

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

265^e séance

Séance du mardi 9 juin 2026

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Hommages à l'adjudant Larigaudrie, à Lyhanna et à Noahm (p. 5786)

Mme la présidente

2. Questions au Gouvernement (p. 5786)

MORT DE LYHANNA (p. 5786)

Mme Gabrielle Cathala

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

MORT DE LYHANNA (p. 5787)

M. Jean-René Cazeneuve

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

Mme la présidente

MORT DE LYHANNA (p. 5788)

Mme Céline Thiébault-Martinez

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

MORT DE LYHANNA (p. 5789)

Mme Marie-Charlotte Garin

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Mme Marie-Charlotte Garin

MORT DE LYHANNA (p. 5790)

Mme Marine Le Pen

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre

MORT DE LYHANNA (p. 5792)

M. Pierre-Henri Carbonnel

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

M. Pierre-Henri Carbonnel

MOUVEMENT DES AESH (p. 5792)

Mme Murielle Lepvraud

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale

Mme Murielle Lepvraud

MORT DE LYHANNA (p. 5793)

Mme Nathalie Colin-Oesterlé

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

POUVOIR D'ACHAT (p. 5794)

Mme Catherine Dellong Meng

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique

PARIS SPORTIFS (p. 5795)

M. Emmanuel Duplessy

Mme Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative

M. Emmanuel Duplessy

MORT DE LYHANNA (p. 5796)

Mme Émilie Bonnivard

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

MORT DE LYHANNA (p. 5796)

M. David Taupiac

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

MORT DE LYHANNA (p. 5797)

Mme Karine Lebon

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

Mme Karine Lebon

LOI DE REFONDATION DE MAYOTTE (p. 5798)

Mme Béatrice Bellay

Mme Naïma Moutchou, ministre des outre-mer

PROTECTION DE L'ENFANCE (p. 5799)

Mme Perrine Goulet

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice

MORTS DE LA RUE (p. 5800)

Mme Katiana Levavasseur

M. Vincent Jeanbrun, ministre de la ville et du logement

PROTECTION DE L'ENFANCE (p. 5800)

Mme Laure Miller

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Suspension et reprise de la séance (p. 5801)

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

3. Conventions fiscales avec la Finlande et la Suède (p. 5801)

4. Résultats de la gestion et approbation des comptes de l'année 2025 (p. 5801)

PRÉSENTATION (p. 5801)

M. David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics
 M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
 M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 5805)

M. Aurélien Le Coq
 M. Philippe Juvin, rapporteur général
 Mme Claire Lejeune (LFI-NFP)
 Mme Estelle Mercier (SOC)
 Mme Marie-Christine Dalloz (DR)
 M. Jean-Claude Raux (EcoS)
 M. Didier Padey (Dem)
 Mme Félicie Gérard (HOR)
 M. Charles de Courson (LIOT)
 M. Nicolas Sansu (GDR)
 M. Gérault Verny (UDR)
 M. Jean-Philippe Tanguy (RN)
 M. Jean-René Cazeneuve (EPR)

Suspension et reprise de la séance (p. 5810)

5. Approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2025 (p. 5811)

PRÉSENTATION (p. 5811)

M. David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics
 M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales
 M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
 M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 5815)

M. Louis Boyard
 M. Thibault Bazin, rapporteur général
 Mme Fanny Dombre Coste (SOC)
 Mme Sylvie Bonnet (DR)
 Mme Danielle Simonnet (EcoS)
 M. Jean-Carles Grelier (Dem)
 M. François Gernigon (HOR)
 M. Yannick Monnet (GDR)
 M. Éric Michoux (UDR)
 Mme Joëlle Mélin (RN)
 Mme Annie Vidal (EPR)
 M. Hadrien Clouet (LFI-NFP)
 M. Stéphane Viry (LIOT)

6. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 5822)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

HOMMAGES À L'ADJUDANT LARIGAUDRIE, À LYHANNA ET À NOAHM

Mme la présidente. Dimanche dernier, dans le Loiret, un hélicoptère de la gendarmerie s'est écrasé alors qu'il menait une mission de recherche pour retrouver une personne disparue. À son bord, se trouvaient trois militaires. L'un d'entre eux, l'adjudant Dorian Larigaudrie, de la brigade de Châteauneuf-sur-Loire, a perdu la vie. Il avait 27 ans. Ses deux camarades gendarmes ont été, quant à eux, hospitalisés en urgence absolue. Nos pensées attristées vont à la famille de l'adjudant Larigaudrie. Elles accompagnent dans leur combat pour la vie les deux militaires blessés et elles embrassent plus largement tous ceux qui risquent leur existence pour protéger les nôtres.

Protéger : tel est le premier devoir de la République. Pourtant, ces derniers jours, la République y a cruellement et collectivement failli. Elle n'a pas su protéger celles et ceux qui devaient l'être.

La mort tragique de Lyhanna, 11 ans, a bouleversé et meurtri la nation. Chaque mère, chaque père, chaque enfant s'est senti horrifié et révolté par ce crime d'une horreur absolue. En cette heure, nos pensées accompagnent la famille, les proches et les amis de Lyhanna. Qu'ils sachent que la représentation nationale partage leur affliction. Ce drame vient à la suite de beaucoup d'autres et chacun était le drame de trop.

L'émotion de la nation est également très vive après le meurtre de Noahm, victime d'un véritable lynchage dans les rues de Metz. Noahm avait 19 ans. Il rentrait simplement d'une soirée entre amis. Dans notre République, personne ne devrait être insulté, harcelé, tué pour être qui il est et pour aimer, tout simplement. La représentation nationale adresse ses pensées émues et endeuillées à la famille, aux proches et aux amis de Noahm.

En signe d'hommage, je vous invite à observer une minute de silence en mémoire de ces vies tragiquement brisées. *(Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et observent une minute de silence.)*

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala. Nous pensons à Lyhanna, à celles et ceux qui l'ont aimée ainsi qu'à tous les enfants victimes de ces violences insupportables.

Mais, au-delà de la peine, nous sommes en colère : les hommes violent – le plus souvent dans la famille – des femmes, des petites filles et des petits garçons, non par pulsion sexuelle mais pour dominer les corps. Parfois, ils tuent.

Monsieur Darmanin, cette affaire n'a rien d'un dysfonctionnement : 73 % des plaintes pour violences sexuelles faites aux enfants sont classées sans suite et 70 % d'entre elles n'entraînent aucun acte d'investigation. Cette affaire reflète le fonctionnement tristement ordinaire de la justice française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EcoS. – Mme Karine Lebon applaudit également.)*

Vous feignez de le découvrir, comme vous feignez de découvrir que ces violences sont systémiques ; que, dans notre société, les corps des femmes et des enfants sont des objets, dont les hommes peuvent disposer ; que les enfants parlent mais ne sont pas protégés.

Il faut qu'ils meurent pour qu'on finisse par les croire, alors que les militantes féministes et enfantistes alertent depuis des années *(Mêmes mouvements)*, que la Ciiivise a listé quatre-vingt deux préconisations – vous les avez enterrées – et que vous êtes aux responsabilités depuis neuf ans.

Depuis neuf ans, vos Gouvernements ont démantelé les services publics et mis en œuvre des politiques patriarcales,...

M. Sébastien Chenu. Oh !

Mme Gabrielle Cathala. ...c'est-à-dire des coups de menton sécuritaires, au détriment de la sécurité des femmes et des enfants. *(Mêmes mouvements. – Mme Fatima Keloua Hachi applaudit également.)*

À présent, vous jetez en pâture les magistrats – que vous avez noyés sous des dizaines de priorités – pour vous défausser, après avoir refusé d'entendre leurs alertes sur les moyens insuffisants de la justice.

Pire, vous lancez une enquête sur les responsabilités qui ont conduit au drame. Ne craignez-vous pas qu'elle remonte jusqu'à vous, monsieur Darmanin ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe EcoS.)* Mediapart nous apprend qu'il y a quatre ans, un

rapport accablant sur les défaillances en matière de lutte contre la pédocriminalité vous a été remis. L'avez-vous lu ou est-il dans votre tiroir ?

La question n'est pas : « que faire » ? À cette question, nous avons la réponse : nous n'avons pas besoin d'une énième loi d'affichage mais d'une loi-cadre pour lutter contre toutes les violences faites aux femmes et aux enfants (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP, SOC et EcoS. – Mme Karine Lebon applaudit également*) ; nous réclamons un budget de 3 milliards et la prise en charge intégrale par la sécurité sociale d'un parcours de soins pour toutes les victimes.

La question est : pourquoi avez-vous décidé de ne rien faire ? Quand assumerez-vous votre part de responsabilité en présentant votre démission ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont les députés se lèvent, et sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS, dont quelques députés se lèvent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Je suis persuadé que, sur tous ces bancs, nous sommes profondément traumatisés et choqués par la mort de Lyhanna et – Mme la présidente l'a dit – par tous les drames qui ont touché les familles de France. Chacun ici est père ou mère de famille et notre cœur, comme celui des magistrats et des enquêteurs, est affligé de tristesse parce que nous n'avons pas su protéger une enfant de la République.

À la demande de M. le président de la République et de M. le Premier ministre, MM. les ministres de l'Éducation nationale et de l'intérieur et moi-même avons commandé un rapport d'inspection. À la suite des remontées des procureurs généraux placés sous mon autorité, j'ai dit que l'institution judiciaire devait présenter ses excuses, non seulement à la famille mais aux Français – aucun garde des sceaux ne l'avait dit aux Français depuis vingt ans ; j'ai dit que nous avions failli – M. le procureur général près de la Cour de cassation l'a également dit hier soir à une heure de grande écoute – et que nous tirerons toutes les conclusions d'éventuelles défaillances, qu'elles soient systémiques – nous y remédierons si elles existent – ou individuelles.

J'ai regretté la politisation...

M. Jean-Claude Raux. Oh !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. ...et – il faut le nommer – le manque de respect, puisque, dès ce week-end, votre présidente de groupe politique a appelé à la démission de membres du Gouvernement. Si vous pensez un seul instant, madame, qu'en faisant de la politique politicienne, vous donnerez du courage aux enquêteurs, aux magistrats ou à la société dans son ensemble et que vous protégerez les enfants, je pense que vous vous trompez frontalement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Je vous demande de ne pas renverser le Gouvernement, comme vous l'avez fait l'an dernier, afin qu'il soit en mesure d'augmenter les budgets mais aussi de voir que, quand il y a des responsabilités... (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Danielle Simonnet. C'est vous qui faites de la récupération ! C'est honteux !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Laissez les ministres prendre les sanctions qui accompagnent ces responsabilités.

Mme la présidente. Madame la députée, vous avez déjà dépassé votre temps de parole, vous ne pouvez plus intervenir.

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve. « Pardon pour ce que tu as vécu » : ce sont les mots des parents de Lyhanna, dont je veux souligner la grande dignité et à qui je veux exprimer toute notre compassion et notre soutien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et LIOT.*) Je pense aussi aux habitants de Fleurance, Montestruc-sur-Gers et Puycasquier ; à ceux de tout le Gers, territoire endeuillé et en colère. Dimanche, nous étions 6 000 pour la marche blanche mais, ne vous y trompez pas, monsieur le ministre, 68 millions de Français attendent des réponses. (*M. Éric Bothorel applaudit.*) Les inspections en cours en apporteront : si les procédures ont été respectées, il faudra les changer et, si elles ne l'ont pas été, il faudra aussi les changer pour éviter qu'on puisse y déroger.

« Pardon pour ce que tu as vécu » : nous devrions tous prononcer ces mots, ici. Le problème est systémique et sociétal, pour reprendre les mots du maire de Fleurance. Les prédateurs sexuels et les pédocriminels rôdent autour de nos écoles ou sur les réseaux sociaux. Il faut que ce déni collectif cesse ...

M. Sébastien Chenu. Ce n'est pas collectif !

M. Jean-René Cazeneuve. ...face à 160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année ; il ne faut pas qu'un seul dossier de viol sur enfants soit abandonné ; il faut que nos principes fondamentaux soient revus à l'aune de ces crimes odieux et que l'horreur de ces actes appelle des réponses exceptionnelles.

M. Sébastien Chenu. Cela fait dix ans !

M. Alexis Corbière. Qui est responsable ?

M. Jean-René Cazeneuve. Certes, les moyens ont progressé ces dernières années dans le Gers avec la création d'une maison de protection des familles, d'un pôle d'accueil des victimes, d'une unité d'accueil pédiatrique d'enfance en danger et d'une unité médico-judiciaire de proximité, structures portées par des hommes et des femmes remarquables, que je veux remercier.

Mais il faut aller beaucoup plus loin et continuer à agir. Lyhanna est le drame de trop. Quand la loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, soutenue par notre groupe et par Gabriel Attal, sera-t-elle examinée ? Quelles réformes structurelles comptez-vous défendre ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, Dem et LIOT. – M. Michel Barnier applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Je sais qu'en tant que député du Gers, vous avez fait part à plusieurs reprises de votre intérêt pour les moyens de la justice dans votre département, comme l'a fait votre collègue député du même département. En concertation, nous avons créé une unité médico-judiciaire – vous l'aviez demandée – et nous avons renforcé les moyens du parquet d'Auch. Vous savez que des renforts très importants en magistrats, greffiers, assistants de justice et services enquêteurs

du ministère de l'intérieur ont été alloués à la Cour d'appel. Vous avez accompagné toutes ces augmentations d'effectifs, auxquelles nous devons continuer à procéder.

Le tribunal d'Auch était en procédure pénale numérique. L'activité soutenue de ses services enquêteurs n'explique pas – vous le savez – les dysfonctionnements survenus dans cette affaire, à Toulouse et à Auch. Les inspections diront ce qu'il en est et nous tirerons toutes les conclusions d'éventuelles défaillances structurelles ou individuelles.

M. le Premier ministre a présenté au Conseil d'État la loi intégrale que vous avez évoquée...

Mme Marie-Charlotte Garin. Deux ans de retard ! Et c'est la présidente, pas le Premier ministre !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. ...afin qu'il nous donne un conseil juridique sur ce grand texte, que nous devons accompagner.

Je me suis exprimé à plusieurs reprises sur certains sujets contenus dans cette loi, tel celui de l'imprescriptibilité des crimes pour mineurs. Alors que je souhaite son inscription dans la loi depuis plusieurs mois, je constate malheureusement que ce souhait n'est pas partagé sur tous les bancs de l'hémicycle.

Mme Sandra Regol. Arrêtez de vous défausser sur tout le monde !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Il serait bon de défendre ce sujet : s'en prendre à un enfant, c'est s'en prendre à l'humanité tout entière !

J'ai aussi évoqué la perpétuité pour les viols sériels sur les enfants : une proposition en ce sens a été faite à M. le Premier ministre.

Une députée. Cela ne sert à rien !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Enfin, la loi devrait encadrer les actes d'enquête dans un délai de trois mois puisque les circulaires générales ne sont pas appliquées, dès lors que, depuis 2013, je ne peux pas légalement intervenir dans les affaires individuelles.

Mme Sandra Regol. C'est vraiment la pire défense !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Fixer un délai de trois mois pour qu'il y ait des gardes à vue et des mises en cause est également très important pour que nous puissions lever le doute et poursuivre les auteurs de crimes contre les enfants.

Voilà, monsieur le député : nous avons fait beaucoup et nous ferons encore davantage avec vous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente. Je précise à la représentation nationale que j'ai saisi le Conseil d'État hier sur la proposition de loi intégrale transpartisane signée par 116 députés de cet hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et SOC ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR.*)

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à Mme Céline Thiébault-Martinez.

Mme Céline Thiébault-Martinez. Avant toute chose, j'adresse mes pensées les plus sincères à la famille et aux proches de Lyhanna. Son meurtre n'est pas un simple drame. Le visage de Lyhanna, c'est celui d'une réalité que notre pays ne peut plus ignorer, qui nous concerne toutes et

tous. Elle concerne Lyhanna, Gisèle, Shaïna, Yanis. Elle concerne nos enfants, nos sœurs, nos mères, nos proches. Elle concerne notre société tout entière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Stella Dupont applaudit également.*) Plus jamais ça ! Vous devez agir avec détermination et ambition. Le 2 décembre 2025, plus de 130 députés, dont je fais partie, ont déposé une proposition de loi intégrale. Depuis huit mois, je vous interpelle, nous demandons à avancer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Jusqu'ici, vous n'avez pas accordé la priorité à ce sujet ; malheureusement, une fois de plus, l'horreur nous oblige à regarder la réalité en face.

Pour l'affronter, nous devons examiner cette proposition de loi intégrale dès le mois de septembre, en session extraordinaire. Qui le demande ? Nous, les députés (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC ainsi que sur quelques bancs des groupes EcoS et GDR. – Mme Stella Dupont applaudit également*), mais aussi les sénateurs et les sénatrices qui ont travaillé sur ce texte, ainsi que la coalition de plus de 150 associations et syndicats à l'initiative d'une plateforme inédite de propositions, et les près de 200 000 signataires de la pétition pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles, le demandons. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

À nos voix s'est ajoutée hier celle de milliers de citoyens et de citoyennes mobilisés partout en France. Cette mobilisation appelle une réponse politique. Vous avez annoncé ce midi des mesures qui seront discutées dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la protection des enfants. Soyons clairs : nous ne nous en contenterons pas. Ce ne sera pas suffisant ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC et sur quelques bancs des groupes EcoS et GDR. – Mme Stella Dupont applaudit également.*) Au nom de toutes celles et de tous ceux qui veulent être écoutés, protégés et défendus, je vous demande d'inscrire à l'ordre du jour la discussion de la proposition de loi visant à lutter de manière intégrale contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants. (*Les députés du groupe SOC ainsi que plusieurs députés des groupes EcoS et GDR se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et Dem. – Mme Stella Dupont applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises et nous connaissons tous ici votre engagement dans la lutte contre les violences sexuelles.

Mme Sandrine Runel. Nous connaissons le sien mais pas le votre !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Chacun des ministres ici présents – je pense à Mme Bergé, à M. Nuñez – a eu l'occasion d'évoquer avec vous vos propositions. Comme vous l'ont indiqué M. le Premier ministre et Mme la présidente de l'Assemblée nationale, la proposition de loi intégrale a été transmise au Conseil d'État. Personnellement, je me suis déjà exprimé en sa faveur, y compris devant vous, en commission parlementaire, et encore ce matin au Sénat avec le ministre de l'intérieur. Les dispositions de ce texte nous aideront grandement à lutter contre les crimes sexuels dont sont victimes les femmes et les enfants. (*Exclamations sur quelques bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Cela dit, aucune des dispositions qu'il prévoit n'aurait permis d'éviter le drame que constitue la mort de la petite Lyhanna. (*Protestations sur les bancs du groupe SOC et sur*

plusieurs bancs du groupe EcoS.) Aucune nouvelle loi, aucuns moyens supplémentaires ne nous auraient permis de traiter ce cas très précis. Une enquête avait été ouverte par un parquet ; un médecin avait constaté des faits de viol sur une petite fille ; un expert, en dix jours, avait remis un rapport ; des auditions circonstanciées avaient eu lieu ; nous connaissions l'incrimination et l'auteur ; les fichiers applicatifs fonctionnaient ; et nous avions connaissance du dépôt de deux plaintes pour viol. Dans ces circonstances, personne ne comprend qu'il ait fallu attendre neuf mois pour mettre en garde à vue l'auteur de crimes en série sur mineurs !

Mme Sophie Taillé-Polian. Ce n'est pas une priorité ! Les femmes et les enfants comptent pour rien !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Sans aucun doute, une loi intégrale est nécessaire pour aborder des dizaines de milliers de cas. Mais ne faisons pas croire aux Français que dans le cas précis qui nous occupe, une nouvelle loi ou des moyens supplémentaires auraient empêché ce drame.

Mme Karine Lebon. C'est faux !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. En tant que chef d'administration, j'ai la responsabilité de vous le dire ! *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro du garde des sceaux.)*

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Charlotte Garin.

Mme Marie-Charlotte Garin. Parce que les mots ont leur importance, j'affirme dans cet hémicycle que Noahm a été tué parce qu'il était gay, à cause de l'homophobie. *(Les députés des groupes EcoS, EPR, LFI-NFP, SOC, Dem, HOR, LIOT et GDR ainsi que quelques députés du groupe DR se lèvent et applaudissent. – Mmes et MM. les membres du Gouvernement se lèvent également. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

Monsieur le Premier ministre, vous savez ce qu'on dit : ce n'est pas bien de mentir. Il faudra le rappeler au président de la République, qui ne veut entendre aucun argument relatif aux moyens de la justice s'agissant de cette affaire. Il faudra le rappeler à votre ministre de l'intérieur, qui nous explique que le meurtre de Lyhanna serait le fruit d'erreurs individuelles, non de défaillances systémiques. Il faudra le rappeler aux ministres sans pouvoir, que vous nous envoyez pour assurer que tout est vraiment bien fait pour lutter contre les violences.

Vous savez à qui on a longtemps dit que ce n'était pas bien de mentir ? Aux enfants qui parlent quand ils ont été victimes ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et GDR. – Mme Stella Dupont applaudit également.)* Aux femmes qui dénoncent leurs violeurs ! Vous ne pouvez pas dire que vous ne saviez pas. Il y a eu le MeToo des adultes et des enfants, les rapports, les commissions d'enquête, les questions qu'on vous pose inlassablement ici, les quatre-vingt-deux recommandations de la Ciivise et la loi intégrale promue par les associations et les parlementaires.

Vous savez exactement ce qu'il faut faire, mais il a fallu qu'une enfant meure pour qu'en grand seigneur, vous daigniez nous dire : « OK pour la loi intégrale. » *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et GDR ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC. – M. le Premier ministre secoue la tête en signe de dénégation. – Mme Constance Le Grip s'exclame.)* Quand on vous pose la question des

moyens, vous nous répondez que l'année prochaine, on ne touchera pas aux budgets des ministères de l'intérieur, de la justice, de l'éducation et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Vous rendez-vous compte que c'est justement l'insuffisance de ces budgets qui est cause de la mort de femmes et d'enfants *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et GDR ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC)* et qui empêche les magistrats de faire leur travail correctement ?

Soutenir la proposition de loi intégrale sans attribuer de moyens supplémentaires, c'est encore abandonner les victimes.

M. Erwan Balanant. Ça ne sert à rien de travailler avec eux ! On les soutient et voilà ce qui arrive ! On l'a écrite avec vous, cette proposition ! Ça suffit !

Mme Marie-Charlotte Garin. Vous engagez-vous à mettre 3 milliards sur la table pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux enfants ? *(Les députés des groupes EcoS, LFI-NFP, SOC et GDR se lèvent et applaudissent.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Je salue également la mémoire de Noahm. Vous avez dit les termes justes : on a en effet constaté que des cris homophobes avaient été poussés ; personne ne doit mourir pour qui il est ou pour qui il aime. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem et DR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.)*

Concernant la lutte contre les violences sexuelles, vous êtes en colère et vous avez raison de l'être. Les Français le sont aussi et ils ont raison de l'être. J'espère que cette colère saine et nécessaire ne faiblira pas dans la société, qu'elle continuera de nous habiter pour que nous continuions à agir *(Exclamations sur quelques bancs du groupe EcoS)...*

Mme Danielle Simonnet. Vous n'agissez pas !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. ...et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger les enfants et les femmes victimes de violences sexuelles. Les victimes, les enfants, ont toujours parlé, mais la justice et la société ne les ont pas toujours entendus. Les femmes ont toujours parlé et les mères ont toujours protégé leurs enfants.

Mme Ayda Hadizadeh. On sait tout ça !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Dès cette semaine, par une lettre rectificative au projet de loi relatif à la protection des enfants, nous étendrons sa portée à la lutte contre les violences sexuelles, notamment pour défendre les mères qui, parce qu'elles protègent leurs enfants, sont incriminées pour non-représentation d'enfant.

Quelques députés du groupe SOC. Ça ne suffira pas !

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. C'est tout à fait insupportable : le doute ne doit jamais porter préjudice aux enfants alors qu'il faut mieux veiller sur eux.

Les enfants parlent : il faut les écouter. Les mères protègent : il faut les écouter et les protéger. L'objectif est de faire vite et bien.

Plusieurs députés du groupe LFI-NFP. Et le budget ? Les 3 milliards ?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. Voilà ce que nous ferons en nous inspirant de toutes – je dis bien : toutes – les initiatives parlementaires prises sur tous les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat. (*Protestations sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Danielle Simonnet. Mettez 3 milliards sur la table !

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Charlotte Garin.

Mme Marie-Charlotte Garin. Sans argent, la parole de tous vos ministres n'est que du vent ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, LFI-NFP et GDR ainsi que sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à Mme Marine Le Pen.

Mme Marine Le Pen. Monsieur le Premier ministre, le chagrin du peuple français a fait écho à celui de sa famille et de ses proches à l'annonce de la mort de Lyhanna, 11 ans, assassinée par un homme déjà connu comme pédophile, un prédateur identifié, mais jamais interpellé, jamais neutralisé. Ce chagrin a laissé place à une colère justifiée : cette petite fille a été sacrifiée sur l'autel de la nonchalance d'un État dont l'appareil judiciaire a failli, un État englué dans le déni de l'explosion de la criminalité contre les enfants et la culture généralisée du « pas de vague ».

Une suite de révélations dépeignent un tableau d'ensemble effrayant et accablant, où s'inscrit ce drame. Il intervient après l'affaire du périscolaire parisien, qui a suscité des mises en cause d'une ampleur telle qu'elles dépassent manifestement la faute individuelle, alors même que le silence a protégé les bourreaux et que le laissez-faire a livré les jeunes et malheureuses victimes à l'indicible et à l'irréparable. Et que dire de tant d'autres affaires, d'Epstein aux enfants de l'ASE, captifs de réseaux de prostitution, en passant par l'affaire Bétharram ? (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Ce drame a plusieurs causes, qui relèvent toutes du politique : sa réticence à traiter avec une fermeté absolue les atteintes à l'intégrité physique, en particulier des enfants ; son déni face à l'explosion de la criminalité, qui lui fait renoncer à l'attribution de moyens supplémentaires pour y faire face ; son aveuglement sur la délinquance des mineurs, qui embolise les institutions chargées des victimes mineures ; le manque récurrent de places de prison, qui affaiblit toute la chaîne pénale ;...

Mme Marie-Charlotte Garin. N'importe quoi !

Mme Marine Le Pen. ...l'obsession idéologique de la réinsertion des criminels au détriment de la protection de la société ;...

Mme Marie-Charlotte Garin. Vous n'avez rien compris !

Mme Marine Le Pen. ...et je ne parle pas des idées perverses sur la sexualisation des enfants distillées dans certains milieux culturels pendant les années 1970 et relayées par des pans entiers de la pensée dite progressiste.

Vous n'êtes pas exclusivement responsables de ces dérives – elles durent depuis des décennies –, mais vous avez préféré les camoufler. J'en veux pour preuve la dissimulation volontaire du rapport remis par la Ciiwise en 2023. Comptez-vous remettre tout à plat pour permettre aux Français de retrouver leur confiance, terriblement entamée... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice.* – *Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Je profite de votre question pour répondre et rendre compte à l'ensemble de la représentation nationale. Je ne ferai pas commerce de mots – inutile de redire l'effroi, l'émotion – et je m'inscris dans la suite des propos que la présidente de l'Assemblée a prononcés à l'ouverture de cette séance. Vous me permettrez, par pudeur, de ne pas y revenir.

De mon point de vue, du point de vue du Gouvernement – j'ai souhaité que les ministres s'expriment avant moi –, seul le résultat compte. Il nous faut donc agir vite. À cette fin, il convient premièrement de faire la vérité. Vos questions au Gouvernement ont certes trait à la fois au drame épouvantable qui touche Lyhanna et sa famille, et à un fait de société plus large, mais prenons les faits pour point de départ. Nous devons la vérité au peuple français au sujet de ce qui s'est passé. La saisine des inspections générales de l'éducation, du sport et de la recherche, de la justice et de l'administration devra permettre d'expliquer l'inexplicable et de rendre compréhensible ce qui semble ne pas l'être. Par la voie hiérarchique, nous avons déjà eu connaissance de remontées – celles et ceux qui ont été ministre ou Premier ministre le savent bien. Je reviendrai dans un instant sur la proposition de la loi intégrale car nous devons être précis : un tel texte, je le crains, n'aurait malheureusement pas permis de faire face à ce drame.

Mme Ayda Hadizadeh. Ce n'est pas le sujet !

M. Éric Bothorel. Si !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Si, c'est le sujet ! Soyons rigoureux. En tout état de cause, je veux que la vérité soit faite et dite devant le peuple français. Le 19 juin, à Matignon, les inspecteurs généraux me rendront, ainsi qu'aux ministres concernés, leurs conclusions. Comme le garde des sceaux, le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale s'y sont engagés, nous publierons l'intégralité de ces conclusions. Cela permettra au législateur d'avoir connaissance de ce qui s'est passé et de traduire les leçons que l'on peut en tirer sous forme de propositions. (*Mme Marie-Charlotte Garin s'exclame.*)

Deuxièmement, il faut agir rapidement sur le stock – ce n'est pas très élégant, mais c'est le terme technique adéquat – des 70 000 plaintes déposées pour des faits touchant des enfants. Lundi dernier, le garde des sceaux a réuni les procureurs généraux et leur a demandé de les reprendre toutes d'ici au 14 juillet. Je n'y reviens pas : tout a été dit.

L'autorité judiciaire doit être capable de dire précisément où elle en est. Il y va de la confiance que nos concitoyens placent en elle.

Mme Julie Laernoës. Il n'y a plus de confiance !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Les services d'enquête de la police et de la gendarmerie vont devoir se mobiliser de manière importante, mais c'est indispensable.

Troisièmement, il convient d'agir vite face à ce qui n'est pas un fait divers – j'en suis intimement persuadé et vous l'avez tous souligné –, mais un véritable fait de société, lié à une violence endémique qui n'a fait que s'aggraver ces dernières années.

Mme Sarah Legrain. Non !

Mme Marianne Maximi. Ce n'est pas vrai !

Mme Marie-Charlotte Garin. Les associations ne sont pas d'accord !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. J'ai présidé un conseil départemental, j'ai aussi été maire il y a quelques années, et j'ai vu les choses empirer dans mon département de l'Eure. Nous devons nous adapter à cette violence qui sévit dans la société. Face à ce phénomène, plusieurs réponses peuvent être apportées, à commencer par le projet de loi sur la protection des mineurs, discuté et validé par le Conseil d'État et par le Conseil des ministres.

Mme Sarah Legrain. Personne ne demande ce texte !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Ce texte reprend des mesures qu'un certain nombre d'entre vous ici avez demandées de manière transpartisan – je regarde notamment Mme Santiago. Il sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le 15 juillet. Nous allons le compléter pour...

Mme Sarah Legrain. Il n'est demandé par personne !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Est-ce que je peux m'exprimer dans le calme et dans la dignité ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et LIOT. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Est-ce que je peux rendre compte au Parlement dans le calme et dans la dignité ? (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – « Un peu de respect ! » sur les bancs du groupe EPR.*) La gravité du sujet le mérite et même l'exige ! (*Nouvelles protestations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Le projet de loi sera rectifié lors du Conseil des ministres qui se tiendra dans dix jours pour répondre à quatre demandes urgentes qui correspondent malheureusement, directement et indirectement, à l'affaire de la petite Lyhanna. La première est évidemment l'alourdissement des peines.

M. René Pilato. Ça ne sert à rien !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Ce sont les associations qui le demandent ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous en débattrez, mais cessez de polémiquer chaque fois qu'une proposition est mise sur la table.

M. Patrick Hetzel. Écoutez le Premier ministre !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Nous cherchons à agir en droit et pas sur le terrain politicien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Exclamations vives et continues sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. François Cormier-Bouligeon. Mais c'est insupportable !

Mme la présidente. S'il vous plaît ! Laissez le Premier ministre terminer, vous aurez tout le loisir de réagir après !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Le Gouvernement propose une peine de vingt ans de réclusion criminelle pour les viols en série. Il propose également de porter de vingt ans à la perpétuité la peine d'emprisonnement pour les crimes sexuels commis contre les mineurs. Madame la présidente de l'Assemblée nationale, nous ouvrons la concertation pour élargir la réflexion au-delà de la seule question des crimes sexuels contre les mineurs : je sais qu'il s'agit d'une demande transpartisan de plusieurs groupes politiques.

La deuxième mesure répond très directement aux questions soulevées par cette affaire et a été évoquée par le garde des sceaux : nous fixerons à trois mois le délai donné aux enquêteurs et aux parquets pour mener les premiers actes d'enquête permettant, si nécessaire, de soumettre un présumé coupable à une garde à vue.

Mme Marie-Charlotte Garin. Avec quels moyens ?

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. En clair, ce sont les instructions données par le garde des sceaux dans le cadre d'une circulaire que nous allons vous proposer de transcrire dans le projet de loi, pour faire en sorte que le système soit beaucoup plus protecteur et rigide. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR.*) Cette mesure répond malheureusement très clairement à notre actualité.

Mme Marie-Charlotte Garin. Mais avec quels moyens ?

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Le troisième travail que nous devons engager n'est pas consensuel, je le sais : c'est celui sur la prescription. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*) Ce débat est important et doit être ouvert avec de nombreuses précautions juridiques et constitutionnelles. Toutefois, je ne veux pas fermer la porte à des évolutions en la matière et j'ai demandé au garde des sceaux et à la ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes de réunir les présidents de groupe et les auteurs de textes portant sur des questions liées à la prescription pour bâtir le compromis qui nous permettra d'avancer dans le cadre de la lettre rectificative.

Mme Marie-Charlotte Garin, Mme Danielle Simonnet et Mme Karine Lebon. Et les moyens ?

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Enfin, quatrième point sur lequel nous devons agir : la transparence des procédures...

Mme Danielle Simonnet. Pas les moyens ?

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. ...pour les victimes. On le sait, c'est un enjeu majeur. Ce qui nous amène à la question de la loi dite intégrale. Madame Thiébault-Martinez, la loi intégrale est utile et nous permettra d'élargir l'analyse au-delà des seules questions relevant des ministères de l'intérieur et de la justice pour aborder aussi celle...

Mme Danielle Simonnet. Des moyens !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. ...de la psychiatrie et celle de la mobilisation du système de santé, des collectivités locales, de l'éducation nationale.

Mme Danielle Simonnet. La question des moyens !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Des moyens, s'il faut en débloquent pour les enfants, nous le ferons ! (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS.*) Mais ne mentez pas au peuple français en laissant penser que tout cela n'est qu'une affaire de moyens ! Malheureusement, vous le verrez, vos propos vieilliront mal...

Mme Danielle Simonnet. Cela fait des années que vous êtes au pouvoir !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. Si vous en êtes d'accord, je vous recevrai, madame Thiébault-Martinez, avec les collègues de votre choix, à la fin de la semaine. La présidente de l'Assemblée a saisi le Conseil d'État et je l'ai fait aussi pour témoigner de l'engagement de l'exécutif à ses côtés. De nombreuses mesures sont réglementaires – vous le savez déjà, car vous maîtrisez parfaitement le sujet –, ce qui signifie que nous pourrions les prendre très en amont de la discussion de la loi globale. En tout état de cause, je souhaite que nous avancions...

Mme Marie-Charlotte Garin. Avec quel argent ?

Mme Béatrice Bellay. Ça fait dix ans que vous dites ça !

M. Sébastien Lecornu, Premier ministre. ...sans démagogie, sans instrumentalisation politicienne, pour apporter une réponse sociétale à un problème de société.

Je m'excuse d'être long, madame la présidente Le Pen, mais je manquerais à mon devoir de chef de l'administration si je ne conclusais pas en redisant ma confiance dans les enquêteurs, les policiers, les gendarmes, les magistrats et l'ensemble des métiers de justice (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem, DR et HOR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC, EcoS et GDR*) – personne ne l'a fait, ou presque, depuis le début de la séance. Bien souvent, ces professionnels se sont engagés par vocation, pour protéger nos concitoyennes et nos concitoyens. J'ai eu l'honneur de porter l'uniforme de la gendarmerie et de servir dans des brigades. (« *Des moyens!* » sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.) Je connais l'engagement de ces professionnels et je ne veux pas que l'on jette l'opprobre sur celles et ceux qui ont fait vœu de protéger les autres et de se mettre au service des plus fragiles au nom de la République! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, Dem, DR et HOR.*)

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Henri Carbonnel.

M. Pierre-Henri Carbonnel. Monsieur le Premier ministre, après les scandales du périscolaire, l'affaire Lyhanna a bouleversé la nation entière. Au-delà de l'émotion, cette tragédie soulève une question fondamentale : comment notre État a-t-il pu échouer à protéger une enfant alors que plusieurs alertes ont précédé le passage à l'acte? La colère éclate après la révélation qu'une plainte visait depuis neuf mois, certificat médical d'une précédente victime à l'appui, un agresseur sexuel d'enfants signalé à de multiples reprises sans que celui-ci ait même été entendu par la justice. Cette inertie folle a condamné Lyhanna. Les signalements, les plaintes et les antécédents n'ont servi à rien. Ce drame interroge l'impuissance publique, les défaillances de la chaîne de protection de l'enfance, de la justice et de la sécurité publique. Les prédateurs sexuels qui s'attaquent à des enfants ne sont pas des criminels comme les autres : ils doivent être mis hors d'état de nuire. Pouvez-vous nous indiquer quelles responsabilités ont été identifiées, quelles sanctions seront prises et quelles réformes vous entendez engager pour qu'aucune famille n'ait à revivre un tel drame?

Vous avez demandé aux procureurs généraux de reprendre l'intégralité des plaintes qui touchent les enfants, soit 70 000 plaintes au total et 2 000 par jour. C'est impossible, et vous le savez! Le nombre d'enquêteurs ne cesse de diminuer. Là est le véritable problème. Alors quelles mesures concrètes prendrez-vous pour garantir que les signalements seront désormais suivis d'effet? Allez-vous soutenir notre proposition de suppression des aménagements de peine et la fin de la confusion des peines pour les auteurs de crimes et délits sur mineurs? Dans un État de droit, un citoyen ne doit pas avoir à craindre les autres citoyens, estimait Montesquieu. Quand allez-vous le rétablir? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Le chiffre de 70 000 renvoie aux plaintes ouvertes par les parquets qui n'ont pas été classées et qui ne font pas l'objet d'une information judiciaire. Ces plaintes concernent à la fois des délits et des crimes touchant des personnes mineures. Parmi ces délits et ces crimes, certains portent sur des faits prescrits. Leur caractère est donc moins urgent que les plaintes relatives à des enfants qui sont encore enfants

aujourd'hui. On relève aussi des crimes qui ne sont pas prescrits, mais dont les victimes sont âgées entre 30 et 50 ans et les auteurs présumés âgés entre 70 et 90 ans. Ces affaires doivent évidemment être traitées, mais elles n'ont pas non plus le même caractère d'urgence, selon moi, que des plaintes concernant des enfants mineurs et des auteurs présumés qui pourraient faire d'autres victimes – c'est le cas de la plainte du mois d'août 2025 que vous avez mentionnée.

J'ai demandé aux parquets généraux de continuer à donner la priorité aux affaires concernant des mineurs, puisqu'ils m'assurent que c'est ce qu'ils font au quotidien. Au cours des trois heures de discussion que j'ai eues avec leurs représentants, comme d'ailleurs depuis que je participe à des réunions sur la politique pénale, on m'a expliqué que dans l'immense majorité des cas les services enquêteurs du ministère de l'intérieur étaient pleinement mobilisés et que les procureurs plaçaient en haut de la pile les crimes concernant des enfants – comme je le demande depuis maintenant quatorze mois et comme le demandaient déjà mes prédécesseurs.

La véritable question est donc de savoir s'il existe d'autres affaires Lyhanna. D'une part, l'inspection que nous avons diligentée rendra ses conclusions dans treize jours et permettra de pointer les défaillances dans la chaîne des enquêteurs, des magistrats et peut-être d'autres services publics. Nous prendrons alors les mesures qui s'imposent. D'autre part, les rapports que j'ai demandés aux procureurs généraux pour identifier d'autres éventuelles affaires Lyhanna seront également rendus publics. Je les transmettrai aux commissions des lois de l'Assemblée et du Sénat et, si vous le souhaitez, à l'ensemble des groupes politiques. Le Parlement n'a pas à être avisé des affaires individuelles, mais il est légitime de l'informer sur des affaires générales. Je ferai toute la vérité sur celle-ci.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Henri Carbonnel.

M. Pierre-Henri Carbonnel. Le parquet d'Auch a consacré quatre-vingt-dix heures à auditionner les agriculteurs après les manifestations dans le Gers, mais il n'a pas trouvé trois heures pour entendre un prédateur sexuel multirécidiviste durant la même période! Nous n'avons pas le même sens des priorités et de l'urgence... (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe UDR.*)

Mme Marine Le Pen. C'est le ministère de l'intérieur!

MOUVEMENT DES AESH

Mme la présidente. La parole est à Mme Murielle Lepvraud.

Mme Murielle Lepvraud. Les femmes et les hommes qui accompagnent les élèves en situation de handicap tous les jours à l'école sont en grève partout dans le pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs des groupes SOC, EcoS et GDR.*) Quand on gagne à peine 1 000 euros par mois, ce n'est pas de gaieté de cœur! Précarisées, maintenues dans le statut de contractuelles de la fonction publique, les AESH mènent la lutte pour être enfin reconnues comme des professionnelles. Elles réclament d'intégrer un corps de fonctionnaires de catégorie B, donc de bénéficier d'une formation à la hauteur de leurs missions, afin de passer un concours qui pourrait s'organiser par PIAL, ce qui réglerait votre problème de mobilité, d'obtenir un diplôme et d'être rémunérées dignement pour un temps

plein de vingt-quatre heures par semaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Car, oui, elles font un travail invisible.

Pour comble de cynisme, vous annoncez que vous envisagez de n'accorder un statut qu'à seulement 20 % d'entre elles. Vous voulez les mettre en concurrence les unes avec les autres! (« *Quelle honte!* » *sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Parce que vous refusez de consacrer des moyens à l'inclusion scolaire, vous continuez de généraliser les pôles d'appui à la scolarité, ce dispositif de rationalisation qui augmente encore le périmètre de travail des AESH et qui va augmenter de fait la mutualisation de l'accompagnement, alors que l'Assemblée et la commission mixte paritaire ont par trois fois voté contre! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Fatiha Keloua Hachi applaudit également.*)

Les AESH reçoivent en ce moment même un avenant à leur contrat pour changer leur cadre de travail dès la rentrée : en cas de refus de le signer, « une procédure de licenciement sera alors engagée à l'initiative de l'employeur ». (« *Honteux!* » *sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Monsieur le ministre de l'éducation nationale, c'est vous l'employeur : alors qu'il manque déjà 50 000 AESH, allez-vous licencier toutes celles qui refusent les pôles d'appui à la scolarité, que vous voulez imposer contre l'avis de la représentation nationale, des syndicats et de nombreux professionnels de terrain? (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EcoS et GDR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Édouard Geffray, ministre de l'éducation nationale. Le rôle des AESH est central en matière d'école inclusive et on ne peut ignorer les efforts qui ont été faits depuis 2017 pour construire un véritable service public de l'école inclusive.

Une députée du groupe LFI-NFP. Faux!

M. Édouard Geffray, ministre. Non, c'est vrai, madame! Mais essayons, comme l'a fait hier le Parlement des enfants, de nous écouter les uns les autres. Vous auriez vu, c'était formidable! (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Tout d'abord, nous avons créé 68 % de postes d'AESH de plus depuis 2017. Ensuite, nous avons ouvert par dérogation aux règles applicables à la fonction publique – c'est la loi qui l'a fait – la possibilité de leur proposer un CDI dès trois ans d'activité. Deux tiers d'entre elles sont aujourd'hui cédésées. Nous avons, à cette occasion, révisé leur grille, qui n'avait pas connu d'augmentation récente. J'ai conscience qu'elle est modeste, mais la rémunération des AESH a augmenté de 13 % au cours des deux dernières années.

M. Paul Vannier. Elles sont sous le seuil de pauvreté!

M. Édouard Geffray, ministre. Vous soulevez en réalité deux questions, la première étant celle des PAS. Il est hors de question de licencier certaines AESH au motif qu'elles relèveraient de PAS. Toutefois, dès lors que vous modifiez le périmètre d'affectation, soit une clause substantielle du contrat, vous êtes tenu de faire valider cette modification par l'agent. En cas de refus, un risque de licenciement existe en effet, mais je ne souhaite pas le voir se réaliser.

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi. Donc, vous licenciez!

M. Édouard Geffray, ministre. J'ai moi-même transmis des consignes aux recteurs pour que les aires d'intervention des AESH ne soient pas modifiées dans le cadre des PAS et que ces aires restent raisonnables sur le plan territorial. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Quant à la seconde question que vous soulevez, celle d'une éventuelle fonctionnarisation d'une partie des AESH, nous avons lancé une concertation avec les organisations syndicales à la fin du mois de mai. Une nouvelle réunion est prévue le 15 juin et les travaux vont se poursuivre, notamment sur le temps de travail et la mobilité.

Mme la présidente. La parole est à Mme Murielle Lepvraud.

Mme Murielle Lepvraud. Des licenciements ont déjà eu lieu parce que des AESH avaient refusé de signer leur avenant! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous mentez!

M. Louis Boyard. Vous mentez!

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à Mme Nathalie Colin-Oesterlé.

Mme Nathalie Colin-Oesterlé. Dimanche, à Fleurance, 6 000 personnes ont marché en silence pour dire la douleur d'une famille et l'effroi d'un pays tout entier. Notre groupe partage cette blessure et cette colère nationales.

Lyhanna n'est pas seulement morte sous les coups d'un homme, mais dans les lenteurs de nos enquêtes, dans les silences de nos institutions, dans cette chaîne où chacun pense peut-être avoir fait son travail mais où personne n'a empêché l'irréparable. Cet homme avait été écarté d'un établissement scolaire, signalé et visé par plusieurs plaintes. Jamais, avant ce drame, il n'a été placé en garde à vue. À cette heure, combien de Jérôme Barella en liberté dans nos écoles, nos foyers de l'Aide sociale à l'enfance, nos services publics?

Une députée du groupe LFI-NFP. Et dans nos familles!

Mme Nathalie Colin-Oesterlé. Vous l'avez dit : votre circulaire faisant des enfants victimes une priorité n'a pas été respectée. Mais quand la parole du garde des sceaux n'est pas entendue, c'est l'autorité de l'État tout entière qui est bafouée.

Dans cet hémicycle, nous sommes nombreux à être avant tout des parents. Lorsqu'un enfant parle, lorsqu'une mère supplie qu'on l'entende, lorsqu'une éducatrice signale qu'un enfant de l'Aide sociale à l'enfance a été violé, l'État n'a pas le droit d'être lent ; il n'a pas le droit d'être vague ; il n'a pas le droit d'attendre la prochaine victime pour mettre un prédateur hors d'état de nuire.

L'heure est venue que l'État retrouve son intransigeance régalienne. Il faut placer l'agresseur présumé en garde à vue et mettre la victime à l'abri sous quarante-huit heures. Il faut aussi contrôler l'honorabilité de tous ceux qui approchent des enfants dans le cadre de leur travail et garder trace à vie des antécédents judiciaires en matière de crimes sexuels. M. le Premier ministre a formulé des propositions qui seront ajoutées au projet de loi relatif à la protection des enfants et que nous sommes prêts à soutenir. Mais, au-delà des lois, la nation tout entière doit faire bloc. Unie, elle viendra à bout de ces défaillances.

Monsieur le garde des sceaux, êtes-vous prêt à engager l'État dans cet exercice de lucidité et de transformation profonde, pour que de tels dysfonctionnements aux conséquences si dramatiques ne se reproduisent jamais? (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Je vous remercie pour cette question empreinte d'émotion, qui me permet de faire un point sur le fonctionnement de la justice et sur l'autorité d'un ministre à la tête d'un ministère particulier, le seul cité par Michel Debré et le général de Gaulle dans la Constitution. Relève de ce ministère, outre les agents de la protection judiciaire de la jeunesse, la PJJ, et ceux de l'administration pénitentiaire, un corps indépendant, celui des magistrats judiciaires.

Je parle devant l'Assemblée nationale, qui écrit la loi. En 2013, l'Assemblée nationale et le Sénat ont retiré au garde des sceaux la possibilité de donner des instructions dans des affaires individuelles : c'est l'article 30 du code de procédure pénale. Vous m'interrogez parfois personnellement sur de telles affaires parce que vous recevez des familles éplorées dans vos permanences ; moi-même, j'en croise chez moi, à Tourcoing, et il arrive qu'on me contacte sur les réseaux sociaux pour me faire part de difficultés incompréhensibles. Il faut que les Français le sachent : je suis le seul ministre ou fonctionnaire qui ne peut pas effectuer de signalement au titre de l'article 40 du code de procédure pénale. Ce serait vu comme une ingérence dans le fonctionnement de la justice – on connaît les difficultés qu'ont rencontrées certains de mes prédécesseurs. Je ne peux pas non plus donner d'instructions au procureur de la République dans des affaires individuelles. Je ne sais pas si les Français le savent, ni même si les parlementaires sont au courant : le garde des sceaux ne peut ni appeler, ni recevoir un procureur pour discuter d'une affaire.

Il y a deux solutions : soit l'on part du principe que l'indépendance est une garantie démocratique, mais alors il faut assumer ses responsabilités lorsqu'on commet une faute professionnelle ; soit l'on redonne au garde des sceaux la possibilité de donner des instructions dans des affaires individuelles.

M. Philippe Juvin. Très bien !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. C'est un débat parlementaire très important pour notre démocratie.

Une députée du groupe EcoS. Ça, c'est sûr !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. La seule chose que je peux faire, c'est envoyer des circulaires de politique pénale générale. Je n'ai même pas le droit d'y employer le mot « systématiquement » car le Conseil d'État me l'interdit.

M. Patrick Hetzel. Eh oui !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. Dans ces circulaires, je ne peux que définir les priorités de la politique pénale. Comme elles n'ont pas été prises en compte partout...

Mme Christine Arrighi. Mais vous avez envoyé soixante-quatre circulaires !

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux. ... – il est incontestable qu'elles ne l'ont pas été dans cette affaire –, j'ai proposé à M. le Premier ministre que les parlementaires inscrivent dans la loi que, dans les affaires de crimes sur enfant, il soit procédé en moins de trois mois au moins aux actes d'enquête

permettant de placer le criminel en garde à vue, voire parfois, je l'espère, en détention provisoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe EPR.*)

POUVOIR D'ACHAT

Mme la présidente. Je suis heureuse de donner la parole pour sa première question au Gouvernement à Mme Catherine Dellong Meng, devenue députée de la troisième circonscription du Gard en remplacement de Mme Pascale Bordes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme Catherine Dellong Meng. Les chiffres du baromètre du Secours populaire (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*) sont alarmants : 31 % des Français peinent à se procurer une alimentation saine afin de manger trois fois par jour et 59 % d'entre eux craignent de ne pas pouvoir faire face à un imprévu. La précarité ne frappe plus seulement aux portes des plus démunis ; elle s'installe dans le quotidien de millions de foyers. Entre l'explosion des prix et la stagnation des revenus, les Français sont contraints de choisir entre bien manger et payer leurs factures – un dilemme inacceptable dans un pays comme le nôtre.

Ce n'est pas seulement une question de pouvoir d'achat, c'est une urgence de santé publique. Les jeunes, les seniors, les familles modestes : tous sont épuisés par cette course à l'économie, où il faut acheter des légumes moches, chasser les promotions ou recourir à la seconde main pour s'en sortir. Préserver son niveau de vie est devenu une obsession, au détriment de la qualité de vie et de la préparation de l'avenir. Où sont les mesures concrètes ?

M. Iñaki Echaniz. Et où sont les moyens ?

Mme Catherine Dellong Meng. Votre politique se résume à des systèmes complexes de chèques, illisibles pour les professionnels comme pour les consommateurs, tandis que l'inflation continue de ronger le budget des ménages. Aucune anticipation, aucune relance économique, aucune solution structurelle pour résorber la dette ou redonner du souffle aux Français. Résultat : une société de la débrouille, où chacun doit se battre pour survivre.

Pourtant, des solutions existent. Nous, au Rassemblement national, nous proposons d'abaisser la TVA de 20 % à 5,5 % sur toutes les énergies – électricité, gaz, fioul, carburants –, de la faire passer à 0 % sur cent produits alimentaires et hygiéniques de première nécessité en cas d'inflation supérieure à 3 % et d'agir sur les prix en luttant contre les marges abusives et en soutenant la production locale.

Monsieur le Premier ministre, quand écouterez-vous enfin les Français ? Quand prendrez-vous des mesures fortes et immédiates pour leur redonner du pouvoir d'achat et protéger leur santé ? Les Français n'ont plus le temps d'attendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique.

M. Roland Lescure, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique. Bienvenue à l'Assemblée nationale !

Je suis un peu surpris de la teneur de votre question : elle renvoie l'image d'une France misérable, pauvre, incapable de se projeter.

Plusieurs députés du groupe RN. C'est un peu le cas !

M. Hervé de Lépinau. C'est bien cela, en effet !

M. Julien Odoul. Allez sur le terrain !

M. Roland Lescure, ministre. Je vais répondre à Mme la députée si vous voulez bien me laisser tranquille, monsieur Odoul. La France est certes confrontée à des défis énormes. Nous souhaitons aussi continuer à accompagner celles et ceux qui souffrent. Mais l'image de la France que vous renvoyez, une France sans espoir,...

M. Timothée Houssin. Oh si, elle en a de l'espoir !

M. Roland Lescure, ministre. ...une France qui serait un continent de pauvreté, chroniquement malade, ce n'est pas la France que je connais...

Plusieurs députés du groupe RN. C'est certain !

M. Roland Lescure, ministre. ...et ce n'est pas celle que je veux construire. (*M. Paul Molac applaudit.*) Vous dessinez le portrait d'une France qui n'est pas la mienne ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Nicolas Sansu. Sortez de votre ministère !

M. Roland Lescure, ministre. Et votre solution ? Elle n'est pas nouvelle, vous la martelez depuis trois mois : il faudrait baisser la TVA sur l'essence. Ce n'est tout simplement pas au niveau !

M. Julien Rancoule. C'est vous qui n'êtes pas au niveau !

M. Roland Lescure, ministre. Vous dites penser à celles et ceux qui souffrent aujourd'hui ; mais comment justifier le fait de baisser le prix de l'essence pour ceux qui n'en ont pas besoin, qui conduisent des véhicules de société ou d'énormes voitures ? (*M. Julien Odoul fait mine de ramer.*) Certains s'enrichiront, les marges seront accrues. Madame la députée, cette mesure n'est ni opérante, ni efficace. Elle creusera un trou dans les finances publiques que vous n'aurez aucun moyen de reboucher. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Julien Odoul. Vous n'êtes pas au niveau !

Mme la présidente. Je vous en prie, un peu de silence !

M. Roland Lescure, ministre. J'ai déjà eu l'occasion de le dire à un de vos collègues. Vous venez d'arriver à l'Assemblée : choisissez de défendre des mesures un peu plus innovantes que celles de vos collègues et je vous écouterai ! (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

PARIS SPORTIFS

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Duplessy.

M. Emmanuel Duplessy. Dans deux jours s'ouvre la Coupe du monde de football et des millions de familles seront devant leur télévision pour soutenir les Bleus.

Mais pendant ce temps, une autre compétition se prépare : celle des opérateurs de paris sportifs, qui ont prévu d'investir près de 800 millions d'euros dans la publicité cette année, une somme en hausse de 25 %.

Les bookmakers ciblent directement les plus jeunes, reprenant à leur compte la politique mbappesque : « Moi, tu me parles pas d'âge ! » Résultat : près de huit adolescents sur dix ont déjà été exposés à des publicités pour les jeux d'argent. Alors que les mises des paris sportifs ont été multipliées par trois en seulement cinq ans et dépasseront cette année le milliard d'euros, il est urgent d'agir contre le matraquage publicitaire. Pour cela, j'ai déposé une proposition de loi,

déjà cosignée par une quarantaine de députés, allant du groupe communiste jusqu'à Horizons. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

Inspirées de la loi Évin, nos propositions sont simples et soutenues par l'Autorité nationale des jeux elle-même. Nous souhaitons interdire la publicité pour les paris sportifs pendant les matchs et sur les réseaux sociaux ; mieux encadrer les contenus pour que les bookmakers arrêtent de faire croire qu'on peut « mettre la daronne à l'abri » en misant sur le prochain buteur (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur plusieurs bancs du groupe SOC*) ; combattre l'association systématique entre le sport et les jeux d'argent en empêchant le *namings* des stades et des compétitions ainsi que l'utilisation de l'image des joueurs, comme l'ont récemment réclamé plusieurs membres de l'équipe de France.

Le coût des jeux d'argent pour la société s'élève à 15 milliards d'euros par an, soit près de trois fois les recettes fiscales du secteur. Si nous voulons toutes et tous ramener la coupe à la maison, il va aussi falloir ramener les publicitaires à la raison. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*) Madame la ministre, êtes-vous prête à agir rapidement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Le Gouvernement est très attentif à cette question des paris sportifs en ligne. Notre responsabilité est claire : nous devons lutter contre les addictions mais aussi protéger les jeunes publics. Vous avez raison de le rappeler : en cette période de Coupe du monde, ces derniers sont particulièrement exposés. Des travaux parlementaires ont été lancés. Vous avez évoqué votre proposition de loi, que vous avez eu l'amabilité de me transmettre et que nous aurons, je l'espère, le plaisir d'examiner. La proposition de loi relative au sport professionnel contient également des dispositions visant à lutter contre le piratage – les réseaux de type IPTV sont souvent liés à des sites de paris sportifs illégaux en ligne – et d'autres, introduites par voie d'amendement, notamment grâce au député Belhaddad, qui limitent le montant des mises pour les jeunes entre 18 et 25 ans. Le Gouvernement travaille donc avec la représentation nationale sur ce sujet.

La lutte contre les abus dans le domaine des paris sportifs est menée par une direction bicéphale, composée de l'ANJ et de l'Arcom. Dans le cadre des préparatifs de la Coupe du monde, elles ont pris des mesures majeures. Vous l'avez rappelé : les sites de paris sportifs en ligne ont augmenté leur budget publicitaire de 25 %, mais cette publicité est très encadrée. L'ANJ sera attentive au respect des budgets et aux publics ciblés par les publicitaires. Une semaine avant le début de la Coupe du monde, elle a lancé une opération de communication et de sensibilisation baptisée Zone à risques.

Par ailleurs, les nouvelles pauses fraîcheur auraient pu être l'occasion d'exposer les spectateurs à des publicités pour les sites de paris sportifs. Je tiens à remercier les diffuseurs, qui se sont engagés à refuser toute publicité qui ferait la promotion de ce domaine.

Nous devons aussi agir au niveau international pour lutter contre les paris illégaux, qui présentent des risques très importants. Nous sommes associés aux opérations Soga menées par Interpol et cette coopération nous permettra d'être particulièrement vigilants au sujet de cette question pendant la Coupe du monde. Je vous remercie pour votre

engagement sur ce sujet et... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de la ministre. – M. Jean-Claude Grelier applaudit cette dernière.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Duplessy.

M. Emmanuel Duplessy. J'aimerais partager votre enthousiasme. Malheureusement, la proposition de loi sur le sport professionnel ne contient aucune disposition – ou si peu – pour mieux encadrer les paris sportifs, qui sont très dynamiques, comme je vous l'ai montré. Il est urgent de mettre un coup d'arrêt à ce secteur d'activité, qui... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'orateur. – Quelques députés du groupe EcoS applaudissent ce dernier.)*

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

Mme Émilie Bonnavard. Effroi, colère, dégoût et douleur – voilà ce que nous ressentons en pensant à Lyhanna et à sa famille. Il faut bien sûr que toute la lumière soit faite sur les causes de ce drame, mais j'ai une conviction profonde : notre système judiciaire peine à prendre en compte la parole des enfants, pleinement et *a priori*.

Quand un enfant parle, ce qui est déjà très difficile pour lui, cela devrait déclencher un code rouge général dans l'entourage et au sein de notre système judiciaire : on arrête tout et on met à l'abri la victime ainsi que tous les enfants susceptibles d'être menacés. Monsieur le garde des sceaux, comment comptez-vous améliorer concrètement la protection de l'enfant et la prise en compte immédiate de sa parole ? Le principe de précaution doit impérativement s'appliquer. Cela demande une vraie révolution dans la manière d'aborder ces crimes car on est souvent confronté à la difficulté de la preuve matérielle. Mais la difficulté ne peut pas signifier l'abandon de nos enfants ou l'impossibilité de juger ; il faut se donner de nouveaux moyens d'instruire ces plaintes.

Vous aviez lancé, avant ce drame, d'importants chantiers pour mieux protéger les enfants, souvent contre l'avis général, je tiens à le préciser, de l'institution judiciaire, comme celui sur l'imprescriptibilité. Quelles sont à cet égard vos priorités sur lesquelles nous nous mobiliser ?

Et puis je crois que dans les moments de douleur que nous vivons, on a besoin collectivement d'humilité et d'unité.

M. Christophe Blanchet. Eh oui !

Mme Émilie Bonnavard. Assez de jeter l'anathème sur les uns et sur les autres. Je rappelle qu'il y a un an et demi, dans cette même assemblée, nous avons eu l'occasion de nous prononcer pour l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur les enfants et que, en raison de l'opposition du Rassemblement national, de l'UDR mais aussi de la gauche, nous n'y sommes pas parvenus. Nous avons perdu un an et demi. *(« Eh oui ! » sur les bancs du groupe DR et sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.)* Chacun doit balayer devant sa porte. Humilité, unité : munis de ces deux mots-clefs, travaillons ensemble, dans le respect, pour protéger nos enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Permettez-moi de saluer votre engagement personnel, et de très longue date, pour la cause des enfants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe EPR.)* En effet, quand il s'était agi de travailler ensemble sur la question de l'imprescriptibilité, vous avez été, au nom de votre groupe, au rendez-vous et même au premier rang pour porter ce combat qui est, je le crois, nécessaire. J'espère que l'heure est venue, que le moment est venu pour nous d'entendre les enfants, d'entendre leurs paroles, les révélations qu'ils sont prêts à faire. Je tiens à dire aussi à ceux qui, ayant vécu cela enfant, qu'il ne sera jamais trop tard pour que leur parole soit entendue : il faut qu'ils aient toute leur vie la possibilité d'avoir accès à la justice, alors qu'aujourd'hui, la prescription protège les bourreaux et condamne les victimes.

Voilà ce qui se passe dans notre société. Et c'est ce que nous pouvons et même devons collectivement changer. Vous savez que le garde des sceaux et moi nous sommes déclarés favorables à ce que l'imprescriptibilité devienne la règle dans notre pays, conformément d'ailleurs aux recommandations de la Ciivise. Nous recevrons, à la demande du Premier ministre, l'ensemble des parlementaires engagés sur cette question dès cette fin de semaine pour y travailler et pour, je l'espère, l'inclure dans notre droit dès l'examen du texte sur la protection de l'enfance.

Et puis vous l'avez dit, il y a aussi la question de la détection : comment entendre ce qui n'est pas forcément formulé par une parole, mais qui peut l'être par un trouble du comportement, par un trouble alimentaire, par une régression des apprentissages ? C'est bien l'enjeu de la formation systématique de l'ensemble des professionnels au contact des enfants, sachant que ces derniers s'expriment en effet de mille et une manières pour nous livrer les mots qui sont les leurs. Il s'agit aussi d'assurer le contrôle d'honorabilité de l'ensemble desdits professionnels et de dresser corrélativement une liste noire, qui va enfin pouvoir exister, regroupant notamment des personnels du périscolaire, du scolaire et du monde associatif, y compris sportif. Merci à vous. Nous allons réussir ensemble. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR, sur plusieurs bancs du groupe EPR ainsi que sur quelques bancs du groupe Dem.)*

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Je suis aujourd'hui le représentant d'un département traumatisé et en colère. Dimanche, lors de la marche blanche pour Lyhanna, une phrase était omniprésente : « Plus jamais ça ». Cette colère ne pourra trouver d'apaisement qu'avec une action résolue et concrète. La semaine dernière, j'ai interrogé ici même le ministre de l'intérieur afin d'obtenir des réponses sur des manquements qui ne font aujourd'hui plus guère de doute. Une enquête administrative a d'ailleurs été diligentée. Or je constate avec effarement qu'avant même ses conclusions, le président de la République et le garde des sceaux balaient de manière bien désinvolte la question des moyens de la justice. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe GDR. – M. Jean-Claude Raux applaudit également.)* Malgré l'augmentation du budget de la justice, je rappelle que la France ne dispose, pour 100 000 habitants, que de trois procureurs contre douze en moyenne dans l'Union européenne, et ce

alors même que les violences sexuelles ont augmenté de 282 % entre 2017 et 2023... Nier ce constat est irresponsable.

Je crains que le Gouvernement se défausse d'un enjeu systémique en recherchant des responsabilités individuelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT.*) La lutte contre les violences faites aux femmes et la protection des enfants a pourtant été érigée en grande cause du quinquennat d'Emmanuel Macron à deux reprises, en 2017 puis en 2022. Et pourtant : en décembre 2023, le rapport de la Ciivise est enterré, à l'exception de vingt-trois mesures sur quatre-vingt-deux ; en novembre 2025, le dépôt d'une proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles est resté sans suite et, à partir de janvier 2026, malgré plusieurs échanges entre la coalition parlementaire et certains membres du Gouvernement, le Premier ministre n'a jamais répondu à nos demandes de rendez-vous. Depuis une semaine, je ne compte plus les témoignages qui parviennent à ma permanence. Les mobilisations citoyennes d'hier, à travers tout le pays, illustrent la levée d'une omerta. Les Gersois, les Français ne se satisferont plus de demi-mesures. Ils réclament des actes, une protection ! Nous le devons à toutes les victimes, nous le devons à Lyhanna. Il s'agit désormais de choix politiques, de volonté !

Ma question est donc claire : êtes-vous prêt à inscrire à l'ordre du jour, à l'instar de Mme la présidente de l'Assemblée, notre proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles avant la fin de l'année 2026 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT, sur de nombreux bancs du groupe GDR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Comme je l'ai dit à Jean-René Cazeneuve, l'autre député du Gers, je crois, moi aussi, que l'on peut affirmer la nécessité d'augmenter les moyens de l'ensemble des services qui traitent des violences faites aux enfants. Personne d'ailleurs n'en disconvient. Je viens d'un département parmi les plus touchés par les violences faites aux enfants, et j'ai dirigé une commune très populaire où, comme conseiller départemental et maire, j'ai essayé d'alerter sur les moyens consacrés à l'aide sociale à l'enfance comme à toutes les personnes qui méritent protection – j'ai même essayé de les améliorer. Mais, avant d'en venir à la justice et à la police, il faut mentionner toute une chaîne de collectivités locales, vous le savez bien.

Viendra donc le moment de parler des collectivités locales et des difficultés qu'elles nous créent parfois dans le fonctionnement général de la protection : je pense – vous le voyez bien dans votre département – aux signalements de l'aide sociale à l'enfance ou aux éléments détenus par les maisons de santé, dont le manque d'information collective ne nous aide pas à repérer les auteurs et à pouvoir les poursuivre.

Mais le premier responsable de cette situation, c'est d'abord le criminel. Et il y en a beaucoup. Je rappelle que 10 000 personnes sont sous information judiciaire et que l'on dénombre chaque année 14 000 mises en cause pour viol sur mineur. On ne peut donc pas dire que la justice, la police et la gendarmerie ne font rien.

Il se trouve qu'à Auch, un magistrat de plus est arrivé en septembre à la suite de votre interpellation, et je vous ai répondu à ce moment-là – M. Cazeneuve, quant à lui, avait évoqué l'UMJ, et je lui avais alors également répondu à ce moment-là. La brigade concernée comporte huit gendarmes, le service de police, trois OPJ, et il y a

180 dossiers de cette nature dans l'ensemble du département du Gers, sachant que le tribunal d'Auch compte onze magistrats sur onze, cinquante-huit greffiers sur soixante et quatre parqueters sur quatre. Donc oui, il faut augmenter les moyens, mais il faut aussi voir les dysfonctionnements individuels lorsqu'il y en a.

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. « Moi aussi, j'ai un cœur qui bat. » C'est ce que vous avez déclaré ce matin, monsieur le garde des sceaux, devant les sénateurs. Mais le cœur de Lyhanna, lui, s'est arrêté. Vous avez présenté des excuses... Les excuses ne protègent pas les enfants. Hier, partout dans le pays, des femmes, des enfants, des familles, des associations se sont rassemblées devant les tribunaux pour dire leur colère. Chaque année, ils sont 160 000 à être victimes de violences sexuelles dans notre pays, des victimes qui ne sont pas écoutées, confrontées à une offre de soins insuffisante, à des institutions saturées, à des procédures classées.

Combien de temps allons-nous encore mimer la stupeur devant ces crimes ?

Combien de temps allons-nous encore découvrir, après coup, que les alertes existaient, que les plaintes existaient, que les signaux existaient, que les institutions savaient ?

Il faut des moyens pour opérer un tournant, mais vous prétendez ne pas en avoir. Lorsqu'on exige l'examen de la proposition de loi intégrale déjà signée par plus de cent députés, vous nous répondez que vous êtes pour... mais en nous renvoyant au Premier ministre car, selon vous, elle serait trop coûteuse. Mais c'est une question de choix politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur de nombreux bancs du groupe EcoS.*) Et votre inaction coûte plus cher encore ! (*Mêmes mouvements.*)

Lyhanna a été tuée alors que l'homme mis en cause avait déjà fait l'objet de plusieurs plaintes pour violences sexuelles sur mineur. Ce drame révèle une chaîne de défaillances. Pourtant, contrairement à de nombreux dossiers, il y avait des preuves : rapport médical et judiciaire, expertise, témoignages. Les magistrats ne sont pas les seuls responsables : c'est tout un système qui a failli. Système dont vous êtes le principal moteur. Le problème, ce n'est plus l'absence de diagnostic, mais l'écart insupportable entre ce que l'État sait et ce que l'État fait ! (*Mêmes mouvements.*) Allez-vous enfin vous placer du côté des victimes et appuyer l'inscription de la proposition de la loi intégrale à l'ordre du jour ? Soit vous le faites, soit vous partez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur de nombreux bancs du groupe EcoS dont plusieurs députés se lèvent.*)

Plusieurs députés du groupe EPR. Oh !

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Madame la députée, je ne vous permets pas un seul instant d'évoquer la complicité dans mon action personnelle ou le fait que je tairai les violences faites aux enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur de nombreux bancs du groupe DR.*) Vous ne connaissez rien à mon histoire personnelle.

Mme Julie Laernoës. Il ne s'agit pas de cela !

Mme Émilie Bonnivard. On ne peut pas attaquer les gens comme ça !

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux. Je rappelle que l'omerta existe dans beaucoup de sociétés et partout sur le territoire national, et que nous en sommes tous particulièrement responsables. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR.*) Vous ne connaissez rien de mon histoire personnelle.

Mme Julie Laernoës. Ce n'est pas d'histoires personnelles que nous parlons ! (*Protestations sur les bancs du groupe DR et sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme Anne-Laure Blin. Écoutez-le !

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux. Vous m'avez posé une question, j'y réponds de la même manière, vu que vous jetez l'anathème personnellement.

Mme Julie Laernoës. C'est votre responsabilité qui est engagée !

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux. Mais quand je vais revenir devant vous pour vous demander de voter l'imprescriptibilité des crimes sur les mineurs, vous me répondrez sans doute non, comme vous l'avez déjà fait, et quand je vous demanderai que le garde des sceaux puisse donner des instructions individuelles aux procureurs, vous me direz là aussi non – je vous rappelle que ce sont vos groupes politiques qui ont voté en 2013 la loi les prohibant. Et vous me demandez tout de même, après qu'une plainte a été classée en 2020 et une autre en 2023 : « Monsieur le garde des sceaux, qu'est-ce que vous faites ? » Quand les magistrats sont indépendants, et c'est heureux qu'ils le soient dans un grand pays démocratique comme le nôtre, on accepte leurs décisions. Et même s'ils ont commis des fautes professionnelles,...

Mme Karine Lebon. Ce ne sont pas des fautes professionnelles !

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux. ...je ne peux pas pour autant leur donner d'instructions individuelles. Voulez-vous redonner cette prérogative au garde des sceaux?... Quand les magistrats sont indépendants, et c'est heureux en démocratie, il faut accepter qu'une inspection puisse relever des fautes professionnelles s'il y en a, et les sanctionner.

À La Réunion, comme dans mon département du Nord, il y a énormément de violences commises sur les enfants, le nombre de viols dont ils sont victimes y est, là-bas aussi, extrêmement important.

Mme la présidente. Merci, monsieur le ministre.

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux. Et il peut y avoir aussi, comme dans le Nord-Pas-de-Calais, une omerta. Alors tous ensemble, nous devons lever cette omerta en évitant de se jeter des noms d'oiseaux à la tête. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR. – M. Jean Bodart applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Karine Lebon.

Mme Karine Lebon. Je vous ai parlé de la mort d'un enfant, je ne vous ai pas parlé de votre histoire personnelle : merci de ne pas confondre les deux. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

LOI DE REFONDATION DE MAYOTTE

Mme la présidente. La parole est à Mme Béatrice Bellay.

Mme Béatrice Bellay. Monsieur le Premier ministre, Mayotte est française, les Mahorais et les Mahoraises ont choisi la France... Mais ce mariage choisi est une trahison. C'est un goût amer que nous, habitants des pays des océans, connaissons déjà. Je rentre d'une mission d'information de la délégation aux outre-mer : là-bas, comme chez moi en Martinique, ils ont le sentiment que la République les regarde de loin et de haut, comme si l'égalité républicaine s'arrêtait aux rivages de leur île. À Mayotte, à peine plus de 350 000 habitants sont recensés alors que tout le monde sait qu'il y en a bien davantage. Ce faisant, les modalités d'accès à l'eau, aux soins, à l'école, au logement et au service public demeurent profondément difficiles, et leur organisation sous-dimensionnée. Ainsi, il n'y a pas d'eau au robinet, les coupures ont lieu deux jours durant deux fois par semaine, mais l'État tolère qu'une bouteille d'eau de 33 centilitres soit vendue 80 centimes, et n'en fournit même pas à nos concitoyennes et concitoyens. Les inégalités y atteignent un niveau que vous n'accepteriez nulle part sur le territoire national continental ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

À cette crise sociale s'ajoute une crise sécuritaire majeure : les habitants vivent sous la menace quotidienne des violences, des cambriolages et des bandes organisées. Les élus locaux alertent sans relâche sur une situation devenue insoutenable. Et comment parler de sécurité sans évoquer la question migratoire ? Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt. Mayotte supporte seule une pression migratoire exceptionnelle, qui résulte aussi de l'incapacité de l'État à construire une réponse durable et humaine dans son environnement régional. Cette situation nourrit les tensions, fragilise la cohésion sociale et alimente les discours de rejet. Dans le même temps, le Gouvernement a décidé de maintenir les visas territorialisés délivrés notamment aux ressortissants de la République démocratique du Congo, alors même que ce pays est confronté à une résurgence grave d'Ebola. Une telle décision soulève une interrogation quant à la cohérence de votre politique sanitaire, migratoire et humanitaire dans l'océan Indien. Quel mépris !

Après le drame du cyclone Chido, après les promesses de reconstruction, après l'annonce d'une grande loi de refondation, je vous le demande : où sont les moyens nouveaux, quel calendrier précis, quelles mesures concrètes comptez-vous engager pour garantir enfin la sécurité... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice. – ? De nombreux députés du groupe SOC applaudissent cette dernière.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des outre-mer.

Mme Naïma Moutchou, ministre des outre-mer. Vous revenez de Mayotte et vous y avez vu des difficultés réelles, je ne les conteste pas.

Vous avez parlé de la pression migratoire : elle est en effet hors norme. Mayotte est le seul territoire de la République à subir une telle pression démographique. Vous avez aussi évoqué les difficultés d'accès à l'eau et les tensions sur les services publics.

Je suis consciente de la situation, mais je n'en tire pas les mêmes conclusions que vous. Où vous dénoncez un abandon de l'État, je vois l'obligation d'accélérer notre action, qui témoigne que nous n'abandonnons pas Mayotte. Cette année, nous avons fléchi et sanctuarisé 800 millions d'euros pour la reconstruction de Mayotte et pour des projets sur l'archipel.

Mme Béatrice Bellay. Alors agissez !

Mme Naïma Moutchou, ministre. Nous accompagnons les collectivités. Ainsi, nous avons imaginé un établissement public destiné à soutenir les maires dans la création d'écoles. Les grands projets structurants pour le territoire avancent, qu'il s'agisse de l'aéroport de Bouyouni...

Mme Béatrice Bellay. Chido, c'était il y a un an et demi !

Mme Naïma Moutchou, ministre. ...ou de l'usine de dessalement d'Ironi Bé.

Mme Béatrice Bellay. Le chantier est à l'arrêt !

Mme Naïma Moutchou, ministre. Non, madame la députée, le calendrier est tenu.

Toutefois, il est vrai que beaucoup reste à faire. Personne – ni mon prédécesseur ni moi – n'a dit que la reconstruction ne prendrait que quelques mois. Nous sommes conscients qu'elle nécessite du temps, mais nous serons au rendez-vous. La vraie question est celle de l'action collective. Serons-nous tous – l'État, bien sûr, mais aussi les collectivités locales et les élus – aux rendez-vous de la reconstruction, des choix budgétaires et financiers, des réformes, des décisions difficiles en matière de gestion des flux migratoires ?

Vous-même, madame la députée, serez-vous au rendez-vous dans les prochaines semaines ?

Mme Béatrice Bellay. J'y suis déjà ! C'est la République qui n'est pas au rendez-vous !

Mme Naïma Moutchou, ministre. La situation pèse sur le quotidien des Mahoraises et des Mahorais et c'est pourquoi j'invite tous les députés à se hisser dans les prochaines semaines à la hauteur des défis de Mayotte, à dépasser le stade des constats et à sortir des postures. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

PROTECTION DE L'ENFANCE

Mme la présidente. La parole est à Mme Perrine Goulet.

Mme Perrine Goulet. Le 4 juin, la petite Lyhanna, 11 ans, était retrouvée sans vie, alors que les signaux étaient là et que nous disposions des outils juridiques pour appréhender l'homme soupçonné de l'avoir tuée. Ce n'est pas le cadre légal qui a failli, c'est son application. Comme trop souvent quand elles concernent les enfants, des lois sont votées mais ne sont pas appliquées, sans qu'aucune sanction ne soit prise. Des signalements ne remontent pas, des informations préoccupantes ne circulent pas entre les services, des mesures de protection arrivent trop tard ou n'arrivent pas.

Les derniers travaux de la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale prouvent qu'il y a trop de dysfonctionnements entre les acteurs de la protection de l'enfance, trop de cloisonnement et trop peu de partage d'informations. À la lumière des faits, nous devons aussi nous interroger sur l'efficacité de la justice. Il y a le temps de l'enquête et celui du travail judiciaire mais nous devons réduire les délais inutiles. C'est possible : comme en Espagne, nous pourrions mieux utiliser le numérique, supprimer les actes superflus ou éviter les transferts de papiers entre juridictions. Il est temps de faire entrer la justice dans le XXI^e siècle pour la rendre plus efficace. Il y va de la confiance que nos concitoyens ont en elle.

Toutefois, il n'y a pas que l'organisation de la justice que nous devons repenser. Dans une affaire récente concernant l'accueil périscolaire à Paris, comme dans bien d'autres, malgré des signes manifestes de maltraitance, personne n'a rien dit, personne n'a signalé les faits et les enfants ont été laissés seuls, sans protection face à leur bourreau. Cette situa-

tion tient à notre conviction collective que les violences commises sur les enfants sont l'affaire des magistrats, des policiers et des travailleurs sociaux – au fond, l'affaire des autres.

La société ferme encore trop souvent les yeux sur les violences faites aux enfants car l'enfant reste perçu comme une extension de ses parents. Pourtant, la protection de l'enfance est l'affaire de chacune et de chacun – c'est notre affaire. Nous devons construire une société de la vigilance et de la protection absolue des enfants, quitte à suspendre des droits à certains adultes lorsqu'un doute survient. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Par ailleurs, les enfants doivent savoir qu'ils seront protégés s'ils parlent aux forces de l'ordre. Les enfants doivent être écoutés. Monsieur le garde des sceaux, alors que les enfants n'ont toujours pas de représentant spécifique au Gouvernement, que comptez-vous mettre en place pour moderniser la justice et mieux coordonner les acteurs, afin qu'on arrête de travailler en silos et que notre pays entre dans une véritable ère de protection des enfants ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur quelques bancs des groupes EPR et SOC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérard Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice. Madame la députée, vous savez depuis longtemps que j'admire votre engagement pour la cause des enfants, qui s'exprime dans cet hémicycle et ailleurs. En réponse à vos questions, devant des commissions d'enquête ou dans le cadre de la délégation aux droits des enfants que vous présidez, j'ai déjà dénoncé à plusieurs reprises les effets du travail en silos que vous avez évoqués. Le pénal nous occupe, mais il ne faut pas oublier que nombre de sujets relevant de la justice civile peuvent entraîner des drames, des viols, des agressions physiques ou psychologiques et plonger dans la détresse des mères de famille et des enfants.

J'ai formulé deux propositions fortes pour lutter contre ce travail en silos. La première vise à dépénaliser la non-présentation d'enfant lorsqu'existe une accusation d'agression sexuelle. Le projet de loi relatif à la protection des enfants que Stéphanie Rist défendra devant l'Assemblée à partir du 15 juillet comprendra une ordonnance de sûreté de l'enfant, tant attendue et parfois tant combattue, jusqu'au sein de mon ministère et jusque dans l'hémicycle. Elle prévoit d'instaurer un principe de précaution appliqué aux enfants.

La seconde proposition a pour but d'en finir avec cette organisation qui ballote les enfants entre différents départements du ministère de la justice. Ne serait-ce qu'au sein de l'autorité judiciaire – je ne parle même pas des autres services –, un même enfant peut avoir affaire à la fois à un juge des affaires familiales, à un juge correctionnel et à un juge des enfants, dont aucun ne connaît son environnement à 360 degrés, qu'il s'agisse de la composition et de l'histoire de la famille, des éventuelles plaintes pour viols déposées contre le papa, des problèmes de santé, psychiatriques ou non, ou des simples tracasseries du foyer. Pour remédier à cela, j'ai proposé la création d'un juge des familles qui, parce qu'il aurait cette vision à 360 degrés et la connaissance de l'intégralité du dossier d'un enfant ou d'une famille, pourrait immédiatement mettre fin aux difficultés.

Il s'agit d'une grande réforme qui permettra de sortir des cloisonnements et de mettre les moyens aux bons endroits. J'ai lancé les consultations en ce sens et je suis sûr qu'avec vous, elles aboutiront à une loi. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*)

MORTS DE LA RUE

Mme la présidente. La parole est à Mme Katiana Levavasseur.

Mme Katiana Levavasseur. En 2025, selon le Collectif les Morts de la Rue, au moins 929 personnes sans domicile sont mortes dans notre pays. Ces près de 1 000 morts, dans la rue, dans une voiture, dans un abri de fortune, parfois dans l'indifférence la plus totale, ne sont pas que des chiffres. Ce sont des vies brisées de concitoyens, des hommes et des femmes qui ont fini par mourir dehors, dans un pays qui dépense toujours plus mais semble de moins en moins capable de protéger les siens.

Il s'agit d'un drame national qui dit quelque chose de l'état du pays, qui dit l'échec d'un État laissant trop souvent les associations seules en première ligne, l'épuisement des travailleurs sociaux, l'impuissance et la saturation du 115, la solitude des maires, confrontés à des situations humaines dramatiques mais parfois privés des moyens d'y faire face. Le plus insupportable est que, parmi ces morts, figurent des enfants, des tout-petits de moins de 4 ans comme des adolescents. Comment l'accepter ?

Depuis des années, les Gouvernements annoncent des plans, des crédits, des dispositifs. Pourtant, le nombre de morts continue d'augmenter : celui de 2025 est déjà supérieur à celui de 2024. En 2017, Emmanuel Macron affirmait qu'il ne voulait plus voir de femmes et d'hommes dormir dans les rues. Neuf ans plus tard, cette promesse résonne comme le symbole d'une parole présidentielle déconnectée du réel, composée de grandes déclarations et d'annonces sans lendemain. Au bout du compte, des Français meurent toujours dehors.

Vous nous opposerez peut-être les 203 000 places d'hébergement d'urgence financées par l'État. Toutefois, entre la saturation du 115, la pression migratoire sur les dispositifs d'accueil et les 350 000 personnes sans domicile du pays, le compte n'y est pas. La rue continue de tuer, par le froid, par la chaleur, par la maladie, par la violence, par l'isolement, mais aussi par l'abandon.

Cette situation appelle autre chose que des éléments de langage. Le Gouvernement entend-il enfin faire de la protection de nos compatriotes sans abri une priorité nationale ? Quelles mesures compte-t-il prendre pour soutenir les acteurs de terrain, garantir la mise à l'abri des plus vulnérables et permettre enfin une sortie durable de la rue ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la ville et du logement.

M. Vincent Jeanbrun, ministre de la ville et du logement. Comme vous l'avez dit, madame la députée, il y a dans notre pays des choses qui ne sont pas acceptables. La rue tue, elle tue trop et il va sans dire que chacune de ses victimes est une victime de trop. Depuis 2017, les Gouvernements successifs ont accru les moyens. Les budgets ont augmenté de plus de 60 % et le nombre de places destinées à accueillir celles et ceux qui sont en difficulté pour se loger ou qui ont besoin d'être protégés, de 55 %.

Je vous remercie donc d'avoir posé cette question, d'insister sur la nécessité de rester mobilisés sur ce sujet majeur et d'avoir rappelé que le mot « fraternité », inscrit au mur de l'hémicycle, n'est pas un vain mot. Je vous remercie aussi par avance de le rappeler à vos collègues (*L'orateur désigne les bancs des groupes RN et UDR*), qui, au moment de l'examen du budget, ont déposé pas moins de quatre amendements

visant à baisser de plus de 300 000 euros le financement de l'hébergement d'urgence, à diminuer le nombre de places et à réduire l'accompagnement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR. – M. Gérard Leseul applaudit également. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Robert Le Bourgeois. Vous n'êtes pas crédible !

M. Vincent Jeanbrun, ministre. La campagne présidentielle qui arrive ne doit pas être un prétexte pour faire semblant. Comme vous avez systématiquement défendu la baisse des moyens de l'hébergement d'urgence, vous devriez réfléchir avant de poser ce genre de questions. Il y a ceux qui parlent, et ceux qui agissent ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR. – M. Jean Bodart applaudit également.*)

PROTECTION
DE L'ENFANCE

Mme la présidente. La parole est à Mme Laure Miller.

Mme Laure Miller. J'avais prévu de demander au Premier ministre de rassembler toutes les initiatives des nombreux députés engagés en faveur de la protection de l'enfance. Mais je n'en ai plus du tout envie car j'ai honte. J'ai honte de l'image que nous donnons depuis le début de cette séance de questions au Gouvernement. Hier, des hommes et beaucoup de femmes se sont déplacés, probablement pour la première fois de leur vie, devant un palais de justice, pour nous demander d'agir de manière responsable et de protéger les enfants. Or, depuis 15 heures, nous nous renvoyons la balle comme des gamins dans une cour d'école et cherchons des responsabilités individuelles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR. – M. Jean Bodart applaudit également.*)

Sans doute avec beaucoup de naïveté, j'imaginai que nous allions être constructifs. Les gens attendent de nous que nous nous tendions la main, que nous nous mettions tous autour d'une table afin de travailler pour le bien des enfants. Ce n'est pas un sujet de querelle politicienne (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP*), mais un dossier de grande ampleur.

Mme Ayda Hadizadeh. Et les moyens, alors ?

Mme Laure Miller. Je voudrais présenter des excuses pour l'image déplorable que nous avons donnée. Les Français qui croient encore en la politique ne sont déjà plus très nombreux et ce que nous en donnons à voir est désastreux. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.*) Si être députée, c'est cela, alors je ne me sens plus députée mais citoyenne et je suis profondément déçue.

Malgré tout, je sais qu'il y a dans l'hémicycle des hommes et des femmes de bonne volonté qui savent mettre de côté leur étiquette politique pour construire quelque chose.

Mme Béatrice Roulland. Oui, moi !

Mme Laure Miller. Monsieur le Premier ministre, je vous demande de les réunir. J'aimerais que l'année qui vient ne soit pas une période de paralysie politicienne mais soit au service de la protection de l'enfance, au sens large. C'est possible d'y parvenir en rassemblant les bonnes personnes et je vous remercie par avance de le faire. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

M. Jean Bodart. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

Mme Aurore Bergé, *ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations*. Si les membres du Gouvernement avaient le droit d'applaudir les députés, je me serais volontiers associée aux applaudissements qui viennent de vous être adressés, car vous avez fait honneur à cet hémicycle en rappelant la dignité qui devrait présider à nos débats, surtout quand on parle de la protection des membres de la société les plus vulnérables, les enfants. Merci de nous permettre de conclure cette séance de questions au Gouvernement dans l'état d'esprit d'unité et de concorde nationales qui devrait être le nôtre, dans la volonté d'un sursaut national qui devrait être la nôtre de protéger les enfants et les femmes des violences sexuelles.

Vous êtes au rendez-vous et, ainsi que vous l'avez dit, à l'Assemblée comme au Sénat, il y a sur tous les bancs des hommes et des femmes de bonne volonté qui veulent agir, il y a des initiatives parlementaires qui viennent de tous les groupes. Je vois votre émotion, madame la députée, vous qui avez fait adopter à l'unanimité une proposition de loi essentielle en l'honneur de Yanis. Au nom de Lyhanna et de tous les enfants qui, malheureusement, ne sont plus là alors que nous aurions dû réussir à les protéger, le Gouvernement fait la promesse qu'il sera au rendez-vous, avec toutes celles et tous ceux qui veulent agir. Merci encore, madame la députée! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem.*)

Mme Danielle Simonnet. Il faudra donner des moyens, madame la ministre!

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures trente, est reprise à seize heures trente-cinq, sous la présidence de M. Christophe Blanchet.*)

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

CONVENTIONS FISCALES AVEC LA FINLANDE ET LA SUÈDE

Procédure d'examen simplifiée

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion, selon la procédure d'examen simplifiée, en application de l'article 103 du règlement, du projet de loi adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Finlande pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscale, et l'approbation de l'avenant à la conven-

tion entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Suède en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (n^{os} 2054, 2736).

Ce texte n'ayant fait l'objet d'aucun amendement, je le mets directement aux voix.

(*Le projet de loi est adopté.*)

4

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2025

Discussion, après engagement de la procédure accélérée, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation de comptes de l'année 2025 (n^{os} 2694, 2847).

PRÉSENTATION

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. David Amiel, *ministre de l'action et des comptes publics*. Le Gouvernement vous présente le projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025, qui dresse le constat des comptes publics et de l'État pour l'année antérieure. Le débat revenant depuis plusieurs années à la même période, je rappellerai de nouveau à cette tribune qu'il s'agit d'un texte technique, d'une photographie de l'état des comptes publics. Cela n'enlève rien à l'importance de ce projet de loi, puisqu'il répond à la nécessité du contrôle parlementaire de l'action de l'exécutif, en l'occurrence celui de l'application par le Gouvernement de la loi de finances.

Son principal constat est que le déficit public a baissé: il s'établit à 5,1 % du PIB en 2025, contre 5,8 % en 2024. Le texte permet surtout d'entrer dans les détails: le solde budgétaire de l'État s'établit à moins 124,2 milliards d'euros, soit 7,4 milliards de mieux que le solde prévu en loi de finances de fin de gestion. Ce résultat tient à des recettes fiscales dynamiques – les recettes fiscales nettes atteignent 356,4 milliards d'euros, soit 3,1 milliards de plus que prévu – et à une stricte maîtrise de la dépense – les dépenses générales de l'État et les prélèvements sur recette ont été contenus à 502,9 milliards d'euros, soit 1 milliard de moins que ce que prévoyait la loi de fin de gestion.

Voilà le texte dont je viens vous rendre compte. Malgré tous les événements de l'année 2025, le pilotage serré des dépenses publiques par le Gouvernement a permis de les contenir dans les limites qui avaient été fixées par la loi de finances et même de les réduire de 1 milliard par rapport aux prévisions de la loi de fin de gestion.

La dette publique reste pourtant élevée, trop élevée, et elle continue à croître. Elle s'établit à 115,6 % du PIB à la fin de l'année 2025, contre 112,6 % en 2024, ce qui montre

l'étendue des efforts qu'il nous reste à fournir. Bien que j'aie évoqué l'amélioration du déficit – 5,1 % contre 5,8 % –, il n'y a pas de quoi fanfaronner, sur quelque banc que l'on siège. La tâche qui nous attend est immense : continuer à réduire les déficits publics, quelles que soient les circonstances économiques et en dépit de tous les vents contraires.

C'est la raison pour laquelle, depuis le début de la guerre déclenchée dans le golfe Persique, le Gouvernement a fait siens quelques principes simples. Le premier est que l'argent public est rare et cher.

M. Pierre Cordier. C'est normal : tout ce qui est rare est cher !

M. David Amiel, ministre. En effet, nous sommes entrés dans un nouveau régime financier international, caractérisé par des taux d'intérêt cinq fois plus élevés qu'ils ne l'étaient en 2022.

M. Pierre Cordier. Ça va mal depuis 2017 !

M. David Amiel, ministre. Un deuxième principe se déduit du premier : les mesures de soutien doivent être ciblées, temporaires et financées. Face à des crises qui tendent à se répéter, nous ne pouvons pas nous laisser aller à la facilité consistant à engager des dépenses non financées, ce qui reviendrait à faire des chèques en bois aux Français. À un an d'une échéance présidentielle, il pourrait être tentant de mettre la poussière sous le tapis et de laisser à nos successeurs le soin d'aller reprendre dans les poches les sommes prétendument données aujourd'hui, mais ce serait contraire à notre devoir. Cette ligne – n'octroyer d'aides que ciblées et financées – doit continuer d'être la nôtre.

Notre troisième principe est la transparence, s'agissant aussi bien des comptes que de l'exécution budgétaire, ce dont témoignent le texte que vous examinez, l'ensemble des rendez-vous auxquels vous êtes conviés, comme les réunions du Comité d'alerte sur les finances publiques, et l'information sur l'état des recettes fiscales que nous communiquons tous les dix jours.

Mesdames et messieurs les députés, je sais que vous allez débattre dans quelques instants d'une motion de rejet préalable. Or le texte qui en fait l'objet ne vise qu'à une chose : fournir le reflet le plus fidèle, le plus exact, le mieux arrêté, des évolutions budgétaires intervenues au cours de l'année 2025. La volonté de casser la capacité du Parlement à contrôler l'exécution budgétaire en un acte quasi-nihiliste, de rejeter le texte qui vous est soumis quel qu'il soit, même lorsqu'il ne vise, comme celui-ci, ni à entériner une décision ni à en proposer de nouvelles, mais simplement à communiquer l'état exact des comptes publics, tout cela donne une image assez triste du débat politique parlementaire.

M. Aurélien Le Coq. Laissez-nous décider de nos votes !

M. David Amiel, ministre. Au contraire, il faut que nous puissions convenir des chiffres, avant, évidemment, d'exprimer nos désaccords quant aux solutions que nous proposons les uns et les autres.

Mme Marianne Maximi. Arrêtez d'utiliser le 49.3, alors !

M. David Amiel, ministre. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ce projet de loi et pour laquelle je ne pourrai qu'être défavorable à la motion de rejet préalable.

M. le président. La parole est à M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Pierre Cordier. Le rapporteur général va essayer de soigner la France ! Soigner, c'est son métier !

M. Philippe Juvin, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Comme chaque année, le projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025 revêt une nature particulière. Il ne fixe pas une politique budgétaire ; il ne crée ni impôt nouveau, ni dépense supplémentaire. Il constate les résultats d'un exercice écoulé et arrête les comptes de l'État. À ce titre, son examen est absolument indispensable.

Je serai clair d'emblée : en tant que rapporteur général, je suis favorable à l'adoption de ce projet de loi,...

Mme Marie-Christine Dalloz. Très bien ! C'est logique !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...non parce qu'il traduirait une situation satisfaisante de nos finances publiques,...

M. Pierre Cordier. Merci de cette précision !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...et je vais largement y revenir, mais parce qu'il est nécessaire, d'un point de vue comptable et institutionnel, de disposer de comptes consolidés.

Pour autant, personne ne devrait voir dans cette adoption un motif de satisfaction. Certes, les chiffres de l'année 2025 marquent une amélioration : après deux années noires, en 2023 et 2024, le déficit public recule à 5,1 % du PIB. C'est 0,7 point de moins qu'en 2024 et même 0,3 point de moins que ce qui était prévu lors du vote de la loi de finances. Le déficit budgétaire de l'État diminue ainsi de près de 32 milliards d'euros. Assurément, ces résultats doivent être constatés objectivement.

Cependant, ils ne doivent pas nous conduire à nous raconter des histoires. En effet, derrière cette amélioration se cache une réalité beaucoup moins rassurante. D'abord, le déficit public, même revu à la baisse, reste très supérieur à ce qui figure dans nos engagements européens. Ensuite, il faut regarder honnêtement les ressorts de cette amélioration : le redressement de 2025 repose non pas sur une baisse des dépenses publiques, mais essentiellement sur une hausse des prélèvements obligatoires.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Alors que le Gouvernement avait promis un redressement fondé pour deux tiers sur les économies et pour un tiers sur les recettes, nous avons observé que seul le poids des prélèvements obligatoires avait été mobilisé. Ils ont ainsi augmenté de 50 milliards d'euros l'an dernier, pour atteindre 43,6 % du PIB. La France est désormais sur le podium des États européens pour sa pression fiscale.

Dans le même temps, les dépenses publiques ont continué à progresser, plus vite que la richesse nationale. Les dépenses de l'État ont certes été mieux tenues en 2025 que les années précédentes – il faut en convenir –, mais c'est un fusil à un coup qui repose sur des mesures de régulation budgétaire en cours d'exercice et non pas sur des réformes structurelles durables.

Faut-il voter ce texte ? Oui, puisque les objectifs ont été remplis. On attendait un déficit de 5,4 %, on est à 5,1 %. Il faut en prendre acte. Mais tout reste à faire : sans réforme, notre endettement risque de devenir – va devenir – hors de contrôle. Déjà, la Commission européenne annonce un déficit à 5,7 % pour la fin 2027, ce qui placerait la France parmi les États présentant les pires déficits de la zone euro, et très loin de l'objectif de 3 % en 2029, désormais largement inatteignable.

La raison en est assez simple : nos recettes sont très inférieures à nos dépenses, non pas de façon accidentelle, mais de façon massive et continue. Certains disent que la dette, ce n'est pas grave, que c'est même utile. C'est vrai, il y a une bonne dette, celle qui permet de préparer la prospérité de demain : construire des écoles et des universités qui formeront nos ingénieurs et nos techniciens, bâtir une recherche qui nous fournira des brevets, édifier des centrales nucléaires qui nous rendront compétitifs, réduire notre empreinte carbone. Oui, il existe une dette vertueuse.

Toutefois, tel n'est pas le cas de notre dette : elle n'est pas vertueuse. À quoi utilisons-nous la dette ? À payer les retraites, les salaires, les indemnités de tout type, nos médicaments, bref notre train de vie. Nous payons tout à crédit – c'est la réalité malheureuse du pays. Tout, sauf l'investissement : en même temps, nous n'investissons plus parce que nous n'avons plus de marges de manœuvre.

M. Pierre Cordier. Quel triste tableau !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Aucune entreprise, aucune commune, aucun ménage ne résisterait à une telle dette.

M. Jean-René Cazeneuve. Absolument !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Comment en sommes-nous arrivés là ? Par égoïsme.

M. Pierre Cordier. Par macronisme, dirais-je !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. En sacrifiant les jeunes générations. Vous avez 40 ans ? Écoutez-moi bien : si on ne fait rien, vous partirez à la retraite avec une rente qui vous placera sous le seuil de pauvreté. Pourquoi ? Parce que nous ne voulons pas voir la réalité, qui est pourtant simple : nous dépensons plus que nous ne gagnons ; nos recettes sont très inférieures à nos dépenses.

Dès lors, il y a deux façons de s'en sortir : baisser nos dépenses ; augmenter nos recettes.

D'une part, il faut dépenser moins et mieux. Sachant que les deux postes de dépenses les plus importants sont les retraites et la santé, je vous le dis très simplement, il n'y aura aucun rétablissement des comptes publics sans à la fois une réforme des retraites et une réforme du système de santé. En réalité, ceux qui prétendent améliorer les comptes publics sans s'intéresser aux retraites ni à la santé vous mentent.

Mme Marie-Christine Dalloz. Très juste !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ce n'est techniquement pas possible.

Non seulement nous dépensons trop, mais nous dépensons mal. Nous jetons l'argent par les fenêtres. Nous payons des arrêts maladie dont le nombre explose, mais nous ne payons pas la prévention. Nous payons de petits hôpitaux où on est mal soigné, mais nous ne remboursons pas les médicaments innovants. La gabegie est particulièrement criante dans la santé.

D'autre part, nous devons augmenter nos recettes, en travaillant plus et en étant plus compétitifs. Pour ma part, je serai toujours aux côtés de celui qui travaille, qui se forme ou qui recherche du travail, plutôt que de celui qui profite d'un système qui, en réalité, fait tout pour désinciter au travail.

Je mets en garde contre l'incapacité à engager des réformes de fond, la faiblesse devant la nécessité de réduire significativement les dépenses et d'en évaluer la pertinence ou l'efficacité, la surdité face aux alertes émises de toutes parts – de la

Commission européenne à la Cour des comptes –, l'indifférence quand la Cour des comptes elle-même écrit que la confiance des marchés financiers s'érode. Sans parler de la perte de compétitivité... Tout cela rogne nos marges de manœuvre, fatigue ceux qui travaillent, altère la confiance publique, réduit l'efficacité des services publics, nous appauvrit, miniaturise la crédibilité et finalement, plus grave encore, la souveraineté du pays. Un pays qui dépend de ses créanciers pour ses besoins les plus élémentaires ne s'appartient déjà plus.

Le prochain budget sera une épreuve de vérité. À tous ceux qui aspirent à présider le pays – légitimement, car nous sommes une démocratie vivante –, je demande une chose simple : dites-nous comment vous ferez pour rétablir les comptes publics !

M. Jean-Philippe Tanguy. On va t'expliquer. (*Sourires sur les bancs du groupe RN.*)

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Dites-le hautement et clairement ; commencez à le faire dès l'examen du prochain projet de loi de finances. Les Français ne pourront pas croire celui qui promettrait d'engager des réformes de fond une fois élu président de la République tout en refusant d'agir lors du prochain budget. Ne croyez pas celui qui vous promettra d'agir en juin 2027 mais qui se planquera en novembre 2026 !

Mme Marie-Christine Dalloz. Très juste !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Les Français ne seront pas dupes. Le prochain budget sera l'épreuve de vérité.

M. Pierre Cordier. Mais ce sera un budget technique...

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Ce n'est pas tout : la situation est si grave que celui qui sera élu en 2027 devra immédiatement jouer cartes sur table. On lui demandera immédiatement des comptes : quelle sera sa trajectoire de rétablissement des finances publiques ?

M. Pierre Cordier. Il parlera de l'héritage ! Comme Mitterrand en 1981 !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Finies, les petites histoires pour enfants ! Si le futur président ou la future présidente n'a pas les idées claires et un plan immédiat, transparent, résolu pour dépenser moins, dépenser mieux, favoriser la croissance et la compétitivité, alors il exposera la France à des maux qu'elle n'a jamais connus. Sans action résolue, l'année 2027 sera celle où on nous demandera de payer la note. Avis aux candidats, de droite, de gauche, du centre ou d'ailleurs...

Mme Estelle Mercier. Nous, nous avons des idées !

M. Aurélien Le Coq. Il faut partager les richesses !

M. Pierre Cordier. Ils veulent la place et se fichent du reste !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. ...en 2027, le président élu ne pourra plus biaiser ni oublier. Il devra dire la vérité, agir vite et obtenir des résultats.

Mes chers collègues, je m'égare ; ce n'est peut-être pas tout à fait le sujet du jour.

M. Pierre Cordier. Si, si !

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Pour l'heure, l'enjeu est moins grave. Le texte qui nous est soumis a une vocation plus modeste, mais nécessaire : constater fidèlement les résultats de l'exercice 2025. Retenez une chose : en 2025, le déficit

a été – c'est vrai – moins élevé que prévu. Ne boudons pas cette bonne nouvelle, d'autant que les nouvelles de cette nature risquent de se faire plus rares par la suite.

C'est la raison pour laquelle je vous propose d'adopter ce texte. Néanmoins, vous l'avez compris, adoptez-le sans vous endormir ! En effet, ce n'est un secret pour personne : le réveil est toujours brutal pour les somnambules. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – M. Jean-René Cazeneneuve applaudit également.*)

Mme Marie-Christine Dalloz. C'est un discours courageux !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Je vais essayer de vous réveiller, cher rapporteur général ! (*Sourires.*)

Le budget 2025 a été un recul majeur pour le pays. La Cour des comptes est très critique de votre gestion : elle reproche « des tensions », « une contrainte forte sur les ressources », « des leviers limités » et « des résultats fragiles ». Tout cela pour quoi ? Pour respecter des critères maastrichtiens d'un autre temps, sans d'ailleurs y parvenir, faute d'aller chercher les recettes nécessaires – je vous le rappelle, c'est d'abord la baisse des recettes qui explique l'augmentation des déficits –, et pour augmenter de 11 % le budget militaire, toujours selon la Cour.

À quel prix ? Il convient de regarder attentivement tout ce qui a été dégradé par le budget 2025. Contraint par le temps, je ne donnerai ici que quelques exemples.

Parlons de l'impréparation climatique. Le budget 2025 a dégradé les moyens humains de la politique environnementale, en supprimant 322 postes. Ne venez pas nous dire que vous y consacrez des moyens !

Le budget 2025 a dégradé le fonds Vert. Il est exsangue : vous l'avez diminué de 67 % en deux ans. Sur le peu qui reste, seuls 20 % financent l'adaptation au dérèglement climatique. Vous nous mettez en danger.

Le budget 2025 a dégradé notre capacité à anticiper. Par exemple, la Cour des comptes juge « préoccupante » la situation budgétaire de Météo-France.

Le budget 2025 a dégradé notre capacité à réagir. Le budget prévu pour la sécurité civile a été dépassé de 55 %. Pourquoi ce budget a-t-il été autant sous-estimé ? Doutez-vous encore de la gravité du dérèglement ? Qu'espérez-vous en prévoyant des budgets insuffisants ?

Parlons de la recherche. Le budget 2025 a dégradé la recherche française. La Cour des comptes évoque des coupes « insoutenables ». Pendant ce temps, le crédit d'impôt recherche parade en tête des niches fiscales : il a coûté 8 milliards d'euros l'année dernière. Censé permettre de recruter des chercheurs, il sert en fait à éviter l'impôt. Devant la commission d'enquête relative à l'imposition des plus hauts patrimoines et des revenus les plus élevés, le président de la commission fiscalité du Medef a déclaré : « Dans l'optimisation fiscale, le crédit d'impôt recherche [...] est hyper important. » Ce sont les mots du Medef !

Parlons aussi de la cybersécurité. En ce qui concerne le budget alloué en 2025, la Cour des comptes est assez alarmiste : elle parle d'un « risque de décrochage des forces de sécurité intérieure ». Le résultat est sous nos yeux. Dans les mois qui suivent, en cette année 2026, la sécurité informatique de l'État est à terre. Nous avons assisté à une succession

de brèches majeures : attaque contre l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS), attaque contre le service EduConnect et, nous l'avons appris hier, attaque contre la messagerie Tchap, qui a donné lieu à une fuite de conversations entre agents de l'État.

La façon dont vous gérez les choses en 2026 risque d'avoir des conséquences tout aussi graves : vous annulez des crédits, vous en gelez d'autres et vous viendrez nous expliquer à la fin de l'année que les services publics n'en avaient pas besoin ! L'an dernier, sur les 12,7 milliards annulés, 10 milliards l'ont été à la fin de l'année. La même chose, sinon pire, pourrait se produire en 2026.

Si on vous écoute, le budget de l'agriculture n'a pas besoin des 190 millions d'euros que vous venez de geler. C'est intéressant, alors qu'on traverse une crise agricole à laquelle vous n'apportez aucune solution.

Si on vous écoute, le budget dédié à l'amélioration de l'habitat n'a pas besoin des 134 millions d'euros que vous venez de geler. C'est intéressant, alors qu'Eurostat montre que la France est championne d'Europe de la dégradation du logement.

Si on vous écoute, le budget du patrimoine n'a pas besoin des 13 millions que vous avez annulés, ni des 55 millions que vous venez de geler. C'est intéressant, vu le niveau de sécurité des œuvres dans les musées.

Si on cumule les coupes initiales, les annulations récentes et les crédits à ce stade seulement gelés mais que vous pourriez annuler en fin d'année, certains budgets vont s'effondrer entre 2025 et 2026.

Ainsi, le financement des investissements stratégiques pourrait diminuer de 1,5 milliard d'euros, c'est-à-dire de 39,3 %. Au temps pour la planification et la souveraineté !

Le budget de l'aide publique au développement (APD) pourrait baisser de 23,4 % en un an. Dans le sillage de ce qui se passe aux États-Unis, votre budget est contaminé par le recul de la solidarité internationale.

Le budget alloué aux associations serait réduit de 25,5 % ; celui consacré au sport, de 10,7 %. Les crédits dédiés à l'accès et au retour à l'emploi seraient eux aussi amputés.

Ce projet de loi d'approbation va être battu par toutes les oppositions. Notre règlement impose – et c'est heureux – que le président de la commission des finances appartienne à l'opposition. Vous ne serez donc pas étonnés que mon vote se porte contre le texte. Il va être battu parce qu'il ne s'agit pas seulement de valider la photographie – ou le reflet, comme vous le dites désormais – du budget exécuté, mais bien de vous donner quitus, alors que vous avez mal exécuté, dès le début, ce mauvais budget.

Il s'agit aussi d'utiliser le dernier moyen qui nous est donné pour voter contre une situation démocratiquement et politiquement aberrante, qu'il ne faut pas oublier. Le président de la République a décidé de dissoudre et de ne tenir aucun compte du résultat des législatives ; il a même fait l'inverse en permettant à son camp, battu, de continuer à gouverner sans rien changer. Dans n'importe quelle autre démocratie – toute démocratie où le vote de confiance est obligatoire et où il n'existe pas de 49.3 –, cette anomalie ne serait pas possible.

M. Pierre Cordier. Avec Lucie Castets, on n'aurait pas été fauchés ?

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Oui, il importe d'envoyer un signal en vous refusant cette approbation à l'heure où, toujours minoritaires, vous

comptez sur les mêmes principes et artifices pour nous imposer des coupes budgétaires en cours d'année 2026 et dans le projet de budget 2027. Il faut que tout cela cesse. Dans l'immédiat, il faut un budget rectificatif pour aller chercher des recettes nouvelles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Nicolas Sansu applaudit également.*)

MOTION DE REJET PRÉALABLE

M. le président. J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à M. Aurélien Le Coq.

M. Aurélien Le Coq. Le projet de loi relatif aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes est un texte technique. Plus que cela même, c'est un texte d'une rare technicité; le résultat de près de dix ans d'un travail d'orfèvre réalisé par la Macronie qui, au service de quelques fortunés, a réussi l'exploit, dans un pays riche, d'appauvrir la majeure partie du peuple. Technique, oui!

Ce texte est un condensé chimiquement pur du bilan désastreux de l'ère Macron. Il présente l'effroyable tableau de dix ans de sévices ultralibéraux à la tête de l'État. Heureusement, c'est bientôt terminé. Dans le pire des cas, il ne reste plus qu'un an à vous supporter, avant que le peuple ne vous renvoie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Un député du groupe LFI-NFP. C'est encore trop long!

M. Aurélien Le Coq. À l'heure où le rideau s'apprête à tomber, nous n'avons plus qu'à constater l'état de délabrement de la France, rabougrie et diminuée à coups de coupes budgétaires.

M. Pierre Cordier. Ce ne sont pas des coupes budgétaires, c'est de l'argent qu'on ne peut plus dépenser!

M. Aurélien Le Coq. La Macronie a affaibli le pays en détruisant ses services publics. 2025 fut une année noire pour la France. Texte technique peut-être, mais technique de bourrin! Vous vouliez réduire le déficit que vous aviez vous-même creusé: vous nous avez infligé 45 milliards d'euros de coupes budgétaires en un an.

Même vous, vous reconnaissez avoir coupé dans les dépenses: 30 milliards d'euros de coupes dans le projet de loi de finances pour 2025, pour souhaiter une bonne année aux Français; 3 milliards supplémentaires annulés au printemps; 10 milliards sabrés en fin d'année pour leur souhaiter un joyeux Noël – et comme cela ne suffisait pas, 6 milliards dissimulés « en cours de gestion », pour reprendre vos termes.

La technique budgétaire macroniste, c'est l'art de la prestidigitation, ou plutôt, devrais-je dire, de la duperie. Qui choisit le ministre? Macron, seul, même lorsqu'il perd les élections. Qui vote le budget? Personne; il passe par 49.3, grâce au secours des socialistes.

Mme Marie-Christine Dalloz. Vos amis socialistes!

M. Aurélien Le Coq. Et qui respecte le budget? Personne, pas même vous, puisqu'en cours d'année, vous faites disparaître les crédits pourtant adoptés. Cet argent public qui aurait dû servir aux Françaises et aux Français s'est volatilisé.

Les dépenses étaient adoptées, mais n'ont pas été « exécutées », comme vous dites: vous avez décidé seuls de ne pas les réaliser, sans aucun contrôle démocratique.

C'est ainsi que vous avez décidé de faire disparaître 850 millions d'euros pour l'écologie. Pas grave: les Français pourront continuer à habiter dans des appartements insalubres, où l'on grelotte en hiver et qui deviennent de véritables bouilloires en été. Les ouvriers pourront continuer à mourir sur des chantiers.

M. Pierre Cordier. Les ouvriers ne votent plus pour vous depuis longtemps!

M. Aurélien Le Coq. C'est un fait, le réchauffement climatique tue: il avait 19 ans, il travaillait dans le BTP, il est décédé de la chaleur le 28 mai dernier.

Lancer la bifurcation écologique? Trop coûteux! Tant qu'il y a de l'argent pour fabriquer des canons, on est bon. L'avenir de nos enfants? Même chose: moins prioritaire que celui des actionnaires. En 2025, ni vu ni connu, 673 millions d'euros prévus pour l'éducation dans le budget adopté ont disparu. Ce sont encore nos enfants et nos enseignants qui sont sacrifiés.

Et en 2026, vous recommencez. Comme en 2025, après votre budget, de nouveau manigancé avec les socialistes, qui a supprimé 4 000 postes d'enseignants partout dans le pays, vous continuez: 6 milliards de coupes budgétaires et même peut-être bientôt 10, que vous annoncez en cours d'année.

On vote? Toujours pas. Un décret, le fait du prince, comme d'habitude. Nous le redisons haut et fort: c'est un coup de force, un de plus, à un an d'une élection présidentielle, commis par un Gouvernement minoritaire et illégitime. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) En démocratie, le Parlement est souverain. Il n'est ni consultatif ni optionnel. Déposez un budget rectificatif, permettez aux représentants du peuple de débattre et de trancher.

Alors, quels sont les secteurs sacrifiés cette année? La culture: à quoi bon aider les Français à penser, à rêver, à s'émanciper? L'agriculture: une fois les ministres sortis des plateaux de télévision, vous considérez les agriculteurs comme des vaches à lait à qui vous coupez les crédits. (*Mêmes mouvements.*) Le sport, la jeunesse, la vie associative, tout ce qui peut faire vivre la solidarité est sacrifié.

Le bilan de vos coupes budgétaires de ces dernières années est accablant: 45 maternités supprimées, 1 700 bureaux de poste, l'équivalent de 10 universités sacrifiées et de 12 hôpitaux détruits. À petit feu, c'est la France que vous tuez. Et les conséquences sont graves, trop graves. Lyhanna, 11 ans, assassinée par un homme visé par de multiples plaintes pour viols sur mineurs: comment est-ce possible?

Le dysfonctionnement de notre justice ne peut s'expliquer uniquement par des responsabilités individuelles; il est structurel. Comment nier que le manque de moyens est en partie à l'origine de cette situation? Le président de la République a beau prétendre le contraire, voilà la réalité. La justice française, c'est trois procureurs et onze juges pour 100 000 habitants, contre onze et vingt-deux en moyenne dans les pays européens. Et vous comptiez encore geler cette année 414 millions d'euros de crédits dans le budget de la justice.

M. René Pilato. La honte!

M. Aurélien Le Coq. Darmanin dit assumer ses responsabilités, lui qui a saccagé la police judiciaire. Qu'il commence par démissionner, et que les moyens soient enfin mis sur la table pour la justice! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Vos politiques budgétaires entraînent des conséquences inhumaines. Par la destruction de nos services publics, elles frappent d'abord les plus pauvres et les plus précaires. Elles appauvrissent et paupérisent : lorsque l'État investit moins, lorsque la sécurité sociale prend moins en charge, lorsque les traitements des fonctionnaires sont trop faibles, c'est toute notre économie qui s'écroule.

La croissance de la consommation des ménages a ralenti en 2025, passant de 1 % en 2024 à seulement 0,4 % en 2025. Votre bilan, c'est celui d'une France où le tiers de la population a du mal à se procurer une alimentation saine et où une personne sur trois peine à prendre trois repas par jour. Pour un père ou une mère de famille, cela signifie hésiter, dans chaque rayon de supermarché, pour choisir ce qu'il peut se permettre d'acheter.

Depuis vos ministères, entre deux cocktails élyséens, vous ne savez pas ce que signifie devoir dire non à son enfant, non parce qu'on ne veut pas, mais parce qu'on ne peut pas. Vous ignorez ce que c'est que de faire croire que vous n'avez pas faim, simplement parce qu'il n'y a pas assez de nourriture pour toute la famille.

Vous avez jeté 1 million de Français dans la pauvreté ; 10 millions de nos concitoyens vivent pauvres, c'est un record depuis 1996, dans une société qui n'a jamais été aussi riche. Monsieur le ministre, la honte devrait vous accabler. Pourtant, comme tous les autres macronistes, vous n'avez pour seuls sentiments que la suffisance et le mépris.

Chaque mois qui passe sous la présidence Macron, les Français souffrent un peu plus. En avril dernier, la consommation continuait de s'effondrer – un recul de 0,5 % – et les prix d'exploser. Alors qu'ils augmentaient de 0,9 % avant la crise, ils ont progressé de 2,4 % en mai.

Bloquez les prix! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) À vous, les obsédés de la dette et du déficit, les fanatiques des coupes dans la dépense publique, voilà une mesure qui devrait plaire : elle ne coûte rien à l'État, zéro, walou ! En un trait de stylo, vous pourriez soulager toute la population. Pourquoi vous obstenez-vous à faire souffrir le peuple ? Parce que vous ne gouvernez pas pour lui, mais pour quelques amis financiers dont les dividendes valent à vos yeux bien plus que tout le reste.

Alors, puisque les Français sont pauvres et ne consomment plus, c'est toute l'activité économique qui s'écroule. Vous étiez présentés comme des Mozart de la finance, mais on nous avait caché que vous ne saviez jouer que les musiques mortuaires. (*Mêmes mouvements.*) Vous aviez prévu 1,1 % de croissance. Résultat de votre ruissellement de pauvreté, elle ne fut que de 0,9 % en 2025. Mais vous continuez : le PIB recule de 0,1 % au premier trimestre de 2026. Vous êtes en train de plonger le pays dans la récession.

Pire, devant l'abysse, vous êtes encore capables de pérorer que vous êtes fiers de votre bilan et de vos chiffres. Vous avez détruit l'appareil productif français. Dans ma région, les Hauts-de-France, 21 % des entreprises déclarent avoir réduit leurs effectifs. Le chômage est reparti à la hausse. Vous avez conduit le pays dans le mur : l'année dernière, 70 000 entreprises ont fermé – un record – et

60 000 emplois ont été supprimés. Derrière ces chiffres, toujours les mêmes réalités de misère et de pauvreté ! (*M. Jean-René Cazeneuve s'exclame.*)

Souffrez, collègues, d'entendre la réalité de ce que vit le pays ! Perdre son travail, ce n'est pas seulement une variation statistique dans les comptes de l'assurance chômage que vous ne cessez d'attaquer. Ce sont des dizaines de milliers de personnes qui rejoignent les rangs des plus précaires et des territoires entiers qui se retrouvent sinistrés, parfois pour des décennies.

Dans votre France, 7 millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire. Dans la France de Macron, 929 personnes sont mortes de la rue en 2025 : 14 d'entre elles étaient des enfants âgés de moins de 4 ans, 12 étaient des adolescents. Mais vous continuez. « Tu casses, tu ré pares », disiez-vous ? Faites plus simple : partez !

La situation sociale et économique est dramatique, mais vous voilà dans vos beaux costumes à vous gargariser d'une légère baisse du déficit. Ridicule ! Elle ne correspond même pas à la trajectoire que vous aviez planifiée. Le déficit s'élève à 5,1 % alors qu'il devait être contenu à 3,8 %. Vous n'arrivez même pas respecter vos propres plans. Mais d'où vient cette légère baisse ? Qui a payé ? Ah, il y a eu des hausses d'impôt. Mais pour qui, une nouvelle fois ? Pour les plus précaires !

M. Gérard Verny. Non, pour les entreprises !

M. Aurélien Le Coq. Ce sont 5 milliards supplémentaires pour les accises sur les énergies, en raison de la fin du bouclier tarifaire. Vous avez taxé la consommation d'électricité des plus pauvres, voilà la réalité ! Pendant ce temps, dans les palais dorés, vous avez saboté la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR), qui n'a rapporté que 400 millions – 1,6 milliard d'euros de moins que ce que vous aviez prévu, encore un beau cadeau !

La taxe sur les rachats d'actions ? 500 pauvres millions sur les 35 milliards d'euros de rachat d'actions – un record –, les actionnaires sont soulagés ! Ceux que vous avez engraisés pendant des années peuvent dormir tranquille. Total, par exemple, qui encaisse 12 millions de bénéfices chaque jour : rien, zéro, aucun impôt sur les sociétés. Comment pouvons-nous accepter que le boulanger, le boucher, l'épicier ou les petites entreprises paient 25 % d'impôt sur leurs bénéfices,...

M. Gérard Verny. Non, c'est 15 % !

M. Aurélien Le Coq. ...alors que les multinationales paient en moyenne 10 points de moins ? Et les gros patrimoines immobiliers ? Ils rigolent bien sous Macron. En dépit des mensonges de Mme de Montchalin, 13 000 millionnaires n'ont payé aucun impôt sur le revenu : pas mal !

La conclusion est simple : les impôts de tout le monde ont augmenté, sauf ceux des plus riches. Pourquoi ? Les niches fiscales ont explosé : 7 milliards de plus. Pour les plus riches du pays, quand on aime, on ne compte pas. En 2025, vous leur avez fait 92 milliards de cadeaux : un quart des recettes fiscales envolées ! Ça va ? On ne vous gêne pas trop ?

Là est le véritable scandale. Vous avez organisé un système d'évitement fiscal généralisé : plus on est riche, moins on paie. Il nous coûte cher, très cher. La France n'a plus les moyens d'entretenir ses milliardaires : qu'ils passent à la caisse ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mais puisque les riches ne paient pas, d'où vient l'argent ? Comme d'habitude, de la TVA, le premier impôt de France. On lit dans votre texte que les recettes de TVA sont moins

élevées que prévu, avec 98 milliards d'euros. C'est évident, puisque les gens ne consomment plus : vous les avez appauvris.

Mais attendez ! La TVA prélevée, ce n'est pas 98 milliards, c'est plutôt 200, normalement. Ou sont passés les 100 autres milliards ? Pourquoi ont-ils disparu du budget de l'État ? Parce que vous les avez transférés à la sécurité sociale et aux collectivités territoriales, pour compenser les cadeaux fiscaux que vous avez offerts, les exonérations de cotisations sociales et la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

En réalité, la TVA sociale existe déjà. Les Français, en faisant leurs courses, financent les cadeaux faits aux grandes entreprises.

Vous avez tout cassé : nous allons réparer !

M. Jean-René Cazeneuve. Ah !

M. Aurélien Le Coq. Les privilèges, en 2027, c'est terminé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Avec Jean-Luc Mélenchon,...

M. Pierre Cordier. Oh non, pas lui !

M. Aurélien Le Coq. ...ce sera le retour de la République, y compris en matière fiscale : l'égalité de toutes et tous devant l'impôt. Vous avez peur des déficits ? Vous craignez de voir les impôts augmenter pour la classe moyenne ? Soyez rassurés, nous créerons quatorze tranches d'imposition : les impôts seront moins élevés pour toutes celles et ceux qui touchent moins de 4 000 euros par mois et plus élevés pour les autres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Gérauld Verny. Ce sera le FMI à Paris !

M. Aurélien Le Coq. Vous cherchez de l'argent ? Nous en trouverons !

Ce texte reflète le bilan de votre politique. Tout comme vous, il doit être rejeté. En 2027, place à une nouvelle équipe : avec Jean-Luc Mélenchon, ce sera le retour à un ordre fiscal juste et à l'équilibre budgétaire. Bref, ce sera carré ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Sur la motion de rejet préalable, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. le rapporteur général.

M. Philippe Juvin, rapporteur général. Monsieur le député Le Coq, j'ai entendu vos arguments. Je crois cependant qu'il est plus facile d'appeler à voter une motion de rejet préalable que de s'ouvrir au débat pour y confronter vos idées à celles des autres. Vous avez été de ceux qui ont déposé le plus d'amendements sur ce texte ; amendements très intéressants, qui auraient été l'occasion d'un débat politique à même d'éclairer l'Assemblée. Je regrette donc que nous ne puissions pas échanger : ce n'est pas en rejetant ce texte qu'on réglera les difficultés du pays, mais en discutant, dans cette enceinte, des solutions à y apporter. Je suis défavorable à cette motion de rejet préalable. (*M. René Pilato s'exclame.*)

M. le président. Nous en venons aux explications de vote.

La parole est à Mme Claire Lejeune.

Mme Claire Lejeune (LFI-NFP). À force, il va falloir changer le titre de ce texte : cela fait un moment que plus personne, dans cet hémicycle ou dans le pays, n'approuve vos budgets. Aujourd'hui encore, nous allons rejeter ce texte d'approba-

tion des comptes, comme nous l'avons fait en commission, comme la représentation nationale l'a fait l'année dernière et l'année précédente – tout comme le peuple qui, à chaque élection, vous inflige un nouveau camouflet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.* – *M. Jean-Claude Raux applaudit également.*)

Seule consolation : ce comique de répétition va prendre fin car, en 2027, la page du macronisme sera enfin tournée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Nous savons que vous gouvernez depuis un moment dans un monde parallèle où le suffrage populaire et l'avis du Parlement sont des détails superfétatoires – un monde où seule compte la dette de l'État, prise isolément de la dette écologique, laquelle pèse pourtant bien sur toute la population ainsi que sur les générations à venir ; un monde où les coupes de milliards d'euros sont de simples ajustements comptables destinés à tenir une trajectoire.

Votre trajectoire, pourtant, la voilà : vous courez droit dans le mur en regardant vos pieds. Nous avons eu droit aux trois saisons du macronisme budgétaire : les coupes dans le budget initial, les gels et les surgels par décret, les coupes de 4 milliards, encore, dans le projet de loi de finances de fin de gestion – ajoutez à cela l'annonce, pour cette année, de 6 milliards en nouvelles coupes par décret.

Vous décidez de ces coupes à l'aveugle, sans aucune considération pour leurs effets sur les services publics, sur le quotidien des Français et sur l'activité économique. Cette semaine, plus que toute autre, vous devriez pourtant en mesurer la gravité : un manque de moyens pour nos soignants, pour nos procureurs, pour nos enseignants. Des millions de vies sont affectées. Alors que nous vivons une bascule mondiale, nous ne sommes pas prêts à faire face – à cause de vous – ni aux chocs géopolitiques, ni au dérèglement climatique, ni aux bouleversements technologiques.

Bientôt, ces trois saisons de coupes seront derrière nous. Place au printemps du peuple, avec Jean-Luc Mélenchon ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à Mme Estelle Mercier.

Mme Estelle Mercier (SOC). Depuis 2017, le Gouvernement macroniste – votre Gouvernement, monsieur le ministre –, demande aux Français de croire à une même promesse : moins de recettes aujourd'hui, une politique de l'offre censée ruisseler pour plus de croissance demain et des comptes publics finissant par se rétablir presque d'eux-mêmes. Il a pourtant été prouvé que cette politique ne marche pas : la croissance est atone, l'inflation a connu ces dernières années des sommets et la dette continue d'augmenter. Si, en 2025, le déficit public est passé de 5,8 % à 5,1 % du PIB, la dette atteint désormais 115,6 % du PIB. Derrière l'amélioration affichée, il n'y a pas de redressement durable mais des mesures provisoires, des coups de rabot et des arbitrages politiques mus par la seule logique comptable.

L'exécution budgétaire pour 2025 montre une nouvelle fois que l'amélioration de la trajectoire n'est due qu'à l'augmentation des recettes – notamment avec la surcote, pour les grandes entreprises, de l'impôt sur les sociétés, qui a permis de percevoir 6,8 milliards d'euros supplémentaires.

Votre méthode, elle aussi, est contestable. À peine adopté, votre budget « Barnier-Bayrou » se voit raboté : en avril 2025, puis en septembre, puis à la fin de l'année. Chaque annulation, chaque surgel, est un *stop and go* ; c'est une politique publique retardée, un dispositif qui se grippe, une collectivité qui ne peut plus anticiper, un opérateur fragilisé, un service

public qui se dégrade un peu plus. Vous parlez souvent de responsabilité, mais la responsabilité budgétaire ne consiste pas à chercher, chaque année, de nouvelles variables d'ajustement ou des économies sur les plus fragiles, sur les enseignants, sur les fonctionnaires, sur les retraités, sur les demandeurs d'emploi ou sur les collectivités. Être responsable, c'est identifier des solutions pérennes, anticiper des trajectoires et les respecter. Nous ne validons donc pas ces résultats de la gestion et nous n'approuvons pas ces comptes faits d'improvisations, de coups de rabot et de reports. Le groupe Socialistes et apparentés votera pour la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

Mme Marie-Christine Dalloz (DR). Nos collègues de La France insoumise, M. Le Coq en particulier, n'ont pas manqué de citer les sujets qui font d'eux les champions du monde de la proposition de dépense. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

La réalité est pourtant tout autre. En commission des finances, nous tentons de ne pas faire de politique politicienne et nous ne nous croyons pas en pleine campagne présidentielle. Nous nous confrontons, que cela vous plaise ou non, à la réalité. (*Mêmes mouvements.*)

M. Christophe Bex. Vous ne cessez de répéter la même chose !

Mme Marie-Christine Dalloz. J'aime quand ils vocifèrent : c'est que je touche juste !

M. Christophe Bex. Nous ne vociférons pas, madame – soyez polie !

Mme Marie-Christine Dalloz. Quelle est donc la réalité ? Ce texte est factuel. Il ne fixe pas les orientations pour l'avenir, mais donne l'arrêté des comptes avec précision. Vous pouvez contester ces comptes et en inventer d'autres : mais vous ne referez pas ainsi la réalité, comme le rapporteur général l'a rappelé tout à l'heure.

Notre collègue socialiste a prétendu qu'il fallait sortir de la politique de l'offre – elle n'était peut-être pas députée quand nous avons vu ce qu'a donné, entre 2012 et 2017, la politique de la demande !

Mme Estelle Mercier. Trois pour cent de déficit en 2017 ! Qui dit mieux ?

Mme Marie-Christine Dalloz. Que vous le vouliez ou non, vous êtes en partie responsables du déficit que vous dénoncez aujourd'hui.

Ce qui doit nous inquiéter, c'est la réalité de ce déficit.

M. Christophe Bex. Et les inégalités, madame !

Mme Marie-Christine Dalloz. La semaine dernière, en commission des finances, les groupes La France insoumise-Nouveau Front populaire et Socialistes et apparentés ont nationalisé ArcelorMittal pour 3 milliards d'euros, prouvant par là qu'ils n'ont pas conscience des réalités budgétaires.

Nous voterons contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur quelques bancs du groupe HOR.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Raux.

M. Jean-Claude Raux (EcoS). Cette motion de rejet préalable est une nouvelle occasion de dénoncer une méthode budgétaire devenue la norme. Après les exercices 2023 et 2024, marqués par des prévisions irréalistes et par une dégradation sans précédent des finances publiques, nous espérons un changement de cap. Or malgré des hypothèses plus prudentes en 2025, la méthode reste la même : recours au 49.3, annulation de crédits en cours d'année, annonce d'économies sans débat parlementaire et marginalisation continue du Parlement. Une telle manière de gouverner pose un problème politique et démocratique majeur. Alors même que les choix budgétaires engagent l'avenir du pays, le Parlement est systématiquement placé devant le fait accompli.

Nous voyons déjà cette logique se poursuivre en 2026. Dès le mois d'avril, le Gouvernement a annoncé 6 milliards d'euros d'économies supplémentaires. Il aura fallu attendre deux mois pour en connaître les contours et recevoir, enfin, les informations permettant de comprendre où ces coupes seront réalisées et quelles en seront les conséquences. Dans le même temps, vous vous obstinez à faire peser l'effort sur la dépense publique et à refuser d'engager les réformes indispensables à une meilleure justice fiscale. Cette orientation fragilise les services publics et les collectivités territoriales. Elle compromet notre capacité à relever les défis de demain, qu'il s'agisse de la transition écologique ou du vieillissement de la population. Face à cette impasse démocratique, politique et budgétaire, nous considérons qu'il n'y a pas lieu de poursuivre l'examen de ce texte : le groupe Écologiste et social votera en faveur de la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. René Pilato applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Padey.

M. Didier Padey (Dem). Une fois encore, nous y voilà. Pour la cinquième année consécutive, l'examen des comptes de la nation s'ouvre sous la menace d'un rejet. 2021, 2022, 2023, 2024 : quatre exercices que cette assemblée n'a pas voulu approuver, au point que nous devons aujourd'hui les régulariser par quatre articles de rattrapage. Conséquence de ce réflexe de rejet, voici donc un texte qui doit d'abord réparer les blocages des années précédentes avant même que de solder la sienne. Au fond, que nous demande-t-on ? De prendre acte, rien de plus. Ce projet de loi n'est pas un programme politique ; c'est une photographie, établie selon les procédures normales et certifiée par la Cour des comptes. Voter ce texte ne revient pas à approuver une politique mais simplement à reconnaître que ces chiffres reflètent la réalité de l'exécution du budget pour l'année 2025.

Tout au contraire, en déposant cette motion de rejet, nos collègues refusent d'examiner les comptes, suggèrent qu'ils seraient maquillés et que la Cour des comptes les aurait certifiés à tort. Ce n'est pas là seulement mettre en cause la sincérité de magistrats indépendants ; c'est aussi se priver de son propre pouvoir de contrôle. Rejeter le texte, ce n'est pas contrôler davantage, mais renoncer à contrôler.

N'oublions pas la véritable nature de ce vote. Tout comme adopter ce texte ne revient pas à adouber la politique du Gouvernement,...

M. Nicolas Sansu. Si !

M. Didier Padey. ...le rejeter ne revient pas à la déplorer – ce n'est que repousser une photographie objective qu'il reviendra à chacun de retoucher lors des prochaines échéances budgétaires. Loin d'être un acte de vigilance, ce rejet est un signal purement politique qui ne change rien à la réalité de nos chiffres et nous prive d'un point de départ

consensuel pour bâtir l'avenir. Pour notre part, nous tenons au débat. Le groupe Les Démocrates votera contre la motion de rejet préalable. (*M. Jean-Carles Grelier applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme Félicie Gérard.

Mme Félicie Gérard (HOR). Comme chaque année, notre assemblée est appelée à examiner les comptes de l'État pour l'exercice précédent. Ce projet de loi a une fonction précise : constater les recettes encaissées, les dépenses exécutées et le solde budgétaire de l'année 2025. Il ne s'agit ni d'un vote de confiance, ni d'un blanc-seing donné au Gouvernement, ni d'une approbation générale de la politique menée, mais simplement d'arrêter les comptes. Dans toute entreprise, dans toute association ou dans toute collectivité, c'est une exigence élémentaire : il en est de même pour l'État.

Pourtant, une nouvelle fois, on nous propose de mettre fin au débat avant tout examen du texte. Cette motion de rejet préalable ne modifiera pas les comptes de l'année 2025. Elle n'effacera ni les déficits, ni la dette, ni les difficultés de nos finances publiques. Elle ne proposera aucune économie et ne corrigera aucune dépense. En revanche, elle nous empêchera d'exercer pleinement notre mission de contrôle. Nous avons pourtant besoin de comprendre les écarts entre les prévisions du budget et son exécution. Nous avons besoin de tirer toutes les conséquences de l'année écoulée pour préparer les prochains budgets. S'agissant des finances publiques, notre pays a besoin de lucidité, de responsabilité et de décision – pas d'une nouvelle bataille de postures. Le groupe Horizons & indépendants votera contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson (LIOT). Chers collègues, quel est le sens d'une motion de rejet préalable sur une loi de fin de gestion ? Son seul intérêt est de donner quinze minutes de visibilité à l'orateur du groupe qui la propose ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Claire Lejeune. N'importe quoi !

M. Charles de Courson. Si elle était votée, elle nous empêcherait, en revanche, de débattre du fond. (*Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback applaudit.*) Vous ne serez donc pas étonnés que le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires vote contre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe HOR.*)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Sansu.

M. Nicolas Sansu (GDR). Contrairement à ce que d'aucuns voudraient nous faire croire, l'approbation des comptes de l'État ou de la sécurité sociale n'est pas une opération purement technique. Le budget de l'État sert en effet à décliner des politiques publiques qui ont des conséquences pour nos concitoyens. Or quelle est la réalité du pays ? C'est celle d'un pays riche mais qui, avec 10 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, voit les inégalités croître en son sein tandis que les ultrariches, eux, voient leur patrimoine enfler d'année en année ; c'est celle d'une industrie qui ne s'est pas relevée, contrairement aux fables de la politique de l'offre, et dont la part dans la valeur ajoutée est passée de 14,3 % à 12,7 % ; c'est celle de services publics qui souffrent plus que jamais – dans l'éducation, la santé, la sécurité ou la justice –, sans parler du véritable abandon de nos territoires ultramarins. Voilà quelles sont les traductions concrètes des choix budgétaires qui ont été faits depuis de trop nombreuses années !

Nous avons plaidé, lors des débats budgétaires, pour des choix différents. Il s'agissait de réinternaliser une partie de la dette par la création d'un circuit du Trésor européen ; de financer des investissements, notamment dans la transition écologique, par le fléchage de l'épargne des Français, de plus en plus abondante à mesure que grandit leur inquiétude ; de remettre en ordre notre système fiscal en le rendant plus juste grâce à la fameuse taxe Zucman sur les plus hauts patrimoines ; de mettre sous conditions les 211 milliards d'euros d'aides aux entreprises documentées par l'excellent rapport sénatorial de Fabien Gay, aides qui ont quadruplé en vingt ans et qui profitent d'abord aux multinationales et non aux artisans ou aux PME ; d'augmenter les salaires et les pensions, à commencer par les plus basses, pour la relance du pays.

Alors que le retour des empires et des conflits sur la planète est avéré, il faut redonner confiance au peuple en lui promettant non du sang et des larmes, mais le respect de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Les députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine rejeteront donc les comptes de l'État pour 2025 et adopteront cette motion de rejet. Vous nous entraînez dans une impasse dont il est temps de sortir par le retour des nouveaux jours heureux afin de porter une nouvelle France (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*) de la prospérité et de la concorde. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes GDR et LFI-NFP. – M. Jean-Claude Raux applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Gérault Verny.

M. Gérault Verny (UDR). Depuis le 1^{er} janvier 2026, la dette publique française a augmenté de 67 milliards d'euros. C'est l'équivalent de plus de 1 000 euros supplémentaires par Français en seulement cinq mois. Et ce chiffre continue de progresser à chaque instant : pendant les deux petites minutes que durera cette explication de vote, la dette de notre pays aura augmenté de 1 million d'euros.

Monsieur le ministre, ralentir la vitesse d'une chute n'est pas remonter la pente. Le Gouvernement nous présente un déficit qui décélère, mais oublie de dire que nous descendons toujours. Certes, le déficit baisse de 0,7 point pour s'établir à 5,1 % du PIB, mais le déficit est un débit tandis que la dette est un niveau.

Un déficit de 5,1 % ne stabilise rien. La France a aujourd'hui le déficit le plus élevé de la zone euro ; il est supérieur à celui de la Grèce et de l'Italie. La charge de la dette s'est élevée à 51 milliards d'euros cette année. C'est presque autant que le budget annuel alloué au ministère des armées ou à celui de l'éducation nationale. Il s'agit donc d'un appauvrissement généralisé des Français.

Reste à savoir d'où vient le mieux affiché. La réponse est simple : il vient de 23 milliards d'euros de prélèvements nouveaux. Côté dépenses, le Haut Conseil des finances publiques constate un effort négatif. Autrement dit, les dépenses n'ont pas été maîtrisées. Ces 23 milliards, ce sont nos entreprises qui les ont versées, celles qui investissent et embauchent malgré la surtaxe ; ce sont nos ménages qui les ont payés, ceux qui travaillent, produisent et s'acquittent sans broncher. Ce sont eux qui ont tenu ce budget, pas l'État, et on voudrait leur présenter l'addition comme un trophée de bonne gestion.

C'est précisément pour sortir de cette spirale que le groupe UDR défend l'instauration d'une règle d'or budgétaire. Il s'agit d'une règle simple : l'interdiction constitutionnelle de créer de nouvelles dettes hors investissement. L'État devrait

s'en tenir au principe qui vaut pour les ménages comme pour les entreprises, celui qu'impose le bon sens : financer les dépenses du quotidien par les recettes du quotidien et les investissements de long terme par l'endettement.

M. le président. Merci, monsieur le député.

M. Gérard Verny. En conséquence, le groupe UDR votera cette motion de censure. *(Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.)*

Plusieurs député du groupe RN. Cette motion de rejet !

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy (RN). Chers collègues macro-nistes, votre gestion des finances publiques de la France est tellement pathétique, pitoyable, que même les Insoumis sont désormais légitimes à vous donner des leçons de finances publiques.

Nous en sommes là, vous en êtes là : les communistes, les Insoumis sont plus légitimes que vous pour parler des finances publiques tellement vous avez ruiné celles-ci à tous égards. Dette publique, déficit, manque d'investissement, reprise du chômage, désindustrialisation – il n'y a pas un domaine où vous n'avez pas échoué.

Même quand on sait que vous allez échouer, vous faites pire que ce qui était prévu. Le groupe Rassemblement national avait alerté les Français au sujet des hausses d'impôts. Nous avions prévu 24 milliards d'euros de hausses d'impôts, en particulier sur les classes moyennes, mais vous avez fait pire que ce que nous craignions : vous avez augmenté les impôts de 31 milliards.

Vous n'excellez que dans la médiocrité. Vous êtes excellents pour ruiner les comptes publics, pour augmenter les impôts et pour vous défausser de votre propre responsabilité.

Nous avons ainsi entendu les orateurs du Modem et d'Horizons se défausser de leur responsabilité en expliquant qu'ils n'étaient même plus responsables de votre gestion. J'informe les députés du Modem, d'Horizons et peut-être aussi ceux de Renaissance qu'ils sont au Gouvernement. Je ne sais pas si vous êtes au courant : vous êtes au Gouvernement depuis dix ans et cette gestion est donc la vôtre, uniquement la vôtre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)* Certes, vous avez aussi bénéficié du soutien très intéressé des LR et des socialistes. J'en conviens : le parti unique s'est allié une fois encore pour ruiner la France. *(Exclamations sur les bancs du groupe Dem.)*

Mme Dieynaba Diop. Changez de fiches !

M. Jean-Philippe Tanguy. Finalement, c'est le rapporteur général qui parle le mieux de votre propre budget, dont il a honte : il explique que vous aviez promis deux tiers d'économie, mais que finalement 100 % de la réduction du déficit résulte de l'augmentation des impôts.

Il se demande comment améliorer la gestion des finances publiques. Ce n'est évidemment pas en votant pour les Insoumis qui créeront 180 milliards d'euros d'impôts, mais en votant pour Marine Le Pen, qui libérera la France une fois encore. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mme Dieynaba Diop. Rendez l'argent !

M. le président. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve (EPR). Les orateurs du Rassemblement national et La France insoumise se sont trompés d'exercice, considérant qu'ils participaient à un meeting politique, ils ont appelé à voter pour leur candidat...

M. Théo Bernhardt. Attal ou Philippe ?

M. Jean-René Cazeneuve. ...alors que, hélas ! nous ne parlons que du projet de loi relative aux résultats de la gestion et portant approbation des comptes de l'année 2025. *(Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. S'il vous plaît, chers collègues !

M. Jean-René Cazeneuve. Déposer une motion de rejet préalable n'est pas s'opposer à un texte mais demander à l'Assemblée nationale de renoncer à en débattre. Cette motion vise le relevé comptable de l'année écoulée : il ne s'agit pas d'un projet ou d'une réforme, mais simplement d'un constat arrêté par l'administration et certifié par la Cour des comptes. On ne fait pas baisser la fièvre en cassant le thermomètre. *(Mme Annie Vidal applaudit.)*

La France insoumise l'a dit clairement : elle ne conteste pas les chiffres, qui sont évidemment exacts. Vous voulez donc enterrer sans la moindre discussion des chiffres que vous reconnaissez qu'ils sont justes, refuser le débat sur des faits tenus pour exacts. Ce n'est pas un argument, c'est une dérobade en plus d'être une bêtise.

Voici les faits. Le déficit a reculé de 0,7 point par rapport à 2024 et le solde du budget de l'État s'est amélioré de 32 milliards d'euros. Le vrai défi qui mériterait que nous débattions aujourd'hui est le montant de la charge de la dette, de 52 milliards d'euros en 2025.

M. Jean-François Coulomme. Merci, monsieur Cazeneuve !

M. Antoine Léaument. C'est votre bilan !

M. Jean-René Cazeneuve. Une motion de rejet n'aura pas pour effet d'effacer une seule de ces lignes budgétaires. Vous le savez si bien que pour faire adopter votre motion, vous comptez bien évidemment sur les voix du Rassemblement national,...

M. Théo Bernhardt. Vous avez voté pour eux, je vous rappelle !

M. Jean-René Cazeneuve. ...avec lequel vous dansez un tango perpétuel depuis plusieurs années, non pour proposer quoi que ce soit, mais pour empêcher le débat. *(Mme Annie Vidal applaudit.)*

Nous, nous voulons ce débat et nous refusons cette motion de rejet. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)*

M. le président. Je mets aux voix la motion de rejet préalable.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	242
Nombre de suffrages exprimés	241
Majorité absolue	121
Pour l'adoption	145
contre	96

(La motion de rejet préalable est adoptée.)

M. le président. En conséquence, le projet de loi est rejeté.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante.)

M. le président. La séance est reprise.

5

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2025

**Discussion,
après engagement
de la procédure accélérée,
d'un projet de loi**

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2025 (n^{os} 2843, 2863, 2869).

PRÉSENTATION

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'action et des comptes publics.

M. David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics. Je viens vous présenter le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour l'exercice 2025, même si je vois se dessiner une motion de rejet préalable. Je n'aurais pas la présomption de penser que je vais vous convaincre dans les quelques minutes qu'il me reste mais je voudrais les utiliser pour rappeler quelques points.

D'abord, l'existence même de ce texte est une innovation démocratique importante. Depuis 2022, la loi oblige le Gouvernement à soumettre au Parlement, chaque année, les comptes définitifs de la sécurité sociale avant même d'examiner le budget social de l'année suivante. C'est une bonne chose car cela renforce le contrôle parlementaire en vue de la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), comme pour le projet de loi de finances.

Depuis trois ans, aucun projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale n'a été adopté. Il y a eu trois rejets successifs et nous verrons dans un instant ce qu'il en sera du texte que nous examinons. Toutefois, je ne voudrais pas que tout cela trahisse un rapport étrange à la vérité budgétaire car la vérité est dans ce texte.

Les comptes de la sécurité sociale sont en déficit de 21,6 milliards d'euros en 2025. À elle seule, la branche maladie affiche 15,9 milliards de déficit. Le déficit de la branche vieillesse s'élève à 7,1 milliards. Ces chiffres et importants nous rappellent une réalité que personne ne devrait pouvoir nier et sur laquelle pourtant tant s'aveuglent.

Si l'on observe la trajectoire, 80 % de l'augmentation de la dépense publique depuis près de cinquante ans est le fait de la hausse des dépenses sociales. Celles-ci nous concernent tous, puisqu'il s'agit des dépenses de retraite et de santé.

Voilà pourquoi tant et tant de Français se demandent comment il est possible que dans le pays le plus imposé d'Europe, tant de services publics semblent être à l'os : ce n'est pas le fonctionnement des services publics qui explique l'augmentation de la dépense publique depuis cinquante ans mais, à hauteur de 80 %, l'augmentation des dépenses sociales.

Le choix est maintenant entre nos mains. Soit on prend ce déséquilibre à bras-le-corps en maîtrisant la dépense, en poursuivant les réformes, en proposant aux Français des comptes sincères plutôt qu'en avançant des promesses et des illusions confortables à court terme mais délétères à long terme, soit on continue à rejeter les textes, à refuser les constats, à plonger la tête dans le sable et on laisse la dette sociale s'accumuler en silence, jusqu'à priver le Parlement des marges de manœuvre budgétaires pourtant indispensables pour continuer à renforcer les services publics et pour investir dans l'avenir.

Prendre ses responsabilités implique de maîtriser le déficit de la sécurité sociale, même quand des chocs extérieurs surviennent, comme la guerre déclenchée dans le golfe Persique à la fin du mois de février.

M. Louis Boyard. Par Israël et les États-Unis !

M. David Amiel, ministre. Plutôt que de poursuivre l'allègement des charges,...

M. Louis Boyard. Des cotisations !

M. David Amiel, ministre. ...à la suite de l'augmentation du smic, le 1^{er} juin, nous avons fait le choix de soutenir le tissu économique par des aides ciblées et financées. Un allègement de charges...

M. Louis Boyard. De cotisations !

M. David Amiel, ministre. ...aurait creusé le déficit de la sécurité sociale de 2,8 milliards d'euros. Cette dépense, qui n'était pas prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, aurait donc constitué une double irresponsabilité – budgétaire et démocratique.

Cependant, il ne s'agit pas uniquement de maîtriser l'augmentation des allègements de charges :...

M. Louis Boyard. De cotisations !

M. David Amiel, ministre. ...il faut aussi s'attaquer à la dépense, cette dépense sociale qui augmente de manière non maîtrisée jusqu'à mettre en péril la viabilité de la sécurité sociale et l'ensemble des marges de manœuvre budgétaires. Avec mes collègues Jean-Pierre Farandou, Stéphanie Rist et Camille Galliard-Minier, nous nous sommes pleinement engagés dans cette voie.

Enfin, pour terminer sur un élément directement lié au projet de loi qui vous est soumis, je rappelle que, pour la première fois depuis 2019, la Cour des comptes a certifié l'ensemble des branches du régime général, y compris la branche famille. J'insiste sur ce point car, ces trois dernières années, cet argument a souvent été brandi dans l'hémicycle pour appeler à l'adoption des motions de rejet. Je m'attends donc à ce que la motion soit, cette fois, rejetée à l'unanimité. *(Sourires.)*

Je souligne surtout que si cette certification a été possible, c'est grâce aux progrès sociaux qui ont été réalisés, tels que la réforme de la solidarité à la source ou le préremplissage des déclarations des allocataires du RSA et de la prime d'activité. Désormais certifiés, les comptes sont plus fiables, plus sincères et surtout plus justes. Cette certification n'est donc pas qu'un progrès comptable, même si cet aspect est important ; elle est le reflet d'une transformation profonde de notre système de sécurité sociale, que la réforme de la solidarité à la source rend plus juste et plus transparent.

Ces comptes sont ceux de notre sécurité sociale – la vôtre, la mienne, celle de tous les Français ; ils méritent d'être discutés et amendés, de faire l'objet de débat politique au sens le plus noble du terme. C'est pourquoi j'espère que la motion de rejet ne sera pas adoptée.

M. le président. La parole est à M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales.

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales. La commission des affaires sociales a rejeté, mardi dernier, le projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2025 – millésime exceptionnel s'il en est, avec le vote d'une première motion de censure depuis 1962, deux mois sous le régime de la loi spéciale de l'État et le premier déclenchement de l'alerte sur l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) depuis 2007. Pourtant, les chiffres qui figurent dans ce texte, qu'ils nous plaisent ou non, que l'on soutienne ou non la gestion dont ils résultent, sont le pur reflet de la réalité.

Pour ce qui est du champ des administrations de sécurité sociale (Asso), plus large que celui des régimes qui forment le cœur des lois de financement de la sécurité sociale, l'article liminaire montre un déficit de 0,2 point de PIB. Cela correspond à un solde négatif de 6,7 milliards d'euros, pour 796,6 milliards de recettes et 803,3 milliards de dépenses. Ce résultat, en retrait de 9 milliards d'euros par rapport à 2024, est même inférieur de 12,3 milliards à la prévision.

Deux explications peuvent être avancées : d'une part, un phénomène d'assiette, car la croissance et l'inflation n'ont été que de 0,9 % ; d'autre part, des soldes moins favorables pour certaines composantes des Asso telles que les régimes obligatoires de base, mais aussi les retraites complémentaires – elles sont certes en excédent mais celui-ci a baissé de 3,2 milliards d'euros.

L'article 1^{er} du projet de loi arrête le déficit des régimes obligatoires de base à 22 milliards d'euros pour l'exercice clos de 2025, chiffre ramené à 21,6 milliards avec l'excédent du fonds de solidarité vieillesse (FSV). La France enregistre ainsi en 2025 un déficit très important de la sécurité sociale, alors que cette année n'a pas été marquée par des crises sanitaires ou géopolitiques. Le déséquilibre est donc encore plus fort qu'en 2024, année où le déficit avait déjà atteint 15,3 milliards d'euros. Certes, le solde est un peu meilleur que la prévision initiale – 22,1 milliards – et que la dernière révision – 23 milliards –, mais il n'y a vraiment pas de quoi fanfaronner.

Ce sont surtout les branches maladie et vieillesse qui sont en déficit – respectivement de 15,9 et 7,1 milliards d'euros. La branche accidents du travail et maladies professionnelles connaît son premier déficit depuis 2013, de 0,2 milliard. Les deux autres branches restent dans le vert, quoique de seulement 92 millions pour la branche autonomie. Quant à la branche famille, elle est en excédent, pour la triste raison que la natalité est encore en berne.

Les recettes atterrissent, certes, à un niveau quasi identique à ce qu'avait projeté la loi de financement de la sécurité sociale de départ, et même au-dessus de l'estimation révisée à l'automne dernier ; mais la hausse qu'elles enregistrent, pour la quatrième année consécutive, est moindre que l'année précédente, soit 2,6 % contre 4,6 %. Un tel ralentissement est logique au regard de la croissance du PIB, soit 0,9 % contre une prévision de 1,2 %, de l'évolution des prix à la consommation, soit 0,9 % au lieu de 1,4 %, et celle du salaire moyen par tête – de 1,8 % au lieu de 3,3 %.

Pourtant, ces recettes ont été relevées par des mesures discrétionnaires de 6,8 milliards d'euros. La principale était l'abaissement du point de sortie du bandeau réduisant les cotisations patronales d'assurance maladie et les cotisations d'allocations familiales, avec un gain pour la sécurité sociale – ou une moindre compensation par l'État, ou encore un coût pour les entreprises, tout dépend du point de vue – de 2 milliards d'euros en brut ou 1,6 milliard une fois pris en compte l'impôt sur les sociétés. On peut également penser aux hausses sur les stock-options – 0,4 milliard – et les taxes sur les boissons sucrées – 0,3 milliard.

Sur ces derniers points, je m'interroge toutefois sur le souhait du législateur : s'agissait-il de dégager du rendement ou de pénaliser la consommation ? J'aurais préféré, pour ma part, des mesures pour améliorer le taux d'emploi.

S'agissant des dépenses, beaucoup de choses pourraient être dites, mais je me bornerai à indiquer que la normalisation de l'inflation est logiquement venue tempérer les revalorisations des prestations en espèces, avec notamment 2,2 % pour les pensions et 2,4 % pour les postes de la branche famille. La réforme des retraites, issue de la loi de financement rectificative pour 2023, a eu un effet positif : 0,8 milliard d'économies en 2025, ce qui démontre que sa suspension aura bien un coût.

L'Ondam est l'un des objets de l'article 2. En 2025, cet objectif a été consommé à hauteur de 265,41 milliards d'euros. Ce montant connaît une hausse importante en comparaison avec 2024 : + 9 milliards d'euros, soit + 3,4 % ; il a donc crû trois fois plus vite que la croissance, n'en déplaît à ceux qui voient des coupes claires là où il y a des hausses réelles. Néanmoins, après cinq années consécutives de dépassement, la cible a été respectée pour la première fois.

Certes, la tenue de l'Ondam – et même sa sous-exécution pour 451 millions d'euros – ne tient pas tant à son parfait calibrage de départ, à la fin de la navette parlementaire en février 2025, qu'au déclenchement inédit de l'alerte il y a presque un an. Les caisses et le Gouvernement avaient alors annoncé des économies de 1,74 milliard d'euros, mais elles ne se sont concrétisées que pour 1,24 milliard, pénalisant injustement des professionnels qui n'étaient pas responsables du déficit, tels les kinésithérapeutes, qui ont vu la revalorisation qui leur était promise reportée.

Un autre chiffre doit nous alerter : si les charges liées à l'épidémie de covid-19, certes désormais résiduelles, mais surtout celles liées au Ségur de la santé...

M. Louis Boyard. Les cotisations !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. ...et aux effets de socle des compensations salariales accordées aux établissements pour le choc inflationniste qui avait suivi la guerre en Ukraine n'avaient pas existé ou avaient été financées par des économies – ou des recettes –, l'Ondam constaté pour 2025 n'aurait atteint que 243,8 milliards d'euros. Cela signifie que, toutes choses étant égales par ailleurs, les régimes de base n'auraient pas été déficitaires de 21,6 milliards à la clôture de l'exercice 2025, mais auraient affiché un excédent de 400 millions d'euros. Autrement dit, les revalorisations du Ségur se sont faites à crédit. On ne peut plus, à l'avenir, faire de chèques en blanc, sous peine de mettre en danger l'ensemble de notre protection sociale.

Mme Justine Gruet. Il a raison !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. De son côté, la Cades – Caisse d'amortissement de la dette sociale – a amorti 16,2 milliards de dette. Cet établissement est bien géré et

tout le stock réussirait à être épuré à la date fixée par la loi organique, en 2033, si nous n'avions plus de nouveaux déficits – or, hélas, nous en avons. La question est désormais celle d'éventuels transferts supplémentaires. Les passifs qui s'accumulent au bilan de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) compliquent sérieusement sa tâche, laquelle permet tout bonnement aux patients d'être remboursés, aux retraités de toucher leur pension et aux établissements de fonctionner. Or ce transfert à la Cades, qui nécessitera une modification de la loi organique, exige au préalable la définition, l'adoption et l'engagement d'une trajectoire sérieuse de redressement, susceptible de convaincre nos futurs créanciers. Il y va de notre crédibilité, de notre responsabilité et surtout de notre souveraineté.

Enfin, l'article 3 complète les deux dispositions par une grille sous la forme d'un bilan patrimonial – il est toujours intéressant d'éclairer la représentation nationale de la sorte.

Toutes les branches et caisses ont été certifiées par la Cour, pour la première fois depuis 2019, avec des observations moins nombreuses. Nous pouvons nous en réjouir, mais nous devons demeurer vigilants car il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion de nos finances sociales, qu'il s'agisse de la lutte contre les fraudes de tout type, de la recherche d'efficience ou de la simplification.

Ce projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de 2025 invite la représentation nationale à regarder la réalité en face : nous devons prendre acte de la situation déficitaire de nos finances sociales, pour l'heure sans perspective de redressement.

Ce constat étant posé, nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Il nous faut œuvrer au rétablissement de l'équilibre de la sécurité sociale – non par la créativité fiscale mais par la création de valeur, par le travail, ciment de notre cohésion sociale qui permet de faire face aux risques de la vie. Chacun doit y contribuer selon ses capacités. Il y va de la pérennité de notre modèle de protection sociale, de sa capacité à investir demain pour répondre aux besoins et à relever les nombreux défis qui se dressent devant nous : le vieillissement de la population, le nécessaire renouvellement des générations, la modernisation du système de santé, l'attractivité des métiers, et tant d'autres.

Mme Justine Gruet. C'est urgent !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Mes chers collègues, relevons ensemble ces défis pour donner à notre sécurité sociale un bel avenir !

M. le président. La parole est à M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Cet hémicycle examine pour la quatrième fois un texte particulier, qui permet le contrôle et la réflexion sur l'exécution réelle des comptes sociaux et la trajectoire de nos finances sociales. Je regrette que ce projet de loi ait été rejeté en commission des finances, le 3 juin dernier, après avoir été méthodiquement vidé de son contenu, article après article. Je regrette tout autant la motion de rejet dont il fait l'objet, et je vous invite à ne pas l'adopter. En effet, le rejet du texte n'effacerait ni un euro de déficit ni un euro de dette. Cette démarche est révélatrice d'une tentative malheureusement fréquente dans cette assemblée : lorsqu'un diagnostic dérange, certains préfèrent contester le thermomètre plutôt que s'interroger sur les causes de la fièvre.

Car enfin, de quoi parlons-nous ? Nous ne débattons pas d'un projet de réforme, ni de nouvelles dépenses, ni même d'un budget ; nous débattons d'un constat – qui ne réduit aucune prestation ni ne modifie aucun paramètre de notre protection sociale. Ce constat, validé pour la première fois depuis des années par la Cour des comptes – M. le rapporteur général vient de le rappeler –, nous oblige simplement à regarder la réalité en face.

Cette réalité est préoccupante. La sécurité sociale constitue l'une des plus grandes conquêtes de notre pays. Elle protège les Français de la maladie, de la vieillesse et des accidents de la vie, et accompagne les familles. Nous y sommes profondément attachés. Mais précisément parce que nous y sommes attachés, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur la situation de ses comptes.

En 2025, le déficit des régimes obligatoires de base et du fonds de solidarité vieillesse atteint 21,6 milliards d'euros : c'est plus de 6 milliards d'euros de dégradation en une seule année et, hors crise sanitaire, le niveau de déficit le plus élevé observé depuis 2012.

Plus inquiétant encore, les prévisions pour 2026 demeurent fortement dégradées, alors même que les efforts engagés ces dernières années étaient censés amorcer un retour progressif à l'équilibre. Surtout, la Cour des comptes souligne que ce déficit n'est plus seulement la conséquence d'événements exceptionnels. Nous sommes confrontés à des déséquilibres de plus en plus structurels.

Les dépenses continuent de progresser plus vite que nos capacités de financement. Pourtant, les recettes de la sécurité sociale poursuivent aussi leur progression pour atteindre plus de 640 milliards d'euros en 2025. Ces données démontrent que notre problème n'est pas le manque de ressources, mais l'incapacité collective à maîtriser durablement certaines dynamiques de dépenses.

Le respect de l'Ondam en 2025 est certes une bonne nouvelle, mais il ne faut pas se laisser tromper par cette seule donnée. Les dépenses de l'administration de sécurité sociale atteignent désormais plus de 800 milliards d'euros et progressent encore de 3,4 % en un an, tandis que les recettes ralentissent sous l'effet d'une croissance économique moins dynamique et d'une masse salariale qui augmente moins vite.

Mme Anne-Laure Blin. Exactement !

M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis. Autrement dit, même lorsque les objectifs votés sont respectés, la trajectoire globale reste préoccupante.

M. Louis Boyard. Elle n'a pas été acceptée !

M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis. Le risque est connu : nous empruntons désormais pour financer les dépenses courantes de fonctionnement. C'est particulièrement préoccupant. Nous reconstituons de la dette sociale, alors même que la Cades avait été créée pour l'éteindre. Cette situation se traduit par une nouvelle accumulation de dépenses au sein de l'Acos, qui n'a pourtant aucune vocation à assurer la trésorerie de court terme. Ses besoins de financement pourraient s'approcher de 100 milliards d'euros dès 2027 et de 135 milliards à l'horizon 2029, selon la Cour des comptes, si aucune mesure de redressement n'est engagée.

Nous sommes donc confrontés, non pas à une difficulté passagère, mais à un véritable problème de soutenabilité financière de notre modèle social. Si nous ne corrigeons pas rapidement la trajectoire actuelle, ce ne seront plus seulement les comptes de la sécurité sociale qui seront fragilisés,

mais sa capacité à remplir durablement ses missions. Nous ne pouvons aveuglément reporter la facture sur les générations futures ; ce n'est tout simplement pas une trajectoire soutenable.

Je veux également insister sur le manque de lisibilité de nos finances sociales. Il devient difficile, même pour le Parlement, de suivre précisément les flux financiers, les mécanismes de compensation, les responsabilités respectives de l'État, des organismes sociaux, des collectivités territoriales. Prenons l'exemple du RSA. Les départements assurent l'essentiel du financement, la caisse d'allocations familiales (CAF) le verse, l'État en définit les règles, mais finalement, il est parfois difficile d'identifier clairement qui décide, qui paie et qui est responsable. Ce type d'organisation brouille la compréhension de notre modèle social et complique le contrôle démocratique.

Face à la situation que je vous ai décrite au début de mon propos, deux attitudes sont possibles. La première consiste à nier les difficultés, à expliquer que la dette n'est pas un problème et que les déficits peuvent être repoussés.

M. Louis Boyard. Ce n'est pas ce que nous disons !

M. Yannick Monnet. C'est vous qui avez créé cette dette !

M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis. La seconde consiste à regarder les chiffres en face et à engager les réformes nécessaires avant qu'il ne soit trop tard. C'est cette voie de responsabilité qu'il faut défendre aujourd'hui. Préserver notre modèle social exige davantage de responsabilité financière. Cela suppose de suivre la lutte contre la fraude sociale, de mieux maîtriser les dépenses dont la progression n'est plus suffisamment pilotée, de simplifier l'organisation de notre système.

M. le président. Merci, monsieur le rapporteur pour avis !

M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis. Approuver les comptes, ce n'est pas les cautionner. Rejeter ce texte ne servirait à rien, n'effacerait rien, puisqu'il ne permet que de reconnaître la réalité des comptes, afin de mieux corriger les dérives qu'il révèle. C'est un devoir de vérité vis-à-vis des Français.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire.

M. Louis Boyard. Enfin, la vérité va éclater !

M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis. La vôtre !

M. Louis Boyard. Elle va faire mal !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. En effet ! (Sourires.)

Vous nous dites que la sécurité sociale est en déficit. Ce n'est pas une fatalité comptable, mais bien un choix politique. Ce n'est pas lié à un défaut irréversible du modèle social français, mais à des choix réversibles faits par l'État, qui met leur coût au bilan de la sécurité sociale.

Le problème des comptes de la sécurité sociale pour 2025 est analogue à celui des comptes de l'État rejetés cet après-midi. L'opposition ne peut donc cautionner ni ces comptes ni ce qu'ils révèlent.

La sécurité sociale est massivement privée de recettes sur décision de l'État. Elle se voit imposer des dépenses non compensées sur décision de l'État. Elle supporte une dette induite sur décision de l'État. Ce n'est pas le fonctionnement normal de notre système social. L'État interfère dans les

recettes de la sécurité sociale avec les exonérations. Les cotisations sociales ne sont pas des charges pour les entreprises, mais des recettes pour la sécurité sociale, payées par les travailleurs. C'est du revenu différé. Une baisse de charges, ça n'existe pas, contrairement à une baisse de recettes sociales.

Je rappelle les chiffres. En 2025, la baisse des cotisations sociales représentait 88,6 milliards d'euros, d'après les chiffres de la Commission des comptes de la sécurité sociale. Premier problème : l'État fait perdre de l'argent à la sécurité sociale. Selon la Cour des comptes, 5,5 milliards n'étaient pas compensés l'année précédente, et restaient à la charge des comptes sociaux. Elle considère ces rééquilibrages comme « partiels », c'est-à-dire insuffisants, et la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 n'a rien résolu.

Deuxième problème : l'État perd lui-même de l'argent. La compensation des exonérations est passée de 11 milliards d'euros en 2017 à 57 milliards en 2025. Où trouvez-vous ces milliards ? Dans la TVA, bien sûr. Elle colmate de plus en plus la brèche ouverte par l'État dans les comptes sociaux et territoriaux, et finance de moins en moins les services publics à la charge de l'État.

Face à ce constat, que concluez-vous ? Que dites-vous à la Cour des comptes qui vous demande de limiter les niches sociales ? Vous répondez qu'il est urgent de ne rien faire. Ce n'est apparemment pas suffisant pour le Medef, qui s'offusque que vous vous contentiez de préserver ses privilèges au lieu de les étendre, quand il faudrait les abolir.

J'ai parlé des recettes, mais il faut aussi dire un mot sur les dépenses. La Cour des comptes considère que le déficit de la sécurité sociale s'explique par les dépenses non financées. Je vous rappelle qu'une part importante du déficit des comptes sociaux est supportée par la branche maladie, à hauteur de près de 16 milliards d'euros. Mais vous omettez de dire que, sur cette somme, 12 milliards financent le Ségur de la santé, décision – certes nécessaire – prise par l'État et non par la sécurité sociale, qui en assure pourtant le financement ; c'est pratique.

Je m'oppose donc à vos décisions sur les recettes, sur les dépenses, mais aussi sur la dette de la sécurité sociale. L'État ne rembourse jamais le stock de sa dette, il ne paie que les intérêts, contrairement à la sécurité sociale qui doit tout rembourser. Faire peser une dette sur les comptes sociaux a donc nettement plus de conséquences que de la mettre à la charge de l'État. C'est d'autant moins compréhensible quand cette dette est la conséquence directe des choix de l'État.

Une grande part des dettes des comptes sociaux est illégitime. Une dette de 92 milliards d'euros, liée à la crise sanitaire, a été transférée vers la Caisse d'amortissement de la dette sociale, dite Cades. Pourtant, la dette covid relevant de la responsabilité de l'État, il serait logique qu'elle soit retracée dans ses comptes et non dans ceux de la sécurité sociale. L'économiste Michaël Zemmour calcule que le refinancement de la dette covid n'aurait coûté chaque année qu'un milliard à l'État, alors qu'elle coûte une dizaine de milliards d'euros aux comptes sociaux. Par ailleurs, je tiens à indiquer que si le solde est légèrement négatif en 2025, les administrations de la sécurité sociale, hors remboursement de Cades, étaient excédentaires ces dernières années. Il n'y a donc pas de trou de la sécurité sociale.

En conclusion, j'aimerais rappeler les principes fondamentaux de la sécurité sociale pour laquelle nous sommes battus après la seconde guerre mondiale.

Je lis l'article L. 111-1 du code de la sécurité sociale. Premier alinéa : « La sécurité sociale est fondée sur le principe de solidarité nationale. » Tout discours fataliste, habillé de prétextes techniques, qui s'en prend à la sécurité sociale, s'en prend donc à la solidarité nationale.

Selon le deuxième alinéa du même article, elle constitue une assurance « pour toute personne travaillant ou résidant en France de façon stable et régulière ». N'en déplaise à certains, cela inclut les travailleurs étrangers.

Troisième alinéa : « Elle garantit les travailleurs contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leurs revenus. Cette garantie s'exerce par l'affiliation des intéressés à un ou plusieurs régimes obligatoires. » Ne vous en déplaise, la sécurité sociale est une garantie pour les travailleuses et les travailleurs, payée par eux-mêmes alors que, dans votre esprit, elle n'est qu'une charge pour l'entreprise.

Tous les assauts contre la sécurité sociale, amorcés aux États-Unis dans les années 1980, poursuivis en France dans les années 1990 puis aggravés depuis 2017, sont mus par l'idée qu'il faut affamer la bête pour en venir à bout et que la sécurité sociale est un affranchissement insupportable à l'égard des lois du marché.

Mme Anne-Sophie Ronceret. C'est bon, on a compris !

M. le président. Monsieur le président, votre temps de parole est écoulé.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Il n'est pas soumis aux règles parlementaires ! Moi, j'ai été respectueux des règles !

M. Éric Coquerel, président de la commission des finances. Or c'est précisément parce qu'il nous affranchit des lois du marché qu'il faut protéger ce bien commun gagné de haute lutte.

MOTION DE REJET PRÉALABLE

M. le président. J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Je veux répondre à la question que nous posent les Français à chaque fois que nous les croisons : pourquoi y a-t-il de plus en plus d'impôts, alors que, lorsqu'ils regardent autour d'eux, rien ne fonctionne ? Que pouvez-vous donc faire de l'argent des Français ?

Je leur réponds que cela ne tombe pas du ciel, que vous avez adopté un mécanisme intelligent qui leur fait payer plus de taxes sans avoir à voter aucune loi, pour reverser le produit de la taxe, à la fin de la chaîne, dans la poche d'une grande fortune française.

Le mécanisme est simple. Vous connaissez *Le loup de Wall Street* : vendez-moi ce stylo à 1 euro. Toutefois, vous ne le vendez pas, vous le taxez. Vous avez instauré une TVA à 20 % ; il est donc vendu 1,20 euro, dont vous récupérez 20 centimes. Mais dans la France de Macron, l'inflation est forte : le stylo est maintenant vendu 2 euros, si bien que vous ne récupérez plus 20 mais 40 centimes.

C'est là que se trouve la douille, parce que le revenu des gens n'a pas augmenté autant que l'inflation. Non seulement ils paient plus cher ce qu'ils achètent, mais ils paient plus de taxes par rapport à leurs revenus.

Nous avons fait les calculs : pour un travailleur au smic, la TVA a augmenté de plus de 60 %. La contribution sociale généralisée (CSG), sorte de TVA sur les salaires, a également augmenté de 20 %. Vous avez donc imposé au peuple, aux travailleuses et aux travailleurs, une augmentation de 60 % de la TVA et de 20 % de la CSG. C'est énormément d'argent pris sur le dos du peuple. Qu'avez-vous bien pu en faire ? Vous avez cramé la caisse. C'est étrange : la TVA apportait 11 milliards d'euros dans les caisses de la sécurité sociale en 2017 ; c'est désormais 57 milliards. Dans le même temps, combien représentaient vos cadeaux aux patrons en allègements de cotisations ? Au total, 42 milliards d'euros.

Mme Marie Mesmeur. La honte !

M. Louis Boyard. Cela signifie que les trois quarts des augmentations de taxes que vous avez imposées aux travailleurs, n'ont pas permis de financer l'hôpital ni d'aider les retraités : ils sont partis dans les poches de grandes entreprises, dont les armées d'avocats fiscalistes maîtrisent parfaitement toutes vos magouilles pour conserver le moindre centime qui risquerait être investi au service de l'intérêt général.

J'en termine avec un dernier chiffre : 0,1 % des grandes entreprises – dans lesquelles vous irez vous recaser une fois que nous vous aurons tous battus aux élections présidentielle et législatives – captent à elles seules un tiers des allègements généraux. Je répète : 0,1 % des grandes entreprises captent un tiers de tous vos cadeaux fiscaux !

Mme Anne-Sophie Ronceret. Elles investissent et elles embauchent !

M. Louis Boyard. Voilà comment vous avez cramé la caisse ! Nous pourrions nous dire que vous avez touché le fond, mais le macronisme, soutenu par le Rassemblement national, ne connaît pas le fond.

Mme Annie Vidal. Vous venez de voter avec eux !

M. Louis Boyard. C'est un immense trou noir, une sorte de néant de l'intelligence politique.

Comme votre TVA ne permet pas de compenser l'inflation des dépenses de la sécurité sociale et que vous en avez vidé les caisses en baissant les cotisations, vous avez créé de la dette. Mais même avec la dette, vous avez réussi à gaver le grand patronat ! Il y a trente ans, les aïeux du macronisme ont créé une caisse spéciale pour tenir cette dette : la Cades. À l'origine, il s'agissait d'éteindre 40 milliards de dettes avant 2009. Nous sommes en 2026 et elle gère un encours de 120 milliards de dettes, dont 90 % sont possédés par des fonds de pension ou des banques étrangères. Depuis qu'elle existe, la sécurité sociale française a payé 80 milliards d'euros d'intérêts à la finance internationale ; vous nous avez fait payer deux fois plus que ce que nous devons rembourser. Bravo, les Mozart de la finance !

Mme Marie Mesmeur. Eh oui !

M. Louis Boyard. Le problème, ce n'est pas que les gens ne veulent pas bosser, comme vous le dites, puisque les chômeurs sont six fois plus nombreux que les emplois disponibles dans notre pays.

Mme Marie Mesmeur. Exactement !

M. Louis Boyard. Le problème, ce n'est pas que l'on dépense trop.

Mme Anne-Laure Blin. Ce n'est pas un sbire du millionnaire Mélenchon qui va nous faire la leçon !

M. Louis Boyard. Je rappelle que l'hôpital est au bord de l'effondrement et que les retraités ne parviennent pas à vivre avec leurs pensions.

Mme Marie Mesmeur. Eh oui !

M. Louis Boyard. Le problème, ce n'est pas l'explosion des APL – aides personnalisées au logement. Elles n'arrivent pas à suivre celle des prix du logement.

Le problème, ce sont ceux qui se gavent. Voilà le problème de la France ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Anne-Sophie Ronceret. Vous dites n'importe quoi !

M. Louis Boyard. Votre fanatisme vous aveugle, votre croyance dans le néolibéralisme vous empêche de constater les faits. Depuis trente ans, vous gavez le grand patronat qui vous promet en échange de créer de l'emploi. Résultat : nous subissons un chômage de masse qui touche 20 % des jeunes, à supposer que leurs contrats, souvent sous le salaire minimum, leur permettent de vivre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Michelin, Auchan, Valeo, Renault, Sanofi, Airbus, Nexity, combien de licenciements ?

Mme Anne-Laure Blin. Combien d'entreprises fermeraient avec vos politiques ?

M. Louis Boyard. Depuis trente ans, vous vendez à la découpe nos secteurs industriels à la finance internationale et aux fonds prédateurs. MA France, Vencorex, Whirlpool, General Electric, Arjowiggins, tous ces licenciements, toutes ces familles brisées : voilà la réalité crue de ce que vous avez fait à notre pays ! (*Mêmes mouvements*) Quarante-cinq maternités ont été détruites, 1 700 bureaux de poste, 5 000 kilomètres de voies ferrées, 10 000 écoles rurales et l'équivalent de dix universités et de douze hôpitaux.

Mme Marie Mesmeur. Exactement !

M. Louis Boyard. On se croirait sorti d'une guerre.

Mme Anne-Laure Blin. Vous n'avez pas soutenu François Hollande quand il était président ?

M. Louis Boyard. Tout ce qui nous rendait fiers autrefois, vous l'avez détruit, vous l'avez vendu. Parce que selon vous, tout doit être privé, le peuple est privé de tout.

Les salaires sont trop bas, les gens n'ont même pas de quoi payer leurs factures et leur loyer. Emmener les petits au cinéma, aller au restaurant...

Mme Marie Mesmeur. Prendre des vacances !

M. Louis Boyard. ...ou s'acheter un petit quelque chose pour se faire plaisir, c'est terminé !

Le pays est en déconsommation ; les gens consomment moins ; le pays produit moins ; la croissance est en berne. Nous sommes au bord de la récession.

Mme Marie Mesmeur. C'est vrai !

M. Louis Boyard. Lorsque vous laissez une minorité accaparer la moitié des richesses, qu'elle la garde pour elle ou qu'elle l'investisse dans la sphère financière internationale, il ne reste plus rien pour le pays, plus rien pour le peuple. Vous avez trahi le pays, vous avez trahi le peuple ! Voilà ce que vous avez fait ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ce peuple, parlons-en. Lorsqu'il manifeste, vous le tabassez.

Mme Marie Mesmeur. Exactement !

M. Louis Boyard. Lorsqu'il fait des pétitions, vous l'ignorez. Lorsqu'il vote, vous ne reconnaissez même pas le résultat des élections. Résultat : le pays fait du sur-place. L'alliance du macronisme et du Rassemblement national est crépusculaire ! Inutile de vous demander de lutter contre l'extrême droite : ce serait comme vous demander de vous suicider politiquement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Marie Mesmeur. Exactement !

M. Louis Boyard. Depuis que le Rassemblement national est à l'Assemblée, il vote l'ultra-majorité des textes proposés par les macronistes.

Mme Anne-Sophie Ronceret. Vous venez de voter ensemble !

M. Louis Boyard. Vous êtes tellement mauvais que le grand patronat vous trompe. Cette bande d'irresponsables se presse d'aller prendre des repas avec Jordan Bardella dans les restos huppés de Paris. Plus la note est élevée, plus le RN change de position facilement – note payée avec l'argent public que le Rassemblement national détourne, cela va de soi.

Au Rassemblement national, vous avez carrément abandonné l'abrogation de la réforme des retraites,...

Mme Marie Mesmeur. La honte !

M. Louis Boyard. ...et vous ne deviez pas tourner qu'à Pépito ce jour-là, car vous proposez même de faire travailler les gens jusqu'à 67 ans. Vous êtes contre l'augmentation sans conditions du smic : ce sera seulement si le patron la veut bien et qu'elle est défiscalisée. C'est donc de l'argent en moins pour la sécurité sociale. Je vous apprends plein de choses, en voici une autre : ça existe déjà, c'est la prime Macron !

Mme Anne-Laure Blin. Ils voteront avec vous, ne vous inquiétez pas !

M. Louis Boyard. C'est un mauvais remake ! Les neuf milliardaires qui possèdent 90 % des médias prennent un type sorti de nulle part, ils lui font faire la une et du people, ils répètent qu'il est jeune, qu'il est beau et que c'est un cadre dynamique.

Mme Marie Mesmeur. Il va voir le Grand Prix de Formule 1 à Monaco !

M. Louis Boyard. À la fin, il mène la politique des milliardaires au service des milliardaires.

Mme Marie Mesmeur. Comme Macron !

M. Louis Boyard. Finalement, la politique économique de Jordan Bardella, c'est la même que celle de Macron, mais en plus raciste. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Contrairement à l'image que vous vous en faites, le peuple de France n'est pas un peuple d'idiot.

M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis. C'est pourquoi il ne votera pas pour vous !

M. Louis Boyard. Il suit, il regarde, il comprend, et c'est à son intelligence que nous voulons parler. C'est l'exact inverse de la politique macron-lepéniste qu'il faut mener.

Première étape : augmenter les salaires et passer le smic à 1 700 euros pour permettre aux familles de vivre et de respirer. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe*

LFI-NFP.) Pour les petites entreprises qui ne peuvent pas payer, nous mettrons en place une caisse de péréquation des salaires qui sera financée par les grandes entreprises. Ça s'appelle la justice! (*Mêmes mouvements.*)

Mme Anne-Laure Blin. Ça ne fonctionnera pas! Retournez à l'école!

M. Louis Boyard. Deuxième étape: grâce à l'augmentation les salaires les gens reconstruiront, ce qui relancera la production. Les milliards d'euros de cadeaux fiscaux et d'aides publiques seront réorientés vers la planification écologique. Au rythme auquel nous allons, le réchauffement climatique dépassera les 3 °C: au cœur des villes, il fera plus de 50 °C en été,...

Mme Anne-Laure Blin. Et pourquoi pas 60 °C? Ou 80 °C? Qui dit mieux?

M. Louis Boyard. ...les côtes françaises seront submergées par la hausse du niveau de la mer; le secteur agricole sera bouleversé par les variations climatiques.

Tel est l'enjeu économique existentiel dont nous devons tenir compte. (*Mme Marie Mesmeur applaudit.*) En conséquence, les aides publiques de l'État seront intégralement orientées vers la planification écologique pour reprendre notre souveraineté agricole, énergétique et industrielle. Nous ne ferons pas ce que vous avez fait aux générations futures. L'objectif premier du peuple français sera l'harmonie économique avec les écosystèmes et la nature.

Troisième étape: le partage du temps de travail. Nous ne reconnaissons pas la légitimité du 49.3 de la réforme des retraites d'Élisabeth Borne, et contrairement au Rassemblement national, nous l'abrogerons! Nous ferons la retraite à 60 ans! La place de nos grands-parents n'est pas sur une chaîne de production, mais à la maison pour profiter légitimement de leur retraite.

Mme Marie Mesmeur. Bravo!

M. Louis Boyard. La création d'emplois, du fait du partage du temps de travail, de la relance de la consommation et de la planification écologique, fera entrer des cotisations dans les caisses et permettra par exemple de financer l'hôpital sur le dos duquel vous avez fait 5 milliards d'économies cette année.

Vous observerez, mesdames et messieurs les députés, qu'il est possible de parler de politique sans avoir à revenir à votre obsession permanente de l'islam et de l'immigration. L'avenir écologique, l'emploi, les salaires ou le service public, voilà les questions auxquelles le peuple de France nous demande de répondre.

Nous lui proposons le remboursement intégral des soins prescrits – dentaires, optiques, auditifs – par le 100 % sécu; l'embauche de fonctionnaires dans les domaines de la santé, l'éducation, la justice; le rétablissement et le renforcement de l'impôt de solidarité sur la fortune: un plan massif d'investissement dans l'hôpital, les Ehpad, la petite enfance; une taxe sur les superprofits et les dividendes; la lutte contre la fraude fiscale, dont le montant estimé se situe entre 80 et 120 milliards d'euros par an, et la lutte contre l'évasion vers les paradis fiscaux.

Mme Anne-Sophie Ronceret. C'est long!

M. Michel Lauzzana. Rien à ajouter?

M. Louis Boyard. Si vous voulez des gens sérieux, que rien ne fera jamais céder et qui proposent autre chose que des coupes dans les services publics et la baisse des salaires, il n'y a

qu'un seul bulletin de vote possible, c'est celui pour Jean-Luc Mélenchon! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Monsieur le rapporteur, vous dites que l'Ondam a été tenu. On a demandé à l'hôpital public de faire 4 milliards d'euros d'économie; il en a fait 5! Comment pensez-vous qu'il soit encore possible de faire des économies dans l'hôpital public?

Aucun des libéraux qui se sont succédé à la tribune n'a mentionné les besoins essentiels des Français. Personne n'a parlé de désert médical! Personne n'a parlé de la précarité des familles! Personne n'a parlé de la difficulté à trouver une place en crèche! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Vous nous dites qu'il est inutile de rejeter ce projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2025, parce que ça ne changerait rien. Dans ce cas, l'adopter ne changera absolument rien non plus!

On sait qu'il ne propose qu'une photographie. Ce n'est pas elle qui nous pose problème, mais le photographe, parce qu'il doit de l'argent au peuple français et qu'il n'a aucune légitimité politique à demander l'approbation d'un budget qu'il n'a même pas été capable de respecter, alors qu'il l'a fait passer par 49.3!

Nous vous donnons une leçon de politique et de respect du suffrage universel! Le peuple français en a marre de la politique que vous menez! Il est dégoûté de ce que vous faites des services publics et il est catastrophé de ce que vous faites de la sécurité sociale. Nous le rassurons; dans un an, avec l'élection présidentielle, viendront les jours heureux! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Marie Mesmeur. Bravo!

M. Nicolas Tryzna, rapporteur pour avis. Ça fait du bien quand ça s'arrête...

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Monsieur Boyard, ou devrais-je dire professeur Boyard, puisque vous nous donnez des leçons? Nous sommes habitués aux motions de rejet préalable de La France insoumise. Finalement, vous n'aimez pas le débat. (*Exclamations prolongées sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Gabriel Amard. On la connaît, votre rengaine!

M. le président. S'il vous plaît, chers collègues!

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Avec cette motion, vous voulez nous empêcher d'examiner la réalité des comptes de la sécurité sociale. Vous avez peur de voir la réalité de nos finances sociales!

M. René Pilato. Et nos propositions, vous en dites quoi?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Monsieur Boyard, je vous ai écouté sans vous interpellier. À un moment, il faut être sérieux et responsable. Qui peut ne pas tenir compte de la réalité de nos finances?

La photographie ne vous convient pas, mais peut-être qu'après l'avoir examinée avec sérieux, vous direz-vous que votre discours est complètement à côté de la plaque? Je n'ai pas votre expertise en matière d'économie, et encore moins en matière de magouilles... (*Mme Annie Vidal applaudit.*)

M. Louis Boyard. De quoi vous parlez? Vous êtes à LR!

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Vous êtes un peu le Mozart de LFI! Vous ne manquez pas de toupet, parce que dès que vous êtes monté à la tribune, vous avez pleuré à cause

de l'augmentation des taxes et de la CSG, mais l'Assemblée se souvient-elle des cinquante nuances de hausse de la CSG qui lui avaient été proposées l'automne dernier et des conséquences qu'elles auraient eues pour les Français de classe moyenne? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*) Vous n'avez pas honte de tenir ces propos à la tribune après avoir défendu de tels amendements, après avoir bloqué le débat parlementaire et nous avoir empêchés d'aborder le fond des politiques publiques?

Monsieur Boyard, je vous ai écouté et je vous ai très peu entendu sur le texte.

Mme Marie Mesmeur. Répondez-nous sur nos propositions!

M. Thibault Bazin, rapporteur général. L'approbation des comptes de la sécurité sociale, dont il est question, c'est quelque chose de sérieux. Ce qui m'a fait le plus mal, c'est quand vous avez dit que rien ne fonctionne. J'ai pensé à tous les professionnels des établissements de santé ou des crèches.

M. René Pilato. Et les morts sur les brancards, vous y avez pensé?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. On ne peut pas jeter l'opprobre sur tout le système de soins derrière lequel se trouvent des professionnels engagés et dévoués qui méritent notre respect et notre considération. Avec de tels discours caricaturaux, vous jetez l'opprobre sur l'ensemble du système. (*Mme Annie Vidal et M. Jérôme End applaudissent.*)

Vous clouez aussi au pilori tous ceux qui créent de la valeur en France.

Mme Justine Gruet. Eh oui!

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Si nous souhaitons un système de sécurité sociale qui fonctionne, nous avons besoin de personnes qui créent de la valeur. C'est en se fondant sur le travail que la sécurité sociale a été fondée: chacun contribue à hauteur de ses moyens, chacun reçoit à hauteur de ses besoins. Je crois en la cotisation. Redonnons-lui du sens.

M. Louis Boyard. Vous êtes franchement nul!

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Vous pouvez dire que je suis nul, mais moi je vous ai respecté et je vous ai écouté jusqu'au bout. Je respecte tout le monde et je suis prêt à débattre – c'est ce qui nous différencie.

Mes chers collègues, je vous invite à rejeter cette motion de rejet préalable, de manière que nous examinions avec le plus grand sérieux les comptes de la sécurité sociale pour l'année 2025, c'est notre devoir de parlementaires. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR, DR et HOR.*)

Mme Justine Gruet. Bravo!

M. le président. Nous en venons aux explications de vote.

La parole est à Mme Fanny Dombre Coste.

Mme Fanny Dombre Coste (SOC). Voter l'approbation des comptes de la sécurité sociale, c'est cautionner près de dix ans de gestion délétère des comptes sociaux, qui a entraîné un déficit excessif ainsi qu'une détérioration des services publics et de l'offre de soins.

Le bilan de cette gestion depuis 2017 est clair: des comptes sociaux qui se dégradent, des services publics affaiblis par des politiques Gouvernementales qui en ont détérioré la qualité. Alors que le déficit de la sécurité sociale a franchi le seuil des 21 milliards d'euros en 2025 – 3 milliards de plus que l'année précédente –, le groupe Socialistes et apparentés

rappelle que cette situation résulte d'un choix politique consistant à asphyxier les recettes, notamment en multipliant les exonérations de cotisations à hauteur d'environ 80 milliards d'euros.

Ce projet de loi est aussi l'occasion de dresser le bilan des engagements non tenus de vos Gouvernements successifs. Le Gouvernement Bayrou s'était engagé à augmenter de 1 milliard les moyens des hôpitaux. Résultat: 1,2 milliard de coupes supplémentaires ont été réalisées sur les hôpitaux et les établissements médico-sociaux. Ces économies ont contribué à l'aggravation de la situation financière déjà fragile de ces établissements, et donc de la qualité des services et de l'accès aux soins.

Ce Gouvernement s'était aussi engagé à tripler le fonds d'urgence pour les Ehpad, de 100 à 300 millions d'euros. Résultat: la dépense a été sous-exécutée, à hauteur de 400 millions, dont 300 à cause du gel de crédits. Ces sous-exécutions délibérées mettent en lumière un sujet majeur: l'insincérité de votre exécution budgétaire. Le Parlement a voté; le Gouvernement a décidé, seul, de faire autrement. Il y va du respect et d'un principe fondamental de la démocratie représentative.

Mme Justine Gruet. Et la réforme des retraites?

Mme Fanny Dombre Coste. Compte tenu de cette situation, les socialistes proposent une voie différente qui passe par une stratégie pluriannuelle visant: une hausse des ressources, en limitant les exonérations et en luttant contre la fraude, notamment aux cotisations sociales; des investissements massifs dans l'hôpital public et dans la prévention; la pérennisation des ressources de ces services publics essentiels. La mauvaise gestion des comptes,...

M. le président. Merci de conclure.

Mme Fanny Dombre Coste. ...tout comme l'insincérité de leur exécution, nous pousse à voter pour la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Bonnet.

Mme Sylvie Bonnet (DR). Si cette motion de rejet préalable ne nous surprend pas sur la forme, elle est profondément regrettable sur le fond. Le rejet préalable, c'est le refus de la confrontation des idées.

Mme Justine Gruet. Eh oui!

Mme Anne-Laure Blin. Comme à chaque fois!

Mme Sylvie Bonnet. Quand il s'agit d'un sujet aussi crucial que le budget de la sécurité sociale, cette attitude n'est pas à la hauteur des enjeux. L'approbation des comptes pour l'année 2025 est un exercice de vérité, de transparence et de clarté démocratique. Voter son rejet préalable, ce serait refuser de regarder la réalité des chiffres en face,...

M. René Pilato. Vous l'avez pourtant fait pour la loi Duplomb!

Mme Sylvie Bonnet. ...ce serait refuser d'analyser où est allé l'argent des contribuables et des cotisants. À nos hôpitaux? Aux retraités? Au financement de l'autonomie de nos aînés? Au soutien des familles?

Comment prétendre vouloir sauver notre modèle social si on refuse d'en examiner le livre des comptes? Comment prétendre défendre les services publics si l'on rejette en bloc l'outil qui permet d'en mesurer l'efficacité et les coûts réels?

L'Assemblée est le lieu du verbe, de la contradiction et de la construction législative. La politique de la chaise vide ou du refus d'obstacle n'a jamais fait avancer le pays. Pour le respect de nos institutions, pour la transparence due à nos concitoyens, et pour que vive le débat démocratique au sein de l'hémicycle, nous voterons contre cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. le président. La parole est à Mme Danielle Simonnet.

Mme Danielle Simonnet (EcoS). Qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage.

Mme Justine Gruet. Heureusement que Pasteur a inventé un vaccin !

Mme Danielle Simonnet. Vous videz les caisses de la sécurité sociale, puis vous l'accusez d'être déficitaire. Y a-t-il lieu de poursuivre l'examen d'un texte qui ne fait que consacrer les conséquences de cette politique ? La question est simple. Pour le groupe Écologiste et social, la réponse est non.

Derrière ces comptes, on trouve un bilan politique, qui est préoccupant. Les recettes de la sécu reculent, jusqu'à ce que ses comptes soient dans le rouge, alors que les besoins des gens explosent. À l'arrivée, c'est un déficit organisé et aggravé. Cessez d'assécher les ressources de la sécurité sociale en multipliant les exemptions et les exonérations de cotisations sociales pour préparer la casse des droits sociaux, comme pour les retraites.

Selon un rapport du Sénat, chaque année, 35 milliards d'euros de niches sociales ne sont pas compensés par l'État. 35 milliards ! Pendant ce temps-là, l'industrie pharmaceutique engrange des bénéfices records.

La véritable hérésie budgétaire, c'est plutôt de prétendre répondre à des besoins croissants avec des moyens constants. Un Français sur trois juge difficile l'accès aux soins de proximité et 11 millions de personnes vivent à plus de trente minutes d'un service d'urgence. Les fermetures de centres de santé et d'hôpitaux de proximité se poursuivent. Les renoncements aux soins deviennent massifs. Pourtant, la sécurité sociale continue de protéger nos concitoyens. Elle demeure l'une des plus grandes et des plus belles conquêtes sociales de notre pays. Grâce à elle, en France, on vit mieux, plus longtemps et en meilleure santé. Mais jusqu'à quand ?

Nous appelons à sanctuariser les recettes, à protéger l'héritage du Conseil national de la Résistance, sans recul, sans contournement. Nous appelons à aller plus loin, avec une sécurité sociale unifiée, simple, lisible et universelle – 100 % des soins remboursés.

Une conquête sociale n'a pas vocation à être administrée d'en haut. Elle doit revenir entre les mains de celles et ceux qui l'ont bâtie et qui la financent : les travailleuses et les travailleurs eux-mêmes. Pour toutes ces raisons, nous voterons en faveur du rejet de ce texte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Carles Grelier.

M. Jean-Carles Grelier (Dem). Avec cette énième motion de rejet, on nage en plein paradoxe. Paradoxe de ceux qui veulent que le Parlement exerce son pouvoir constitutionnel de contrôle, mais qui lui refusent l'exercice. Paradoxe de ceux qui ont bâti, avec les Gouvernements qui se sont succédé, des compromis pour faire voter la loi de financement de la sécurité sociale et qui, aujourd'hui, demandent le rejet de la loi d'approbation des comptes. Paradoxe de ceux qui disent en permanence qu'ils veulent que le Parlement débattenne, s'explique et s'exprime, et qui, aujourd'hui, le

privent de ce nouveau débat. Paradoxe de ceux qui confondent caricature et sérieux dans leurs propos et leurs démonstrations. Et, pour finir, paradoxe de ceux qui veulent contester la politique du Gouvernement, mais qui refusent tout débat et la possibilité qu'il s'en explique.

Face à tous ces paradoxes, nous n'avons qu'une certitude : si ceux qui présentent cette motion de rejet préalable arrivaient demain au pouvoir, ils mettraient la République sens dessus dessous.

M. Hadrien Clouet. On arrive !

M. le président. Sur la motion de rejet préalable, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

M. Hadrien Clouet. Excellente idée ! Ils ont bien raison, ces Insoumis !

M. le président. Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. François Gernigon.

M. François Gernigon (HOR). Par cette motion de rejet, le groupe La France insoumise nous demande de rejeter le projet de loi avant même d'en débattre. Ce texte n'autorise pourtant aucune dépense et ne crée aucune recette, puisqu'il ne fait que constater. Il établit, conformément à la loi organique du 14 mars 2022 rapportée par notre ancien collègue Thomas Mesnier, la photographie certifiée de nos comptes sociaux pour l'exercice 2025. C'est la quatrième année consécutive que nous exerçons ce droit de regard renforcé.

Cette photographie est sévère. Le déficit de l'ensemble des branches et du fonds de solidarité vieillesse atteint plus de 21 milliards d'euros contre 15 milliards en 2024 et 11 milliards en 2023. Deux branches concentrent l'essentiel du déséquilibre : la branche maladie, à hauteur de 16 milliards d'euros, et la branche vieillesse, à hauteur d'un peu plus de 7 milliards d'euros. La Cades en absorbe encore 16 milliards sur le seul exercice 2025.

Cependant, les efforts d'économies commencent à porter leurs fruits, même s'ils méritent d'être amplifiés par une réforme ambitieuse de notre modèle social et non par un simple rabet. Le solde se révèle moins dégradé qu'attendu, avec un écart favorable d'environ 1,5 milliard d'euros par rapport aux prévisions de la loi de finances pour 2026. S'agissant de l'Ondam, les dépenses s'établissent à 265 milliards, soit 500 millions de moins que prévu, avec une progression de 3,4 % conforme à notre vote. Voilà des signaux que nous devons saluer, sans pour autant nous en satisfaire.

Il reste la question de la responsabilité. En commission, mardi dernier, ce texte a été rejeté article par article. Aujourd'hui, il est proposé de le rejeter, une fois encore, par avance. Dans quel objectif ? Rejeter une loi d'approbation des comptes ne réduit pas le déficit d'un seul euro. Cela ne change rien. Cela ne modifie pas la réalité des chiffres. Cela prive simplement la représentation nationale d'un acte de sincérité, de transparence et de contrôle démocratique.

M. le président. La parole est à M. Yannick Monnet.

M. Yannick Monnet (GDR). Ce projet de loi est censé éclairer les débats de notre Parlement dans la perspective du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale. En réalité, ce texte cherche à nous enfermer dans une logique immuable dont les effets sont catastrophiques, tant pour la sécurité sociale que pour notre système de soins

et pour les assurés sociaux. En réalité, c'est un texte qui, ne disant pas un seul mot sur les besoins sociaux et sanitaires, voudrait nous faire croire que la sécurité sociale n'est qu'un abîme financier.

Sur cette base, ce projet de loi ne sert qu'à poser les jalons – toujours les mêmes depuis des années – du débat à venir. La lecture des comptes par le Gouvernement et la droite de cet hémicycle est en effet bien rodée : le déficit de la sécurité sociale est structurellement intenable, les dépenses dérapent, il faut mettre un frein à la prétendue générosité de notre système de santé et social.

Dans ce sillage, la Cour des comptes considère qu'il faut engager dès à présent un nouvel effort d'économie de 10 milliards d'euros par an. Bien entendu, monsieur le rapporteur général, il n'y a pas un mot sur les ressources de la sécurité sociale et surtout sur le fait que les recettes issues du travail par l'intermédiaire des cotisations sociales ne représentent plus que 48 % de son financement.

Alors que l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des finances (IGF) ont confirmé que les sous-financements chroniques dus à l'Ondam nourrissent le déficit de nos hôpitaux et de nos Ehpad, et donc l'endettement de la sécurité sociale, la ministre de la santé nous annonce qu'il faut continuer dans la logique de l'Ondam. Elle évacue d'emblée toute alternative telle que les lois de programmation pluriannuelles, dont elle reconnaît pourtant qu'elles font consensus chez les acteurs de santé et chez une bonne part d'entre nous.

Nous refusons cet immobilisme, parce que la situation sociale et sanitaire s'aggrave et que les besoins, notamment ceux liés au vieillissement, exigent urgemment une alternative politique courageuse visant à rétablir pleinement la sécurité sociale. Le groupe GDR votera cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux (UDR). Vous nous demandez d'approuver un déficit des comptes de la sécurité sociale qui s'élève à 21,6 milliards d'euros, alors même que vos copains, qui sont à la Cour des comptes, vous alertent sur le fait que le système est hors de contrôle. J'en veux pour preuve leur rapport du 26 mai 2025. Pour mémoire, il y avait 10 milliards de déficit en 2023, contre 15 milliards en 2024. Les Mozart de la finance ont encore frappé, mais ils ont surtout abandonné la France et les Français. Quelle incompétence !

Alors, vous avez tenté des innovations. Je pense par exemple à France Travail, grâce à qui le taux de chômage s'élève aujourd'hui à 8 %, alors que la moyenne européenne est en dessous de 6 %. Je pense aussi à France Santé, dont voici le bilan : 65 % des Français ont renoncé à se soigner, 87 % du territoire est classé désert médical et le montant de la fraude sociale atteint 14 milliards d'euros. Il n'y a pas si longtemps, il y a eu France Magouille, avec des alliances contre nature entre les gauchistes et les LR, et maintenant, vous inventez France Faillite, avec un Premier ministre et un Gouvernement faillitaires dans un pays au bord du dépôt de bilan, et votre funeste dette de 3 600 milliards – on ne sait même plus son montant exact, tellement il est énorme !

M. Stéphane Peu. Retournez au cabaret !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. C'est un spectacle Boyard-Michoux ! Grande soirée au théâtre ce soir !

M. Éric Michoux. Quel héritage la Macronie et ses complices laisseront-ils aux générations à venir ? Après avoir fait les poches des retraités, vous continuerez le braquage en augmentant les cotisations sociales et patronales.

M. Loïc Prud'homme. Vous, vous faites les poches du Parlement européen, voleurs !

M. Éric Michoux. Enfin, n'oublions pas que le budget de la sécurité sociale pour 2025 a été adopté à grand renfort de 49,3, sans débat, sans légitimité, dans le plus profond mépris des représentants de la nation et des Français.

Pour toutes ces raisons, l'UDR votera en faveur de la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. le président. La parole est à Mme Joëlle Mélin.

Mme Joëlle Mélin (RN). Les avancées de la loi organique de 2022 en matière de loi de financement de la sécurité sociale portent uniquement sur la forme ; il n'y a rien sur le fond. Vous voulez nous faire approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2025, mais cela nous est tout simplement impossible, car la photographie que vous nous donnez à voir est franchement maquillée.

L'article liminaire présente les comptes des régimes obligatoires de la sécurité sociale ainsi que ceux de la Cades, par nature excédentaires, ce qui fausse les résultats, exprimés en points de PIB. En outre, ces comptes sont établis après transferts internes et externes.

Il ne s'agit pas de refuser le débat, mais de savoir ce que nous votons. Tant que les données de l'article liminaire et le tableau d'équilibre de l'année $n - 1$ ne nous seront pas présentés hors Cades et hors transferts, éventuellement sous la forme que vous souhaitiez initialement, il sera de notre responsabilité de ne pas voter le texte.

Je vous rappelle que cela fait déjà deux ans que les comptes sont déclarés hors de contrôle. Il ne faut pas leurrer plus avant les députés et les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. La parole est à Mme Annie Vidal.

Mme Annie Vidal (EPR). Une fois de plus, nous sommes invités par La France insoumise à ne pas débattre. C'est votre choix, mais ce n'est pas le nôtre. Vous refusez d'examiner un texte, vous refusez de regarder la réalité en face – et vous la déformez, d'ailleurs. Pourtant, ce projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale n'est pas un texte politique. Ce n'est pas un programme – je le dis alors que Jean-Luc Mélenchon vient de dévoiler le sien.

M. Hadrien Clouet. C'est vrai !

Mme Annie Vidal. Ce n'est pas une réforme. C'est une photographie, une présentation comptable de l'exercice 2025. Le budget n'est pas passé par 49,3 : il a été voté ici, dans cette enceinte, après de nombreux compromis. Cette année, pour la première fois, la Cour des comptes a certifié les comptes de l'ensemble des branches et elle a estimé dans son rapport que les tableaux d'équilibre présentaient le juste reflet de la situation de la sécurité sociale. Les périmètres varient selon l'article liminaire et les tableaux d'équilibre, mais tout cela est juste et n'est pas entaché d'insincérité.

Rejeter ce texte avant même de l'examiner, c'est priver les parlementaires, les partenaires sociaux, les chercheurs et les citoyens des informations dont ils ont besoin.

M. Hadrien Clouet. Ils ont même fait une pétition sur le site de l'Assemblée nationale !

Mme Annie Vidal. La réalité ne disparaîtra pas parce qu'on refuse de la nommer et de la regarder en face. Le déficit s'élève à 21 milliards d'euros, c'est vrai. La dette sociale atteint 99,7 milliards d'euros, soit 6 milliards de plus qu'en 2024, c'est vrai. Ce ne sont pas des constructions idéologiques. Ce sont des faits validés et documentés. Ces déficits sont essentiellement le fait des branches retraite et famille. Nous voulons regarder cette réalité en face. Nous voulons tirer les enseignements de cette année. Nous voterons donc contre cette motion de rejet préalable.

M. le président. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet (LFI-NFP). Nous allons discuter de la magouille suprême après avoir reçu des leçons de magouille des bagages accompagnés de Nicolas Sarkozy, situation très étonnante, s'il en est ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Finissons-en. Personne ne veut approuver vos comptes de la sécurité sociale : ils sont faux, ils sont mauvais, vous êtes nuls, vous devez partir !

Mme Annie Vidal. Ils ne sont pas faux !

M. Hadrien Clouet. Je vais tenter de faire la démonstration de ces quatre points en une minute cinquante, ça va être juste, mais je vais tâcher d'y parvenir pour les gens, à l'extérieur ! Le déficit, c'est vous. Point. C'est tout. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Résumé rapide des faits : vous avez baissé les contributions de celles et ceux qui pouvaient payer – les plus riches – et ce faisant vous avez vidé les caisses de la sécurité sociale qui, faute de ressources, doit s'endetter. Auprès de qui ? De ceux qui ont de l'argent. Qui a de l'argent ? Ceux à qui vous l'avez rendu au début de l'opération. Voilà ! (*Mêmes mouvements.*) C'est une arnaque de bout en bout. Nous allons vous la faire payer, aujourd'hui et chaque jour jusqu'à l'année prochaine et l'élection de Jean-Luc Mélenchon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN et EPR.*)

M. Christophe Bentz. Pas lui !

M. Hadrien Clouet. Nous remettrons alors enfin les comptes de la sécurité sociale dans les mains de celles et ceux auxquels elle appartient : les assurés, les travailleuses et les travailleurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Car oui, nous avons plus confiance dans l'ensemble des travailleurs de ce pays que dans le plus intelligent des macro-nistes, qui sera toujours inférieur à elles et à eux. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Nous remettrons les comptes entre leurs mains parce que nous, nous savons comment supprimer les déficits artificiels que vous avez créés : par exemple, en instaurant la sécurité sociale intégrale, comme l'a annoncé Jean-Luc Mélenchon dimanche, à Saint-Denis, lors d'un grand meeting – vous pouvez le revoir si vous ne l'avez pas vu : c'est sur YouTube. (*Mêmes mouvements.*) Je rappelle que, dans ce pays, des sommes exorbitantes sont détournées par les institutions de prévoyance, par les assureurs privés, qui prennent leur part de nos cotisations pour les affecter à des dépenses parasitaires, à du marketing et de la publicité ! Les réintégrer à la sécurité sociale nous ferait gagner 9 milliards d'euros : de quoi rembourser vos frais à vous toutes et tous qui nous écoutez, par exemple vos lunettes,...

Un député du groupe EPR. C'est déjà fait !

M. Hadrien Clouet. ...ou vos prothèses, et j'en passe. (*Mêmes mouvements.*) C'est le progrès social qui mettra fin aux déficits, car les déficits, c'est la réaction, c'est vous ! Partez ! (*Applaudissements nourris sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à M. Stéphane Viry.

M. Stéphane Viry (LIOT). Il est des rendez-vous qui, à force d'être répétés, peuvent perdre leur sens. L'approbation des comptes de la sécurité sociale est l'un d'eux : rejeter chaque année ce premier budget de la nation est désormais une formalité. Mais prenons garde, chers collègues, à ce que la routine ne se mue pas en indifférence, car les chiffres accusent, et c'est la Cour des comptes elle-même qui porte l'accusation. Son président relève que le volume d'erreurs et de fraudes demeure trop élevé. Ce soir, il nous est donc demandé d'approuver des comptes que leur propre gardien juge peu fiables.

La trajectoire est en outre vertigineuse. Près de 11 milliards de déficit il y a deux ans, 24 milliards l'an passé et *a priori* jusqu'à 22 milliards cette année : ce n'est plus une dégradation, c'est un gouffre, devenu structurel ; nos finances sociales ne traversent pas une mauvaise passe, elles sont durablement malades. Le fait que la Cour des comptes elle-même mette en garde sur un risque de crise de liquidité née de l'endettement et de l'extinction de la Cades doit nous interpeller. Ce n'est plus l'équilibre de nos comptes qui vacille : il y va de la capacité même de notre protection sociale à tenir debout.

Le texte que l'on nous demande d'approuver ne trace aucun cap. Or chacun sait qu'à six mois de l'élection présidentielle, le PLFSS pour 2027 ne contiendra aucune mesure de redressement. Disons-le simplement : la sécurité sociale ne mourra pas d'un manque d'argent, elle mourra d'un manque de vision. Notre pays sait concevoir des lois de programmation pour ses armées, pour l'énergie, mais pour la sécurité sociale, qui est le ciment de notre pacte républicain, nous naviguons à vue. Parce qu'il n'est pas pire aveugle que celui qui refuse de voir, il est temps d'en venir à une programmation pluriannuelle des comptes de la sécurité sociale.

Vous l'aurez compris, approuver les comptes serait approuver le renoncement que je dénonce. Nous ne le ferons pas. Le groupe LIOT votera majoritairement en faveur de cette motion de rejet.

M. le président. Je mets aux voix la motion de rejet préalable.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	227
Nombre de suffrages exprimés	227
Majorité absolue	114
Pour l'adoption	145
contre	82

(*La motion de rejet préalable est adoptée.*)

M. le président. En conséquence, le projet de loi est rejeté.

(*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

6

**ORDRE DU JOUR
DE LA PROCHAINE SÉANCE**

M. le président. Prochaine séance, demain, à quatorze heures :

Questions au Gouvernement ;

Débat, en salle Lamartine, sur le thème « Bilan de l'action de la Banque de France ».

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra